L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1660 - VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232


Crédit photos : GettyImages.

Actimat

Avec Bail-Agri, découvrez nos solutions de financement locatif directement chez votre concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 26 187 800 Euros – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – N° ORIAS : 09 046 570.

Viticulture

Un secteur en plein questionnement agronomique



Le gel du printemps dernier aura résonné comme un coup de tonnerre : cet aléa climatique a, en fait, mis en évidence des problèmes plus profonds de dépérissement de certaines vignes. Les raisons sont multiples et difficiles à cerner précisément. Une rencontre avec un pépiniériste spécialisé dans la production de plants le démontre dans ce numéro qui, par ailleurs, fait le point sur l'évolution de la législation du travail dans les vignes, et sur les dernières nouveautés en matière de transport de la vendange.

Pages 16 et 17 et Dossier thématique pages 24 à 29.

Côte d'Or

› Vingeanne

Il a osé, il a gagné



Nièvre

› Agrivoltaïsme

Une réalité dans la Nièvre



Yonne

› Pneus d'ensilage usagés

Une collecte aux multiples avantages



Pages 21 - 24

En direct de la MSA

Encart : Mailing Claas Bourgogne (sur certains cantons)

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

Olivier Dubreuilh
et ses collaborateurs
vous souhaitent d'excellentes fêtes
de fin d'année

Nous restons OUVERTS pendant les fêtes !

FENDT VALTRA WEIDEMANN designed for work KUHN

DEUX AGENTS + HUIT COLLABORATEURS = ZERO PLATEFORME

ET SI VOUS DECIDIEZ D'ETRE + QU'UN NUMERO DE CLIENT ?

Anthony BEAUVOIR
Agent général Gan
2 rue des Maquisards
BAR SUR SEINE
03 25 29 82 17

gan ASSURANCES

Julien LOMBAERT
Agent général Gan
Avenue Noël Navoizat
CHATILLON SUR SEINE
03 80 91 19 15

Sommaire

Côte d'Or

04-05 • Jeunes agriculteurs : Dans les couloirs du temps
06 • Vingeanne : Il a osé, il a gagné
07 • MSA Bourgogne : Au plus près des territoires

Nièvre

08 • Session de la Chambre d'agriculture : Agrivoltaïsme, une réalité dans la Nièvre
09 • Marché de Noël : 50 exposants à Nevers
10 • Lycée viticole de Cosne-sur-Loire : Des nouveaux équipements
11 • Dégâts de gibier : Agir pour toute la profession

Yonne

12 • Pneus d'ensilage usagés : Une collecte aux multiples avantages
13 • Cocebi : Une usine de flocons d'avoine bientôt à Nitry
14 • Groupama : Une formation aux gestes qui sauvent
15 • Marché du réveillon de Saint-Bris-le-Vineux : Une soixantaine d'exposants attendus

Région

16 • Vigne : Apporter des réponses aux défis naturels
17 • Syndicalisme : Quel avenir pour le statut de salarié à la tâche ?
18 • Loi Égalim 2 : *«Nous nous sommes concentrés sur les prix agricoles»*
19-22 • En direct de la MSA
23 • L'agriculture, une chance pour l'emploi…

Dossier

24-29 • Spécial vigne

Infos Services

30-31 • Marchés : Analyses et tendances
32 • Petites annonces
33-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Économie

InVivo a définitivement absorbé Soufflet

Avec cette absorption, InVivo devient l'un des acteurs majeurs parmi les groupes agricoles européens.

Dans un communiqué de presse du 9 décembre, le groupe InVivo a annoncé avoir définitivement acquis le groupe Soufflet et qu'il était en négociation exclusive avec le groupe Avril pour lui transférer *« la totalité de ses parts dans Soufflet Alimentaire (marque Vivien Paille) »*, spécialisée dans la transformation et le conditionnement des légumineuses, mélanges de graines et du riz. *« Avec un chiffre d'affaires de près de 10 milliards d'euros et un effectif de 13 000 salariés, InVivo dispose désormais d'une taille critique qui le place parmi les premiers groupes européens agricoles »*, souligne le communiqué. Annoncé il y a près d'un an, le 13 janvier, le rapprochement entre Soufflet et InVivo avait franchi une nouvelle étape début mai avec l'annonce de la signature d'un accord. *« Aujourd'hui l'opération est complètement réalisée et payée »*, a déclaré Thierry Blandinières, directeur général de InVivo. Ce groupe est aujourd'hui le n° 2 européen de l'agroalimentaire derrière l'Allemand BayWa AG, basé à Munich.



Réussir SA

Les discussions en vue d'un rapprochement entre Soufflet et InVivo étaient en cours depuis un an.

AGRAPRESSE

en bref

Recensement agricole La France compte 389 000 exploitations

Le ministère de l'Agriculture a dévoilé le 10 décembre les résultats du recensement agricole pour 2020. Ils marquent une poursuite des tendances à l'œuvre sur la décennie 2000. Avec 389 000 exploitations recensées, la baisse du nombre de structures se poursuit, mais ralentit. L'effectif est en diminution de 21 % sur la décennie, alors qu'il avait diminué de 26 % entre 2000 et 2010, et de 35 % entre 1988 et 2000. Comme il y a dix ans, cette baisse touche davantage les exploitations d'élevage (-31 %) que celles spécialisées en productions végétales (-9 %), malgré le recul du nombre de structures viticoles (-11 000) et arboricoles (-6 000). Le seul type d'exploitation à connaître une croissance en valeur absolue est l'ensemble constitué par l'horticulture et le maraîchage (+1 000). La surface agricole utile française s'est stabilisée à 26,7 millions d'hectares, après une légère baisse de 1 % dans les années 2010. La taille des exploitations continue de progresser. En 2020, elles mesuraient en moyenne 69 hectares, soit 14 hectares de plus qu'en 2000. Les élevages laitiers mesurent 106 hectares en moyenne, contre 78 en 2010. Ils ont dépassé la taille moyenne des exploitations de grandes cultures (87 hectares en moyenne).

la météo présentée par Dijon Céréales

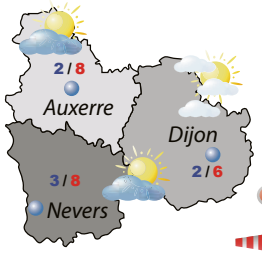
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 17 Décembre



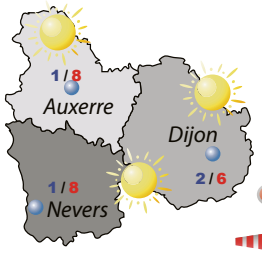
Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 6 à 9°C

Vents : Est 20 km/h

Saint Gaël
Soleil : 08h38 - 16h57
Lune : 15h43 - 07h02

Samedi 18 Décembre



Ensoleillé
Le soleil brillera généreusement. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 6 à 9°C

Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Gatien
Soleil : 08h39 - 16h57
Lune : 16h15 - 08h08

Dimanche 19 Décembre



Agréable
Le ciel restera clair et le soleil généreux. Les vents seront faibles.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 6 à 9°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Urbain
Soleil : 08h39 - 16h57
Lune : 16h57 - 09h09

Prévisions à 7 jours

Lundi 20 Décembre au Mercredi 22 Décembre

Un temps nuageux à couvert avec quelques précipitations.

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 5 à 7°C

Du Jeudi 23 Décembre au Dimanche 26 Décembre

De belles éclaircies en perspective.

Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : -3 à -1°C T° maxi : 4 à 6°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Contractualisation

À l'aube d'une révolution commerciale

La loi Besson-Moreau généralise la contractualisation écrite pluriannuelle de 3 ans minimum pour toute vente entre le producteur de viande bovine et chacun de ses premiers acheteurs. C'est à l'éleveur de proposer son contrat à l'acheteur. Mode d'emploi d'une révolution commerciale.

Indicateur de coût de production selon la méthode validée par accord interprofessionnel du 22 mai 2019

Dernière actualisation en date (septembre 2021), sur base données du 1er semestre

	1er semestre de 2021	Semestre précédent	/ semestre précédent	Même semestre année N-1	/ même sem. année N-1
IPAMPA Bovin-Viande (indice)	109,4	104,3	+4,9%	104,5	+4,7%
Vache races à viande (€/kg ec)	5,10	4,93	+3,7%	4,91	+3,9%
Génisse races à viande (€/kg ec)	5,58	5,39		5,37	
Jeune Bovin races à viande (€/kg ec)	4,94	4,77		4,76	
Broutards (€/kg vif)	3,38	3,26		3,25	

(ec = équivalent carcasse)

Source : IDELE
selon méthode Accord interprofessionnel

Tableau 1 Les valeurs sont celles de l'actualisation diffusée en septembre 2021.

Que prévoit la loi Besson-Moreau ? Elle rend obligatoire la contractualisation écrite pour toute vente de bovins au 1er janvier 2022 en races à viande pour JB, génisses, vaches, et tous les bovins sous Signe officiel de qualité ; au 1er juillet 2022 pour les bovins maigres de race à viande (broutards) ; et au plus tard au 1er janvier 2023 pour les autres catégories de bovins.

La proposition initiale de contrat doit être présentée par l'éleveur et non par l'acheteur. Elle doit être annexée au contrat final signé après négociation. L'éleveur peut contractualiser avec tout type d'acheteur : négociant, abatteur, boucher, distributeur, restauration… et engraisseur dans le cas de vente de bovins à engraisser. L'éleveur peut signer des contrats avec plusieurs acheteurs, y compris pour une même catégorie de bovins. La notion de contrat « producteur - premier acheteur » dans la loi vise l'ensemble des acteurs achetant aux éleveurs, avec une relation contractuelle qui doit respecter des dispositions spécifiques dont l'article 631-24 du Code rural.

À propos du prix dans le contrat

La FNB conseille aux éleveurs de choisir la formule du prix dit *« déterminable »*, c'est-à-dire une formule de calcul avec indicateurs et mention des modalités d'actualisation de leur valeur. Nous décrivons ci-après comment peut être élaborée cette formule de calcul et les données d'indicateurs pouvant être utilisés par les éleveurs pour leurs propositions de contrats à des acheteurs. Dans le cas des éleveurs adhérents d'une OP commerciale (coop), la FNB préconise que les éleveurs adressent des contrats à leur OP, sauf si l'OP leur a fait parvenir toutes les informations qui explicitent le calcul de prix qui sera appliqué pour les différentes catégories de bovins que l'éleveur livrera. En effet, à défaut *« d'effet similaire »* par les informations fournies à l'adhérent, la coopérative n'est pas exonérée d'une relation contractuelle individuelle avec l'adhérent. Si l'OP a réalisé la pleine information des adhérents avec *« effet similaire au contrat »*, c'est à elle de contractualiser avec ses *« premiers acheteurs »*.

Élaboration de la formule de calcul du prix

Dans le cas d'une option dite de prix *« déterminable »* il s'agit de faire figurer au contrat une formule de calcul utilisant des indicateurs (à choisir par l'éleveur dans sa proposition initiale) puis de négocier leur pondération. Le résultat de l'application de cette formule de calcul déterminera le prix à chaque enlèvement, en fonction de la valeur actualisée des indicateurs. La loi demande que la formule se base sur un indicateur de coût de production et précise qu'en outre peuvent être intégrés des indicateurs relatifs aux prix constatés sur les marchés (cotations) et des indicateurs relatifs à la qualité du produit concerné par le contrat.

La formule de calcul final définissant le prix peut être sous la forme suivante

(1) indicateur de coût de production x ….% de pondération
(2) + indicateur de prix de marché (cotations) x … % de pondération
(3) + selon le cas, indicateur de « valorisation bouchère selon races » - sans pondération

Pour l'indicateur de coût de production (1), les éleveurs peuvent utiliser les valeurs de référence résultant de l'accord interprofessionnel du 22 mai 2019 établissant la méthode de calcul de prix de revient des vaches, génisses, JB, et broutards, et les modalités d'actualisation.

Pour l'indicateur de prix de marché (cotations) (2), les éleveurs peuvent se référer aux valeurs diffusées par FranceAgriMer sur son site internet (www.franceagrimer.fr) et dans les journaux agricoles, concernant les cotations *« entrée abattoir »* en bovins finis (déduire les frais d'approche élevage - abattoir) et les cotations *« bovins maigres »*.

Pour un indicateur de *« valorisation bouchère selon races »* (3), les éleveurs peuvent utiliser les valeurs observées dans les cotations officielles de FranceAgriMer, afin d'ajouter dans la formule de prix au contrat, une valeur représentative de l'écart de certaines races plus valorisées sur le marché.

Si le contrat concerne des animaux Label rouge ou sous cahier des charges spécifique, il faut penser à un quatrième indicateur, dit *« de surcoût »* lié aux exigences supplémentaires inscrites dans le cahier des charges. Par exemple, en Label rouge, l'interprofession a défini un indicateur de surcoût, lié notamment au coût de l'alimentation non-OGM et à la certification, actualisé périodiquement. La formule de calcul au contrat peut alors être : (1) + (2) + (3) + (4)

Par ailleurs, en complément de la formule de calcul qui définit le prix pour *« l'animal de référence »* du contrat (par exemple, pour un contrat en JB, il peut être choisi la conformation *« U- »* pour *« l'animal de référence de la formule de prix »*), il est nécessaire de mentionner une clause relative aux écarts à appliquer pour des classes de conformation différente : - conformation supérieure (+ .. cts d'€ par kg carcasse par tiers de classe) - inférieure (- … cts d'€ par kg carcasse par tiers de classe).

Scannez ce QR Code pour télécharger un modèle de contrat

Guide de lecture de la grille d'écart entre conformations et entre races par rapport à l'animal de référence

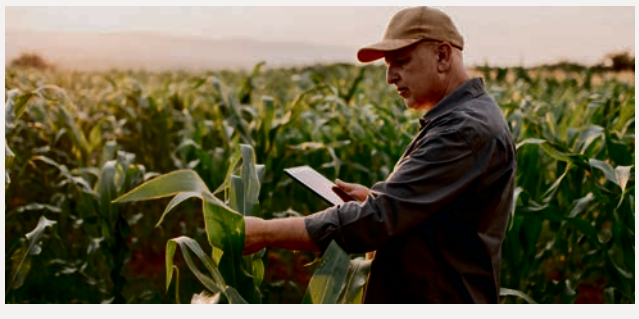
Dans tous les cas, le delta est toujours par rapport à « Ref », en €.
Il y a deux entrées de lecture : 1ère colonne en verticale : avec pour chaque race, la différence entre l'animal « Ref » de cette race et celle de référence « REF ». Autres colonnes en lecture horizontale : pour chaque race, les conformations (disponibles dans l'historique) sont comparées à la conformation « REF » (poids pour les broutards).
Exemple de lecture du tableau « vaches » pour une limousine U : en moyenne les vaches limousines (« Ref » en R +) sont à +51 cts de la « Ref », et sur les conformations, pour une U, l'écart supplémentaire est de 35 cts.

JEUNES BOVINS	Delta par	E	U			R			O		
Delta en €/kgC, moyenne 9 ans	race		+	=	-	+	=	-	+	=	-
Toutes races hors Bl.A-P	REF	+0.28	+0.09	+0.04	REF	-0.05	-0.14	-0.28			
Blonde Aquitaine / Parthenais	+0.19	-	+0.18	+0.10	Ref						

VACHES	Delta par	E	U			R			O		
Delta en €, moyenne 9 ans	race		+	=	-	+	=	-	+	=	-
Toutes races hors Bl.A-P	+0.10	-	+0.99	+0.61	+0.31	0.12	Ref	-0.12	-0.27		
Charolaise	REF			+0.33	+0.21	+0.13	REF	-			
Limousine	+0.51		-	+0.35	+0.17	Ref					
Blonde Aquitaine / Parthenaise	+1.03		+0.61	+0.29	Ref	-0.32					
Rustiques**	Absence de cotations nationales de référence pour les races rustiques. Possibilité d'utiliser l'écart à la référence constaté (local, personnel…)										

GENISSES	Delta par	E	U			R			O		
Delta en €, moyenne 9 ans	race		+	=	-	+	=	-	+	=	-
Toutes races viande	REF	-	+0.97	+0.61	+0.29	REF	-0.18	-0.36			

Tableau 2 Exemple de grille d'écarts entre conformations et entre races par rapport à «l'animal de référence (Réf).
Indicateur de valorisation bouchère, de conformation et de race.
D'après historique de cotations FAM (GBEA et GBM).



UNE MOISSON D'INFOS À EXPLOITER
POUR VOTRE EXPLOITATION

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

pleinchamp.com Pleinchamp

Le site pleinchamp.com est édité par la SAS Pleinchamp. PLEINCHAMP – Société par actions simplifiée au capital de 2632080 €.
Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – 432556900 RCS Nanterre – TVA intracommunautaire FR 56432556900.
12/2020 – H43023 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.
Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images. BETC

Jeunes agriculteurs

Dans les couloirs du temps

Les assemblées JA se poursuivent dans le département, plusieurs cantons en profitent pour élire de nouveaux présidents. C'est notamment le cas à Arnay-le-Duc, où nous avons rencontré Pierre-Édouard Boulez ainsi que ses prédécesseurs depuis près de 40 ans.

2021-? : Pierre-Édouard Boulez



Pierre-Édouard Boulez est le nouveau président d'Arnay. Ce jeune éleveur de 25 ans habite Uchey sur la commune de Viévy et a été élu lors de l'assemblée du 19 novembre. Pierre-Édouard Boulez est installé sur la ferme familiale depuis mai 2020, après un BTS Acse et quatre années en tant qu'ouvrier : *« Je ne me prédestinais pas forcément à prendre cette place mais ça s'est finalement déroulé ainsi ! Notre bureau est considérablement renouvelé. Nous ferons le point sur nos futurs projets lors d'une soirée « galette des rois » que nous organiserons en janvier ou début février, en espérant que la crise sanitaire se calme d'ici là »*. Le jeune président rappelle l'intérêt d'adhérer à JA : *« notre syndicat permet d'échanger avec des collègues sachant que nos métiers sont très prenants. Ces rencontres nous donnent parfois de nouvelles idées à mettre en application sur nos fermes, il y a une ouverture d'esprit. Notre volonté est aussi de montrer une belle image de l'agriculture, dans un contexte où nos métiers sont souvent dénigrés. Sur le plan syndical, il est tout aussi important de se mobiliser »*.

2019-2021 : Florian Dureuil



Florian Dureuil, 25 ans, est le président sortant. Ce jeune éleveur de Viévy avait fait le plein d'idées à l'automne 2019, lors de son élection, mais le coronavirus est malheureusement passé par là : *« Tous les projets de notre équipe sont tombés à l'eau à cause des restrictions sanitaires. Nous n'avons même pas pu nous réunir entre nous, JA… Nous avions prévu de relancer notre soirée dansante avec des repas locaux. Un concours de labours était aussi en discussions. J'espère que ce ne sera que partie remise… Cet épisode sanitaire pourrait laisser des traces dans la motivation des troupes, mais j'espère me tromper. Six jeunes sont venus garnir notre effectif lors de la dernière assemblée, c'est très encourageant. Il est important de faire vivre le canton d'Arnay, de montrer le dynamisme agricole de notre secteur. Celui-ci a la chance de compter de nombreux jeunes agriculteurs »*.


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21 560 Arc-sur-Tille — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

2013-2019 : Mickaël Pacaut-Mimeur



Mickaël Pacaut-Mimeur, éleveur de 35 ans installé à Voudenay, a assuré trois mandats : *« L'idée était de faire bouger le canton en organisant divers évènements. Nous avons proposé un bal à l'étang Fouché, il y a eu ensuite des repas locaux dans le cadre des Estivales d'Arnay. Ces manifestations ont rencontré un joli succès, nous en avons profité pour accueillir de nouveaux adhérents. En 2017, nous avons relevé un grand défi, celui d'organiser la fête départementale, c'est le plus beau projet que nous pouvons avoir à l'échelle d'un canton. Nous avons montré, je pense, une belle image de l'agriculture. Nous avons également voyagé en nous rendant en Norvège, cela reste un grand moment. Au niveau syndical, j'ai beaucoup compté sur les services d'Arnaud Parfait, qui était au département, pour nous faire remonter des informations essentielles. Florian Dureuil en a fait tout autant par la suite. Cette implication à JA a été positive et formatrice, ce réseau nous permet de sortir de nos fermes et d'apprendre parfois de nouvelles méthodes de travail »*.

2011-2013 : Damien Lhomme

Damien Lhomme, de Foissy, a lui aussi été à la tête des JA. L'éleveur de 35 ans revient sur son mandat entamé en 2009 : *« Nous n'étions pas nombreux à l'époque, notre priorité était de trouver du monde et d'étoffer notre groupe, chose qui n'a pas été toujours facile à faire… Les grandes années de notre équipe, nous les avons connues plus tard, notamment en 2017 avec la fête à Arnay, qui était un peu un aboutissement.*



Mes impressions sur le poste de président : il faut arriver à se dégager assez de temps pour bien s'en occuper, pour programmer les réunions et préparer l'ordre du jour… Il faut aussi et surtout savoir motiver ses troupes ! Par rapport aux JA, je dirais qu'une équipe cantonale offre l'occasion aux jeunes de se connaître, de se côtoyer et d'échanger sur notre métier, c'est à mes yeux très important ».

2009-2011 : Ludovic Lelong



Ludovic Lelong, 36 ans, est éleveur à Champignolles et a assuré un mandat entre 2009 et 2011 : *« Il n'y avait pas beaucoup de candidats à l'époque, j'avais accepté ce poste car il fallait bien assurer cette continuité syndicale. J'en garde de bons souvenirs, même s'il a été difficile de me libérer de ma ferme. Je venais de m'installer et cela n'a pas toujours été évident de me rendre à toutes les réunions. Toutefois, il était toujours très agréable et important de se retrouver entre JA pour échanger sur notre métier et parler de bien d'autres choses. Nous invitions parfois des intervenants extérieurs, c'était intéressant. Côté festif, nous avions participé à une fête champêtre à Cussy-le-Châtel, ce devait être juste avant ma présidence : il y avait eu un concours de chien de troupeau, de la tonte et un grand barbecue sur deux jours »*.

2007-2009 : Arnaud Parfait



Arnaud Parfait, 36 ans, éleveur à Viévy, avait pris la présidence du canton en 2007 : *« Une grande partie de l'équipe avait atteint la limite d'âge, il fallait renouveler le groupe. Je me suis présenté candidat en m'inspirant de mon père qui a toujours été impliqué syndicalement. Ces deux années n'ont malheureusement pas été très riches en évènements : nous n'étions qu'une petite dizaine d'adhérents et il n'est jamais simple de succéder à une équipe en place depuis plusieurs mandats. Nous participions néanmoins à chaque action syndicale : à ce titre, les différents cantons sont essentiels pour le bon fonctionnement de JA21. Les dossiers du moment : il y avait la renégociation de la Pac, les discussions autour de l'aide aux bovins allaitants, la surprime des hectares JA et aussi l'évolution et future suppression de l'Odasea. Passer par l'étape JA est toujours positif : quand on sort de l'école, on ne connaît pas grand-chose… Avoir présidé le groupe m'a permis de faire connaissance avec des personnes de la profession et même de l'administration. Je mettais des visages sur des noms et inversement : cela a facilité le*

dialogue ».

2002-2005 : Denis Gagnepain



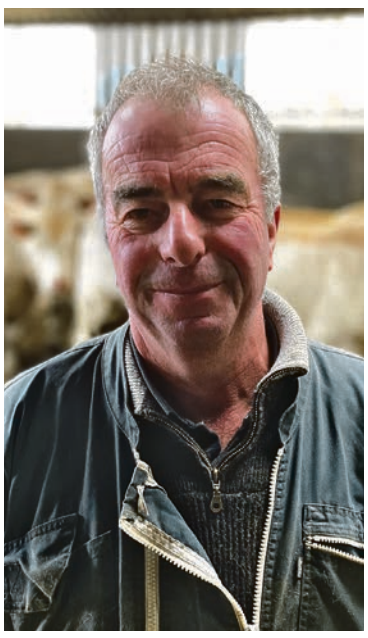
Denis Gagnepain avait pris les rênes de son canton en 2002. Cet éleveur de 49 ans d'Antigny-la-Ville n'en garde que de bons souvenirs : *« Nous avions participé aux deux fêtes du mouton à Magnien, les JA avaient donné un coup de main pour la tonte et avaient réalisé un petit journal publicitaire. Nous étions partis au Canada : la visite de plusieurs fermes était au programme, du tourisme aussi avec la découverte du Québec et des chutes du Niagara. Ce voyage nous a marqués, la plupart d'entre nous n'étaient jamais partis à l'étranger. Nous sommes bien restés amis depuis. Je me souviens aussi des rendez-vous que nous avions pour parler d'agriculture mais pas seulement. Ces rencontres nous permettaient de sortir de nos fermes. Je me souviens aussi de plusieurs réunions à Dijon, toujours très utiles pour s'informer. Les dossiers de l'époque : encore et toujours la Pac, il y avait aussi la flambée du fioul. La sécheresse de 2003 nous avait bien occupés, cet aléa avait marqué les esprits ».*

1998-2002 : Sylvain Meuzard



Sylvain Meuzard habite Saint-Pierre-en-Vaux. C'est par un *« concours de circonstances »* que cet éleveur aujourd'hui âgé de 50 ans avait accepté le poste de président, en 1998 : *« Je m'étais rendu à une réunion départementale avec Daniel Jarlot, qui présidait alors notre groupe. Tout ce que nous avions entendu avait été instructif, j'avais bien aimé et Daniel m'avait suggéré de prendre sa place à la fin de son mandat. Cela s'est fait ainsi ! Je garde de bons souvenirs, même s'il n'a pas toujours été facile d'être tout le temps disponible. La crise de la vache folle a été l'un des principaux dossiers de l'époque, avec des difficultés pour vendre nos animaux. Je me souviens d'une manifestation à Rungis, pour contrôler l'origine des viandes. Un bus avait été organisé au départ de Pouilly. La Nièvre, elle, avait fait trois bus : ils avaient emporté de vieilles herses et tout avait été barricadé sur place. Les Nivernais n'y allaient pas pour rigoler ! ».*

1994-1998 : Daniel Jarlot



Daniel Jarlot, 59 ans, éleveur à Saint-Prix-lès-Arnay, avait présidé son canton pendant deux mandats : *« Cette mission m'avait permis de suivre au plus près l'actualité et les différents dossiers agricoles. Nous participions au Téléthon avec des dégustations de viande. Nous avions fait un voyage en Italie avec la visite de plusieurs ateliers d'engraissement : il était intéressant de voir où allaient nos broutards. Nous en avions profité pour faire du tourisme, notamment à Venise, les souvenirs sont toujours là ! Les actions syndicales étaient régulièrement suivies. Je me souviens d'une sortie devant le domicile de Roland Carraz, ancien député et maire de Chenôve. La manifestation avait quelque peu débordé, certains avaient coupé le courant de sa maison… Les gendarmes étaient arrivés et plusieurs d'entre nous avaient été contraints de monter dans leur fourgon. Ce passage à JA a soudé les liens entre les différents membres de notre groupe ».*

1990-1994 : Jean-Marc Dédiot

Jean-Marc Dédiot, 58 ans aujourd'hui, avait rapidement intégré les JA dès son installation sur la commune de Jouey : *« Cela m'avait permis de m'investir dans la profession, de faire connaissance avec tous les jeunes du canton, alors que je n'avais pas fait d'études agricoles.*



Les projets ne manquaient pas. Une grande réflexion avait été menée autour de l'engraissement de taurillons, nous étions déjà à la recherche de plus-values sur nos produits. Beaucoup de monde avait été mobilisé sur la question mais le projet n'avait finalement pas abouti. En 1992, il y a eu la Pac, c'était un bouleversement pour nous, nous ne savions pas à quelle sauce nous allions être mangés ! Un voyage de plusieurs jours avait été organisé en Angleterre, le thème était l'extensification. Le sujet avait plu à pas mal de monde. Je ne garde que de bons souvenirs des JA ».

1986-1990 : Pascal Carementrant



Pascal Carementrant, agriculteur de 60 ans à Longecourt-lès-Culêtre, se rappelle ici de son double mandat : *« Nous étions jeunes et motivés à l'époque, c'était l'occasion de nous investir ! Des sujets importants me tenaient personnellement à cœur, comme celui des restructurations foncières. Ces dossiers nous ont beaucoup monopolisés. Durant cette période, nous avions mis en place une caisse pour nous faire un peu d'argent, dans le cadre de la buvette du concours bovin d'Arnay. Nous avions négocié cela avec Henri Menevaut, l'ancien président du comice. Autre point : les actions syndicales s'enchaînaient durant cette période, celle qui m'a marqué le plus est le blocage de camions sur les aires d'autoroute. Nous contrôlions l'origine des viandes de moutons, dans un contexte où les importations anglaises et néo-zélandaises étaient de plus en plus nombreuses ».*

1982-1986 : Michel Boulmier



Michel Boulmier, de Clomot, s'était également laissé tenter par le poste de président. L'éleveur de 64 ans se souvient : *« Comme tous les autres collègues, j'étais très passionné par le métier et je m'étais impliqué à JA pour représenter le canton. Cette aventure a été enrichissante, notamment sur le plan humain. Cette période a été l'occasion de progresser tous ensemble, je garde notamment en tête un stage soudure que nous avions suivi à Autun. Une autre action me revient : nous avions accompagné un collègue au tribunal paritaire. Les actions syndicales, il y en avait un paquet. Un des dossiers du moment était le serpent monétaire européen, un dispositif économique qui était censé limiter les fluctuations de taux de change entre les différents pays ».*

D'autres agriculteurs ont présidé le canton d'Arnay, comme Jean-Marc Pillot (décédé l'an dernier, nous lui rendons hommage à cette occasion) qui avait précédé Michel Boulmier. Bernard Thibault, aujourd'hui retraité à Mimeure, avait également occupé ce poste.

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR **AG**

▸ Coin lecture

Sombernon Un nouveau livre pour Rémy Garrot



Il aime écrire et ne s'arrête plus. Rémy Garrot, 71 ans, vient de sortir un quatrième livre intitulé *Chemin d'élu, chemin de territoire.* Cet ouvrage de 460 pages, résultat de deux années de rédaction, est disponible au tabac presse de Sombernon, dans plusieurs établissements Gamm Vert et sur simple demande au prix de 30 euros (06 76 41 76 27, remi.garrot@orange.fr).
L'ancien maire et président de communauté de communes y partage sa vie d'élu, le quotidien qui rythme ses fonctions et son bon sens paysan très utile dans chacune de ses décisions. *Chemin d'élu, chemin de territoire* propose de belles rencontres et un joli voyage du haut plateau sombernonnais à la vallée de l'Ouche, jusqu'à Talant. «*J'ai réalisé ce livre pour plusieurs choses, notamment pour éclairer ceux qui nous suivront et qui voudront comprendre le cheminement qui a été le nôtre*», confie l'auteur.
Ses trois premiers ouvrages ont connu un franc succès. *La Bergère de la montagne* paru en 2001, avait dépassé le millier d'exemplaires vendus. Sa deuxième réalisation, *Sombernon : la Passion de Jacques Mercuzot*, avait séduit plus de 700 lecteurs en 2016. *La Terre : ma passion*, autobiographie retraçant son parcours professionnel, sa vision et ses interrogations sur l'agriculture, en a fait presque autant depuis 2020. Ce nouvel ouvrage est pour lui une suite logique : ici, c'est son travail d'élu - qu'il a décidé d'arrêter en 2020 - qui est décrit.

AG

PRODUCTEURS DE LAIT

du vendredi 17 décembre 2021 (au soir)

Soyez sereins durant la période de fermeture

au lundi 03 janvier 2021 (au matin)

LES DÉPANNAGES URGENTS SERONT ASSURÉS

Joyeuses fêtes !

CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint Marc sur Seine - Tel. 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr
Votre expert en robotique

EXPERT ROBOTIQUE
DeLaval

Vingeanne

Il a osé, il a gagné

Yves Asdrubal, agriculteur à Talmay, a réussi à faire annuler un arrêté préfectoral qui visait la réhabilitation des méandres de la Vingeanne. Des risques d'inondation sur 200 ha de cultures sont ainsi évités.



Yves Asdrubal, accompagné par Christian Humblot, la semaine dernière sur le site où des travaux étaient programmés.

«*Une victoire pour l'agriculture*» : Yves Asdrubal n'était pas mécontent - et c'est peu dire - il y a quelques jours en recevant les résultats de sa requête auprès du tribunal administratif. Cet agriculteur de Talmay, avec l'aide de sa compagne et en concertation avec les exploitants de son secteur, avait sollicité les services d'un avocat pour mettre fin à un projet jugé néfaste pour l'agriculture, mais aussi pour l'environnement et les habitations du secteur. Un récent courrier recommandé lui a donné raison, le tribunal administratif de Dijon annule l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

L'exploitant agricole avait déjà évoqué ce dossier dans une des éditions estivales de Terres de Bourgogne : «*La mairie de Talmay et le syndicat mixte intercommunal Vingeanne-Bèze-Albane prévoyaient la réhabilitation des méandres de la Vingeanne, situés à proximité de la Saône. Le lit actuel de la rivière aurait été entièrement rebouché : c'est ce dernier point que nous avons contesté. Pour résumer, une rivière large et rectiligne allait être remplacée par une rivière plus petite et sinueuse. Le risque d'inondation aurait été forcément plus important. Plus de 200 ha de terres agricoles auraient été mis en péril. Avec des chiffres venant d'experts, nous avons confirmé ce risque de débordement et l'arrêté préfectoral vient d'être annulé*».

D'autres éléments renseignés dans le dossier ont permis de mettre une croix sur les travaux : «*plusieurs arguments, autres que techniques, ont été retenus. L'enquête publique n'avait pas été faite en parfaite conformité : elle devait être menée sur les communes réalisant les travaux mais aussi sur celles qui pouvaient être impactées. Tout n'a pas été respecté à la lettre. Nous contestions également le remblaiement d'un volume de 50 000 m³, désastreux pour l'environnement, cela a marché*».

Yves Asdrubal regrette que ce dossier ait été élaboré, «*dès le départ*», «*à l'insu et au détriment de l'agriculture*» : «*nous n'avons pas été concertés ni écoutés. Nous avons pourtant exprimé notre mécontentement dans l'enquête publique au mois de février 2020, mais cela n'avait servi à rien car l'arrêté était sorti sans la moindre modification du projet en juin suivant. Une petite manifestation de notre part à Talmay n'avait pas fait avancer davantage le problème. Seule une requête auprès du tribunal administratif dans un délai de quatre mois était susceptible de faire bouger les lignes. Il fallait se dépêcher après les moissons pour s'en occuper, ce n'était pas évident, il a fallu passer beaucoup de temps avec l'avocat*».

Christian Humblot, agriculteur en retraite et président de l'association «*Talmay Nature Environnement*», approuve totalement la démarche d'Yves Asdrubal et le résultat obtenu : «*Il est possible de contester les décisions de l'État, nous pouvons encore nous défendre dans notre pays. Tout n'est pas perdu, je reprends confiance en la justice ! Dans ce dossier, l'environnement était aux côtés de l'agriculture, c'est d'ailleurs toujours le cas de mon point de vue. Nos anciens, vers 1850, avaient réalisé des travaux pour activer la décrue et l'écoulement de l'eau, ce nouveau chenal était devenu le lit principal de la rivière. Les maisons du secteur étaient aussi sécurisées par rapport aux risques d'inondation. Revenir en arrière aurait été une très mauvaise idée, sans parler du fait qu'il aurait été dommage d'impacter toute la flore et la faune environnantes*».

Yves Asdrubal rappelle que seuls de «*petits*» travaux étaient initialement programmés sur la commune voisine de Cheuge : «*il y a effectivement un défaut hydraulique et cette opération aux environs de 100 000 euros était parfaitement justifiée. Ces travaux n'étaient toutefois pas subventionnables : il fallait ajouter un volet environnemental pour récupérer de l'argent… Au final, ils n'ont rien trouvé de mieux que de vouloir réhabiliter ces méandres. Selon nous, il y avait d'autres opérations plus intelligentes à mener. Sans parler de toutes les conséquences que nous avons déjà citées ici. Pour l'anecdote, le coût du dossier était passé aux alentours de 600 000 euros. Techniquement ils peuvent encore faire appel, mais si c'est le cas, la procédure prendra au moins deux ou trois ans. L'appel n'est pas suspensif, c'est-à-dire que la dernière décision s'applique. Les travaux ne seront pas réalisés sur ces méandres situés à quelques centaines de mètres de la Saône en zone rouge du PPRI*».

AG

GIE Charolais Évaluation

Tout roule

Les futurs reproducteurs de la station d'évaluation de Côte-d'Or sont aux petits soins et profitent bien depuis leur entrée fin septembre. La première pesée de la phase de contrôle a eu lieu le 22 novembre, les potentiels de croissance commencent à se révéler avec un GMQ moyen de 1 689 g/j sur cette première période. La prochaine pesée aura lieu lundi 20 décembre, il faudra toutefois attendre la fin de l'évaluation et la double pesée fin de contrôle les 17 et 18 janvier pour des résultats plus précis. Les croissances sont renseignées sur le site internet de la station (www.stationevaluation71.com/charolais21). Les résultats de génotypage seront bientôt disponibles, à noter que ce millésime comporte plusieurs veaux porteurs du gène sans corne, notamment deux homozygotes.

Des vidéos individuelles des veaux seront proposées à partir du mois prochain. La vente du GIE est programmée le 11 février. Comme les années précédentes, il sera possible d'enchérir à distance par internet ou par téléphone. Les conditions d'accueil sur place seront conditionnées à la situation sanitaire.





MSA Bourgogne

Au plus près des territoires

La MSA Bourgogne mène de nombreuses actions sur le territoire. Tour d'horizon sur les opérations menées récemment en Côte d'Or.



La carte de la prévention

C'est à l'initiative des délégués MSA de l'échelon local Fontaine-les-Dijon/Is-sur-Tille/Saint-Apollinaire qu'une journée de formation «*Prévention et secours civiques de niveau 1*» s'est déroulée le mardi 30 novembre à Marcilly-sur-Tille. Les délégués, sensibles aux gestes de premiers secours et pour répondre à une forte demande locale, ont souhaité jouer la carte de la prévention. C'est ainsi qu'un groupe de neuf personnes s'est retrouvé à Marcilly-sur-Tille. La formation, animée par Kévin Coster, formateur de secourisme à l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de Côte-d'Or, a permis d'aborder les thèmes suivants : la protection et l'alerte, l'alerte des populations, les plaies, l'obstruction des voies aériennes par un corps étranger, la perte de connaissance, l'arrêt cardiaque… Au fur et à mesure de la journée, les stagiaires ont eu l'occasion de pratiquer les différents gestes de premiers secours.

La bonne participation et le repas pris en commun ont, quant à eux, contribué au côté convivial de l'opération, chaque stagiaire faisant état de sa satisfaction d'avoir participé à une telle journée. Remerciements à Mauricette Besançon, Bernadette Joly et Éric Minot pour la prise en charge des différentes et nombreuses démarches indispensables à la mise en place et réussite de cette action.

Le dos, une question de volonté

Le 7 décembre à Is-sur-Tille, un groupe de ressortissants agricoles s'est réuni pour une action de sensibilisation «*Le Dos, mode d'emploi*». Cette journée animée par Mario Zaccardi, animateur de l'Échelon local à la caisse régionale MSA de Bourgogne, a permis aux stagiaires de mieux comprendre le fonctionnement du dos.

Les participants ont pu ainsi identifier les phénomènes de tension, analyser les situations à risque pour son rachis, imaginer des moyens de prévention ou de correction et mesurer les bienfaits des étirements. Oui, mais «*est-il difficile de changer ses habitudes ?*» Acquérir de nouvelles habitudes n'est pas une chose simple… Il est plus facile de faire les choses «*machinalement*». Pourtant, c'est une question de volonté ! Il faut penser à notre façon de positionner le dos en fonction de notre activité du moment.

Les exercices réalisés au sol ou encore au travers de manipulation de maquettes ont permis à chacun d'illustrer les gestes à appliquer au quotidien pour ménager son dos. Les stagiaires ont fait part de leur satisfaction face aux acquis de cette journée : la question «*dites ce que le dos vous inspire*» a été posée le matin en arrivant, et en fin de journée. Les réponses du matin plutôt «*anatomiques*» sont devenues globales l'après-midi car chaque stagiaire a intégré l'attention, le soin et l'organisation du travail qui sont nécessaires pour bien préserver son dos. Remerciements aux organisateurs et à tous les participants. La convivialité instaurée tout au long de la journée, par la participation dynamique des stagiaires dans un climat de confiance. Tout cela a contribué à la réussite de l'action mise en place par les délégués sur leur territoire.

Ouverture d'un Espace France services à Saint-Jean-de-Losne

Porté par la MSA Bourgogne, en collaboration avec la municipalité de St-Jean-de-Losne, l'Espace France services, labellisé à l'automne, a ouvert ses portes ce 15 décembre. Désormais, avec la MSA, ce sont ainsi dix services de proximité (Caf, Carsat, CPAM, Pole Emploi, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Finances publiques, La Poste et l'ONAC-VG) qui accompagnent la population locale dans ses démarches administratives au quotidien et apportent un premier niveau de réponse aux questions de protection sociale ou d'emploi et ce, quel que soit le régime d'affiliation (agricole ou autre) du demandeur. Un espace numérique est également disponible en libre accès et un accompagnement est proposé pour faciliter l'inscription et l'utilisation des sites internet de tous les partenaires. L'espace France services de St-Jean-de-Losne (2 rue de la Liberté) est ouvert les lundis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30, les mardis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30. Tel. : 03 80 61 41 15

En attendant les secours

Comment avoir les bons réflexes en attendant les secours ? Les délégués de l'échelon local Beaune/Ladoix-Serrigny ont souhaité répondre à cette question en proposant une formation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1). Le 15 novembre, quelques habitants ou salariés de la commune de Pommard ont été formés par Anthony Boussard, pompier de l'UDSP 21 (Union départementale des sapeurs-pompiers de Côte-d'Or). Au travers de mises en scène d'accidents de la vie de tous les jours, les participants ont appris les gestes de premiers secours et comment réagir.

Différents risques ont été abordés tels que le malaise, la perte de connaissance, l'hémorragie, l'arrêt cardiaque, l'étouffement, la brûlure et la plaie. Face à ces situations, les stagiaires sauront désormais intervenir tout en se protégeant et prévenir les secours. Au terme de cette journée, chacun a reçu un diplôme de secourisme.

Un grand merci à Anthony Boussard pour son professionnalisme, aux participants pour leur implication et aux délégués de l'échelon local «*Beaune/Ladoix-Serrigny*» pour l'organisation de cette formation.

D'APRÈS COMMUNIQUÉS



Session de la Chambre d'agriculture

Agrivoltaïsme, une réalité dans la Nièvre

Le 23 novembre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait sa session. Au programme de cette dernière : l'agrivoltaïsme.



Christophe Rainon et Christophe Dagouneau

La zone de couchage du troupeau placé sous les panneaux.

La Chambre d'agriculture tenait sa session mardi 23 novembre sur le thème de l'agrivoltaïsme. Depuis de nombreux mois, ce sujet est travaillé pour pouvoir d'un côté, tourner résolument notre agriculture vers des perspectives de rémunération pérennes, de l'autre, protéger les intérêts individuels et collectifs des agriculteurs, la Chambre se voulant garante de l'obligation d'une production agricole significative sous les panneaux. Le photovoltaïque au sol oui, mais pas à n'importe quelles conditions !

13 projets accompagnés par la Chambre

18 projets sont actuellement connus des services, représentant 728 Mégawatts. 582 ha sont concernés, représentant 22 exploitations agricoles. Parmi eux, 13 projets sont actuellement accompagnés par la Chambre, dont 6 sont déjà passés en Commission Chambre pour avis et vérification des conditions de maintien d'une production agricole significative. Deux communautés de communes, Sud Nivernais et Loire et Allier, avoisineraient le maximum de leur quota de production, bénéficiant de la présence de points d'injection ; a contrario 5 communautés de communes n'ont pas de projets connus à ce jour. À cet égard, la Chambre avait acté un principe d'équité dans la répartition territoriale des projets.

Les équipes de la Chambre s'étoffent !

La Chambre d'agriculture, en partie pour remplacer des départs et absences, et en partie pour compléter ses équipes afin de répondre aux demandes des exploitants, accueille plusieurs nouveaux salariés : Thierry Ferrand (pédologue), Marjolaine Dos Santos (conseillère diversification), Emma Larue (conseillère installation diversification), Lauriane Perrier (conseillère d'entreprise), Benoît Giroud (conseiller changement climatique, accompagnement à la réalisation et au suivi des audits carbone), Judith Nagopae (conseillère maraîchage).

Quelle sécurité pour l'exploitant ?

La Nièvre fait partie des premiers départements à se lancer dans ces projets, dans une vision collective et professionnelle du sujet, *«nous n'avons pas encore toutes les réponses au sujet des contrats liant les parties : investisseur, exploitant, propriétaire…»* explique Didier Ramet, président de la Chambre.

Des inquiétudes se font jour sur les conditions de la maintenance des infrastructures à long terme, et sur la nécessité de protéger juridiquement et financièrement les exploitants et les futurs installés et repreneurs ; *«les contrats agrivoltaïques seront autant voire plus protecteurs encore que des baux ruraux»*, assure Didier Ramet.

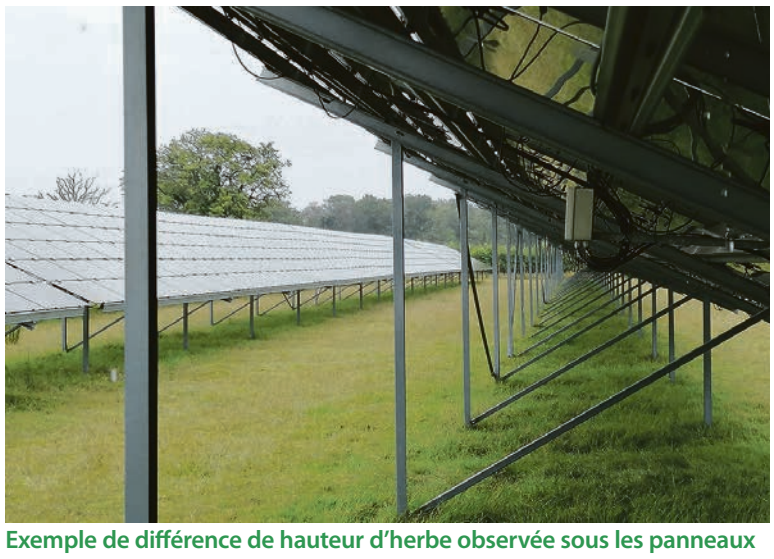
Assurer la continuité agricole des parcs solaires

«La Chambre est très engagée pour maintenir la continuité agricole des parcs solaires. Les investisseurs se montrent préoccupés de la potentialité agricole des projets», remarque Didier Ramet avant d'ajouter : *«Le travail est serein, n'oublions pas que nous sommes sur les échelles de temps long, en moyenne 2 à 5 ans entre le premier contact entre investisseur et agriculteur, et l'installation des premiers panneaux»*.

Photovoltaïque : production agricole ou pas ?

Pour certains agriculteurs, c'est une nouvelle identité à appréhender : d'un côté, la production photovoltaïque permet une valorisation importante sur des terres à faible potentiel, de l'autre, c'est la vocation nourricière du métier qui semble ébranlée. *«Parmi les projets suivis, dans 4 fermes, le photovoltaïque au sol permet de remettre de la production agricole là où elle avait disparu. Nous menons une réflexion en ce moment même sur la possibilité de valoriser les friches voire les zones d'enfouissement»* éclaire Martin Bloch, chef de service économique des entreprises.

LUCIE LECOINTE



Christophe Rainon et Christophe Dagouneau

Exemple de différence de hauteur d'herbe observée sous les panneaux et dans les allées le 3 août 2021.

Performance du pâturage maintenue sous les panneaux

La Chambre d'agriculture de la Nièvre, via le réseau Prairies Sentinelles, a mis en place un suivi d'un lot de brebis au pâturage sous panneaux photovoltaïques afin de connaître la pousse de l'herbe et le comportement des animaux. Réalisée par Christophe Dagouneau et Christophe Rainon, cette étude est basée sur des mesures de hauteur d'herbe sous panneaux, entre panneaux et sur les zones blanches (non influencées par la présence des panneaux) et sur le contrôle des croissances des agneaux entre la mise à l'herbe et le sevrage. Sur ce dernier point, il a été comparé à chargement et conduite identiques, les performances des agneaux de 2 lots homogènes de brebis de race à dominante Texel issues de la même exploitation, l'un pâturant sous des panneaux photovoltaïques sur le site de Verneuil et l'autre restant sur l'exploitation. Les premiers résultats montrent que les performances animales avec un pâturage sous les panneaux ne sont pas dégradées. *«Il faut tout de même avoir une certaine pondération puisque la parcelle de Verneuil est une prairie à base de RGA, fétuque des prés et Trèfle blanc implantée en 2019 et celle de l'exploitation une prairie naturelle»* pointe Christophe Rainon. De son côté Christophe Dagouneau précise : « Il faut également prendre en compte les conditions climatiques particulières en 2021, où nous avons eu notre lot de pluie ». Avec cela en tête, les observations des deux conseillers sont les suivantes : *«Sans refus francs, on remarque tout de même que l'herbe n'est pas aussi bien pâturée sous les panneaux que sur les zones blanches (sans panneaux) et les allées. On peut déduire que ce dédain peut-être dû au fait de la moindre appétence de l'herbe et de son salissement lorsque les animaux empruntent les espaces sous panneaux pour circuler ou s'abriter en cas de pluie. D'ailleurs, la zone de couchage est assez localisée à l'entrée du parc, à proximité des onduleurs»*. En ce qui concerne la pesée des animaux - une première réalisée en France sur ce point - la différence de poids au sevrage des agneaux entre les 2 lots est d'environ 3 kg qui est d'ailleurs plus marquée pour les agneaux nés doubles. Plus précisément, au sevrage, soit à 130 jours, les agneaux qui ont pâturé sous les panneaux accusent un poids moyen de 30,3 kg contre 27,4 kg pour les agneaux restés sur l'exploitation. Enfin, la mortalité des agneaux chute de 12 à 3 % sous les panneaux, ce qui s'explique en partie par le rôle protecteur des panneaux et la présence de clôtures qui limitent la prédation. Christophe Rainon conclut : *«nous souhaiterions poursuivre cette étude, avec plus de précisions notamment sur le suivi des températures et de l'hygrométrie. Notre but est d'avoir un maximum de données locales afin de se faire une idée vraiment précise de la production qui peut être faite sous panneaux»*.

LUCIE LECOINTE ET CHLOÉ MONGET



Marché de Noël

50 exposants à Nevers

Les festivités de fin d'année approchent à grands pas, et les marchés de Noël font comme d'habitude leur retour ; celui de Nevers n'échappe pas à la règle.



Parmi la cinquantaine d'exposants (dont le Panier des Amognes), les associations avaient aussi leurs stands ; une attention particulière que les producteurs interrogés ont apprécié.



Virginie Championnat participe pour la première fois au marché de Noël de Nevers.

Les marchés de Noël sont pour certains devenus un incontournable pour l'achat de cadeaux. Les professionnels, comme les producteurs l'ont bien compris. Cette année, environ 50 exposants ont participé au marché de Noël de Nevers à l'image de Vincent Robiche, brasseur (La Ru'rale à Parigny-les-Vaux) : *«Pour les fêtes, il était important pour moi d'être présent ici, car c'est un peu la capitale de la Nièvre et en plus après ces années particulières marquées par la crise sanitaire, cela fait du bien de sortir un peu»*.

Crise sanitaire

Amélie Vincent, productrice de produits laitiers (La ferme du pressoir à Ourouër) et présidente du Drive fermier 58, détaille : *«Il y a deux ans, c'était la cohue, alors que pour cette édition la présence des clients est nettement plus disparate. En cause, je pense que la peur de la foule due à la crise sanitaire y est pour beaucoup. Et, l'obligation de présenter un pass sanitaire pour accéder au marché de Noël de Nevers n'aide pas à faire venir les clients potentiels. Mais, nous n'avons pas vraiment le choix et cela est déjà bien que le marché puisse avoir lieu»*.

Les recettes

Pour Emmanuel Brossard, producteur d'huiles à Raveau, même si la crise sanitaire freine un peu les affaires *«les retombées économiques ne sont pas négligeables et en plus, cela nous fait connaître même si nous venons depuis 6 ou 7 ans»*. De son côté, Virginie Championnat (La machine à délices à La Machine : fabrication artisanale de confitures et autres condiments), est là pour la première fois : *«C'est l'événement que je ne voulais pas manquer, car cela va donner de la visibilité à ma production. En plus, la clientèle prend le temps de poser des questions sur nos produits, et je suis ravie de leur expliquer que tout est fait maison»*.

Prendre le temps d'expliquer

Plus habituée, Delphine Leballeur (La cerise sur le cochon à Prémery : conserverie artisanale), participe depuis 4 ans : *«Il faut mettre en valeur les produits locaux pour que les Nivernais se rendent compte de la qualité des productions, s'ils ne la connaissent pas déjà»*. Samuel Delobbe, producteur d'agneau, mouton, porc et produits transformés à Achun, insiste : *«détailler notre façon de travailler est indispensable. Et les marchés sont LE moment pour le faire en toute quiétude car il y a une proximité avec les visiteurs qui est très agréable»*.

Les liens

Si les retombées économiques peuvent être là, les marchés de Noël sont donc aussi un moment privilégié : *«C'est l'occasion de se retrouver, de passer un bon moment entre nous et de découvrir les petits nouveaux»* souligne Amélie Vincent. Delphine Leballeur conclu : *«Il y a toujours un effort particulier qui est fait que ce soit de la part de la municipalité ou des exposants, afin qu'eux comme les clients passent d'excellentes journées. En plus, le cadre du parc Roger Salengro est magnifique, même sous la pluie !»*



Chaque producteur est fier de sa production avec de gauche à droite : Vincent Robiche, Patrick Seguin (l'huilerie La Picquerie - Vielmanay), Samuel Delobbe, Amélie Vincent et Emmanuel Brossard.



Delphine Leballeur souligne : *«malgré un temps peu clément, je suis ravie d'être présente»*.

CHLOÉ MONGET

▸ Agenda

18/12 Jugement de bétail à Arleuf

Les JA organisent un concours et jugements de bétail le samedi 18 décembre à Arleuf chez Robert et Maxime Petit (La Ruchette, Arleuf), à partir de 14 heures Repas du soir proposé (14 euros, sur réservation). Pass sanitaire obligatoire. Renseignement : Baptiste Flory au 06 48 37 30 96.

20/12 Permanences AS BFC à Château-Chinon

L'Association de gestion et de comptabilité AS BFC organise des permanences au centre Médico-Social de Château-Chinon, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

22/12 Soirée génétique Cecna à Corbigny

Les vêlages débutent tout juste… Venez prévoir la génétique et la reproduction de votre prochaine campagne !
Pour cela, les inséminateurs Cecna vous invitent à leur soirée génétique à partir de 16 h 45 pour vous présenter leur nouvelle gamme de taureaux allaitants. Au programme : présentation des nouveaux taureaux charolais 2021-2022 et offre génotypage par Bruno Elmanowsky responsable des produits génétiques allaitants. Repas offert par votre coopérative. Pass Sanitaire obligatoire. Masque conseillé. La soirée aura lieu au marché au Cadran – Route de Saint Saulge - 58800 Corbigny. Pour une bonne organisation, réponse souhaitée au 06 19 90 45 66 ou 06 03 87 20 70.

Information GDS 58 Fermeture

Les bureaux du GDS 58 seront fermés les 24 et 31 décembre. L'équipe du GDS 58 répondra à vos besoins tous les autres jours ouvrés. Pour plus de renseignements, contactez le GDS 58 au 03 86 90 18 90

Terres de Bourgogne
Rejoignez TdB sur Twitter
Rejoignez TdB sur facebook

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Lycée viticole de Cosne-sur-Loire

Des nouveaux équipements

Le 2 décembre dernier, une salle de dégustation et le nouveau chai du lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire ont été inaugurés.





La subvention accordée a permis l'achat de nouveaux matériels comme 11 cuves thermorégulées, et d'un œuf en béton.

Le lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire dit les Cottereaux, dispose désormais d'un nouveau chai – construit dans le prolongement de l'ancien - et d'un nouvel espace de dégustation. Le coût total des travaux, financés par la Région, s'élève à 1,16 million d'euros (950 000 euros pour le chai et 213 165 euros pour la création de la salle de dégustation). *«Ces outils remarquables nous permettent de gagner en sécurité et en fonctionnalité»* pointe Sophie Ramet, directrice de l'exploitation. Océane Charret-Godard, vice-président de la Région en charge des lycées souligne pour sa part : *«c'est compliqué d'attirer des jeunes dans nos formations techniques si on ne leur met pas à disposition les bons outils»*.

Épicentre professionnel

Sophie Ramet détaille : *«Le nouveau chai permet de retrouver des conditions de travail presque identiques à celles des vignerons d'aujourd'hui. C'est idéal pour les apprentis. De plus, la salle de dégustation est à la fois un outil pour les élèves mais sera également, nous l'espérons, utilisée par les professionnels eux-mêmes. Nous souhaitons que ce lieu soit un endroit ou tous les acteurs du vin auront leur place et qui sera sollicité pour faire rayonner la profession dans son ensemble tout en développant notre section œnologie. Cet investissement, permis par la Région, permet d'avoir des outils modernes, pérennes et ouverts à tous»*.

Rendez-vous dans dix ans

Si les travaux sont désormais terminés au lycée, le projet, lui, date d'une dizaine d'années : *«Cela fait longtemps que ces constructions sont en réflexion, mais c'est en 2019 que nous avons répondu à un appel à projet qui collait à ce que nous voulions faire ici. Et, malgré la crise sanitaire, il a tout de même pu voir le jour»* souligne Jean-Marie Baillard, directeur de l'EPL Nevers-Cosne-Plagny. Pour Vincent Favrichon, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté (DRAAF) ces outils permettront de répondre à trois enjeux nécessaires pour la continuité du succès de cet établissement public : *«d'une part de devenir un outil de production et de commercialisation, d'autre part d'être un centre de formation adapté pour les jeunes ou les moins jeunes et enfin de rester un acteur du territoire et de l'expérimentation»*.

Les premiers concernés

Pour les élèves, la mise en fonction de ces instruments est très bien accueillie : *«On nous en parle depuis très longtemps et on commençait un peu à perdre espoir de les voir sortir de terre ; mais nous sommes ravis de leurs arrivées»* explique Alexis Michot 18 ans en Terminale avant de poursuivre : *«nous allons pouvoir travailler dans des conditions vraiment professionnelles avec des outils modernes»*. Félicien Gueneau, 16 ans, en Première ajoute : *«nous allons avoir plus de confort pour étudier, et nous allons apprendre d'autres méthodes de travail»*. Mattéo Lemasson, 16 ans en Seconde souligne : *«Le chai comme la salle de dégustation sont spacieux et plus adaptés au monde actuel. De ce fait, on espère que notre production se bonifiera. Et, qui sait, peut-être pourrons-nous tenter de nouvelles choses»*. Il conclut dans un sourire : *«Dans tous les cas, c'est le temps qui nous dira si tout cela se réalise car dans le monde du vin il faut être patient»*.

CHLOÉ MONGET



Les élèves de Seconde, Première et Terminale sont ravis des matériels acquis pour le nouveau chai.

Corbigny

Inquiétudes sur l'avenir de l'abattoir

Les installations agroalimentaires de Corbigny, abattoirs et salle de découpe, font l'objet d'inquiétudes très fortes en raison du départ programmé du groupe Sicarev au 31 décembre et du licenciement des salariés confirmé vendredi 10 décembre.

À ce jour, les discussions entamées autour de projets de reprises n'ont malheureusement pas pu aboutir malgré beaucoup d'énergie engagée par les acteurs et notamment les candidats à la reprise que nous souhaitons remercier.

Responsabilités

Devant la situation ainsi créée, le Conseil départemental prendra ses responsabilités au nom de la solidarité territoriale en tant que chef de file. C'est nécessaire au regard du rôle de ces installations pour développer l'abattage local, une filière de viandes de qualité et des circuits courts au cœur de la Nièvre. Le président du Conseil départemental, a confirmé cette intention et assure d'un entier soutien les salariés et les professionnels concernés. En accord avec les collectivités de proximité, la commune de Corbigny et la communauté de communes, le département proposera un portage de l'ensemble des installations, selon des conditions à finaliser, afin de réaliser les travaux nécessaires à un fonctionnement durable sur un site modernisé. Il devra pour cela compter sur une posture constructive de Sicarev.

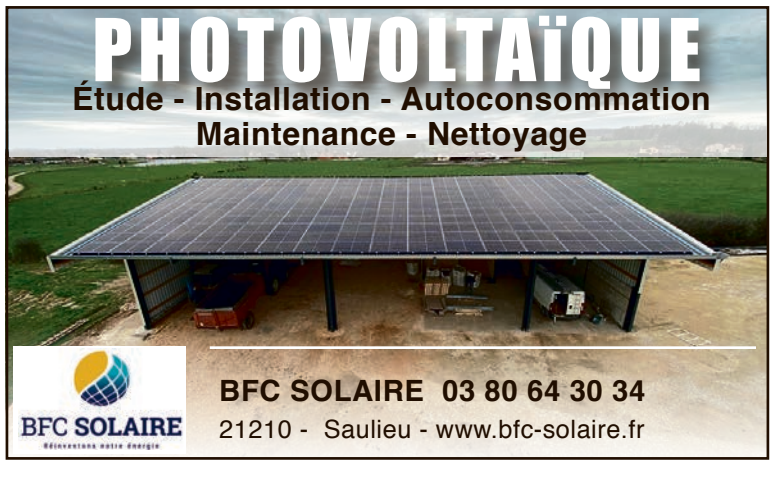
Action

Le président du Conseil départemental, avec les élus locaux, réunira la semaine prochaine, les représentants de la profession agricole pour fédérer une démarche commune. Il est urgent d'examiner la possibilité d'éviter une rupture de l'activité. Au-delà, une réflexion va s'engager avec les professionnels locaux pour préparer les modalités d'exploitations de ces installations dans la durée. Un chef de projet - développeur sera recruté par le département de la Nièvre et entièrement dédié à cette opération. Le Pays Nivernais Morvan continuera, autant que nécessaire, à assurer un renfort d'ingénierie. Nous sommes très soucieux que le départ de Sicarev se déroule dans des conditions constructives, permettant au site de Corbigny de connaître un nouveau départ. Nous savons que nous pourrons compter sur les services de l'État, mobilisés sur ce dossier, afin qu'ils rendent possible une poursuite de l'activité, une transition spécifique dans des conditions adaptées à la situation particulière de cette reprise, et un soutien aux investissements indispensables.

FABIEN BAZIN, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE ; CHRISTIAN PAUL, PRÉSIDENT DU PAYS NIVERNAIS MORVAN ; MARYSE PELTIER, MAIRE DE CORBIGNY ; JEAN-CHARLES ROCHARD, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TANNAY-BRINON-CORBIGNY.



Une réunion aura lieu la semaine prochaine pour l'avenir de l'abattoir de Corbigny.



Dégâts de gibier

Agir pour toute la profession

Le 9 décembre, la FDSEA et les JA organisaient une rencontre de terrain à La forêt (Châteauneuf-Val-de-Bargis) avec le préfet de la Nièvre concernant les dégâts de gibier de plus en plus nombreux dans le département.

C'est un cri d'alerte qui fut lancé le 9 décembre lors de la rencontre orchestrée par la FDSEA et les JA, avec le préfet de la Nièvre, Daniel Barnier, pour les dégâts de gibier et plus spécifiquement ceux dûs aux sangliers. *«La profession agricole, qu'elle soit conventionnelle ou bio, est à bout, car la situation est pire qu'il y a 4 ans»* pointe Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58. Pour appuyer cela, Guy Robail, accueillant le rendez-vous chez lui à La Forêt (Châteauneuf-Val-de-Bargis), a partagé son expérience face à cette problématique.

À bout de souffle

«Il y a une souffrance morale à voir ses parcelles ravagées par les sangliers» précise Guy Robail, avant d'ajouter : *«une fois qu'ils sont passés, nous vivons avec leurs dégâts pendant longtemps, avec des conséquences sur les cultures et donc sur l'économie qui en découle»*. Éric Boucher, éleveur à Moux-en-Morvan, insiste : *«Mes prairies sont dans un tel état que je ne sais pas où je vais mettre mes animaux au printemps…»* Désespérés, les agriculteurs présents ont aussi évoqué des solutions inadaptées. *«Nous avons mis une clôture, mais cela est ingérable. Car d'une part les animaux peuvent rester enfermés dans la parcelle - engendrant des dégâts encore plus importants - et l'entretien n'est pas faisable…»* souligne Guy Robail qui poursuit : *«étant en bio, les désherbants chimiques autour des clôtures sont prohibés, donc il ne reste que la mécanique ou la main-d'œuvre représentant un temps et un coût financier trop important à supporter. Et, cela s'ajoute à tout ce que nous subissons en plus : dégâts sur le matériel comme ma herse étrille dont les dents cassent régulièrement au passage sur les fouilles»*. Les conséquences de la présence d'une population trop importante de sangliers pour les agriculteurs sont donc nombreuses…

Myriade d'ennuis

Outre cela, il a aussi été évoqué d'autres conséquences comme les fréquents accidents de la route (collisions avec du gros gibier) ou encore les problèmes sanitaires (maladie d'Aujeszky par exemple) dûs à la proximité d'un grand nombre de sangliers avec l'activité humaine. Emmanuel Bernard a signalé également : *«Si une espèce devient majoritaire, cela peut mettre en péril la biodiversité. C'est le devoir de l'homme de réguler un petit peu la situation, car il en a le pouvoir. Chacun doit avoir sa place»*.

Une pression de chasse insuffisante

Au cœur de la problématique, Emmanuel Bernard, Dominique d'Été (président du Gabni) ainsi que l'assemblée rassemblée ce jour-là pointent du doigt : *«une pression insuffisante des chasseurs sur les sangliers»*. Pour remédier à cette question, le préfet a été interpellé sur le rôle que l'État doit jouer. *«Il faut que la préfecture prenne les choses en mains pour régler le problème. L'agriculture est une activité économique, qui doit l'emporter sur le loisir… Il faut que l'État prenne ses responsabilités pour soutenir la profession»*.



Daniel Barnier, préfet de la Nièvre a salué l'initiative de la rencontre : *«avec des échanges francs»*.

Emmanuel Bernard a rappelé que *«le but n'est pas d'opposer les chasseurs et les agriculteurs, mais bien de travailler main dans la main pour trouver une solution à un problème qui devient invivable pour un corps de métier et aussi pour la Fédération qui doit, quant à elle, payer les indemnités de dégâts aux exploitants»*.

Un gouffre financier

Daniel Barnier a spécifié que le montant des indemnités allouées pour les dégâts de gibier étaient jusqu'à présent *«d'environ 1 million 200 000 euros alors que la Fédération de chasse avait fait son prévisionnel autour de 800 000 euros»*. Pour Emmanuel Bernard ces chiffres sont désastreux : *«Ces montants montrent bien que le problème ne fait qu'augmenter. Et, si nous voulons que la Fédération de chasse puisse continuer d'exister dans la Nièvre, il faut que les dégâts soient moins importants et donc qu'il y ait moins de sangliers»*. Marc Séverac, directeur adjoint à la DDT a pointé que *«la période de chasse a été allongée de juin à mars, soit 4 mois de plus pour réguler un peu plus la population»* mais cela *«ne change rien»* pour les agriculteurs présents *«ce n'est pas parce qu'on allonge la durée que la pression de chasse augmente»*.

Des solutions ?

Pour l'instant, aucune solution de plus n'a été avancée par le préfet qui nuance : *«Il faut une analyse technique de la situation, et pour cela il faut du temps. De plus, il est nécessaire que tous les acteurs puissent discuter ensemble de la problématique (institutions, agriculteurs et Fédération de chasse) pour trouver des clefs qui conviennent afin de désamorcer tout cela»*. Suite à cela, Emmanuel Bernard a alerté le préfet : *«il va falloir une réponse concrète sous peu, avec une logique de résultat, et pas les moyens inefficaces qu'on connaît déjà»*.

CHLOÉ MONGET



Certains agriculteurs ont présenté des clichés des parcelles ravagées par les sangliers, comme Benoît Mathé ou encore Guy Robail.



Pneus d'ensilage usagés

Une collecte aux multiples avantages

Depuis le 25 novembre, une collecte de pneus d'ensilage est soutenue par l'association Ensivalor. Une opération menée par la FDSEA de l'Yonne et par l'UPVY, qui se termine ce vendredi, où l'objectif est de collecter les pneus usagés pour les recycler, avec un coût réduit pour l'agriculteur.



La collecte de pneus se termine ce vendredi 17 décembre.

Au silo d'Ynovae à Flogny-la-Chapelle, le lundi 13 décembre dernier, les tracteurs défilent les uns après les autres pour venir décharger les vieux pneus usagés qui remplissent leurs bennes. Avec un objectif simple : recycler leurs pneus d'ensilage. Une opération menée par la FDSEA de l'Yonne, en partenariat avec l'association Ensivalor. *« Tout cela se fait dans le cadre d'Adivalor. C'est une association, qui existe depuis vingt ans et qui a pour but de valoriser les déchets qui émanent de l'agriculture : les emballages vides, les plastiques usagés, les déchets dangereux et autres »*, explique Laurent Poncet, président d'Ynovae et de l'UPVY. *« On s'est aperçu au niveau de cette association, qu'il y avait un manque par rapport à tout ce qui était pneumatique. C'est comme ça qu'en 2019, l'association Ensivalor a été créée. Elle a pour objet de faire la collecte et le tri des pneus d'ensilage »*.

Jusqu'en 2015, les agriculteurs étaient considérés comme un débouché pour les pneus usagés. *« Cela s'est terminé, sauf que les agriculteurs avaient tout un stock de pneus usagés sur leur exploitation. Et la destruction restait à leur charge, ce qui posait un problème »*, continue Laurent Poncet.

Un avantage économique

Car recycler des pneus coûte cher. *« Le retraitement normal d'une tonne de pneus coûte 200 euros. On a réussi, avec Ensivalor, à négocier avec la filière des pneumatiques pour ramener ce retraitement à un coût de 150 €/T. On a obtenu 50 % de subvention, ainsi que 10 % supplémentaires de l'Ademe et, dans certains cas, 10 % provenant du syndicat des déchets Centre Yonne. Ce qui peut permettre d'arriver à un reste à charge pour l'agriculteur de 40 % des 150 €/t (soit 60 €/t HT au mieux) »*, détaille Laurent Poncet.



Depuis le 25 novembre, plus de 80 agriculteurs ont répondu favorablement à cette opération, où environ 800 tonnes de pneus ont été récoltées d'après les estimations.

L'aspect économique n'est pas le seul avantage de cette collecte. *« Il y a aussi l'aspect sanitaire. Avec la dégradation du pneu, des pointes métalliques ressortent et peuvent se mélanger à l'alimentation et ainsi causer des accidents envers les animaux comme des occlusions intestinales »*, confie-t-il. *« Les pneus sont aussi un lieu propice aux nids de guêpes et aux nids à moustiques. Et d'un point de vue environnemental, recycler les pneus évite leur dégradation et les départs de feux »*.

Environ 800 tonnes de pneus collectés

Depuis le 25 novembre, plus de 80 agriculteurs ont répondu favorablement à cette opération. La collecte, qui se termine ce vendredi, est estimée à environ 800 tonnes de pneus récupérés dans cinq sites : Étaules, Villeneuve-sur-Yonne, Flogny-la-Chapelle, Saint-Fargeau et Toucy. *« Les pneus collectés vont être broyés extrêmement finement et vont servir de combustible en cimenterie »*, indique Laurent Poncet.

Alors, pourquoi y a-t-il des pneus sur les exploitations agricoles ? *« Pendant plusieurs dizaines d'années, les pneus, qui n'avaient pas de systèmes de recyclage mis en place par les fournisseurs, nous étaient donnés gratuitement. Cela nous permettait de lester les bâches pour l'ensilage »*, justifie Kamel Ferrag, vice-président de la FDSEA de l'Yonne, en charge du dossier Ensivalor. *« Aujourd'hui, on a d'autres techniques qui sont plus opérantes, aussi efficaces, qui sollicitent moins de main-d'œuvre »*. Comme les sacs à silo en forme de boudin, des tapis en caoutchouc qui se mettent au-dessus des bâches, ou encore des bâches Lest'o.

Pour rappel, bâcher les tas d'ensilage permet à la fois de protéger le fourrage des intempéries, mais surtout de le conserver en permettant le phénomène de fermentation dite anaérobie, c'est-à-dire sans oxygène. Un fourrage qui sert à l'alimentation des animaux sur les élevages bovins.

CHRISTOPHER LEVÉ

À noter

Chambre Fermeture exceptionnelle

Durant la période des fêtes de fin d'année, la Chambre d'agriculture de l'Yonne sera exceptionnellement fermée du vendredi 24 décembre, à midi, au lundi 3 janvier, à 8 heures. Pour toutes informations, la Chambre d'agriculture est disponible toute l'année au 03 86 94 22 22.

FDSEA Fermeture durant la période des fêtes de fin d'année

Pour la période des fêtes de fin d'année, les locaux de la FDSEA de l'Yonne seront exceptionnellement fermés, du jeudi 23 décembre à 17 h 30, au lundi 3 janvier à 8 h 30. Pour toute information, la FDSEA de l'Yonne est joignable au 03 86 49 48 10.

En image

Le Gaec Cadoux récompensé au concours charolais de Moulins

Après avoir remporté le deuxième prix d'honneur et le troisième prix d'honneur, ainsi que le super prix d'ensemble des veaux mâles avec quatre fils du taureau Janus au concours charolais de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), le Gaec Cadoux a participé début décembre au concours charolais de Moulins (Allier).

Parmi les 300 jeunes mâles présentés, Saxe, fils de Janus, a remporté le premier prix d'honneur de ce grand concours. Saxe s'est aussi retrouvé qualifié pour le super prix d'honneur où il est resté jusque dans le dernier carré des finalistes. Encore une belle performance pour les animaux de l'élevage du Gaec Cadoux de Saint-André-en-Terre-Plaine.



Photo Gaec Cadoux

Saxe remporte le prix d'honneur dans la catégorie veaux mâles grands raceurs

Chambre d'agriculture

Marie-Sophie Petit, la nouvelle responsable des filières de production

Depuis début novembre, Marie-Sophie Petit est la nouvelle responsable du département filières animales et végétales, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Un réseau qu'elle connaît bien pour avoir travaillé plusieurs années à la Chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Après la nomination de François Avez comme directeur de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, une restructuration des pôles était prévue et un recrutement au poste de responsable du département filières animales et végétales était programmé. Il a été acté avec l'arrivée de Marie-Sophie Petit, en novembre dernier. *« Mes principales missions consistent à coordonner et accompagner les activités des équipes des filières de productions, ainsi que, de manière transversale, l'innovation et la transversalité. Je travaille de manière étroite avec les coordinateurs d'équipe en grandes cultures, en viticulture et d'une manière plus directe avec les conseillers élevage »*, indique Marie-Sophie Petit. *« L'idée est d'organiser et de piloter l'activité, ainsi que de susciter et coordonner les projets transversaux interfilières innovants »*.

Un des chantiers prioritaires consiste à la mise en place et au déploiement du conseil stratégique phytosanitaire en mobilisant les compétences internes au service des agriculteurs ainsi que le réseau régional animé par Amrane Chabane-Chaouche (Chambre régionale). *« Je suis chargée, avec la cheffe de projet (Claire-Lise Lévêque), de mettre en place ce service à partir du 1er janvier 2022, à l'attention de tous les agriculteurs concernés par l'application de produits phytos. Avec des objectifs de déploiement importants puisqu'il faudra que tous les agriculteurs concernés puissent avoir obtenu leur conseil stratégique phytosanitaire avant le 1er janvier 2024 »*.

Coordonner la partie innovation

Outre les filières de production, Marie-Sophie Petit accompagne également le développement de l'innovation et participe au réseau régional Innovation-Recherche-Développement des Chambres d'agriculture de la région. *« Sur cette partie, je travaille avec l'ensemble des départements de la Chambre d'agriculture. Je suis amenée à apporter un appui en termes de méthodes et d'approches, pour favoriser l'émergence et la construction de projets transversaux. Je suis aussi chargée de coordonner l'opération Innov'action qui se concrétise par des portes ouvertes et des rendez-vous sur le terrain où des agriculteurs parlent à d'autres agriculteurs des innovations qu'ils ont mises au point. Le repérage ou la traque d'innovation est un nouveau dispositif de R&D que je souhaite mettre en place, en mobilisant des méthodes que l'on a pu explorer dans des réseaux multi-partenaires, comme les réseaux mixtes technologiques Champs et territoires ateliers, Systèmes de culture innovants, ou encore le réseau de chercheurs Idéas impliquant Inrae »*.

Le travail avec les autres Chambres de la région n'est pas quelque chose d'inconnu pour Marie-Sophie Petit. *« J'étais, jusqu'à fin octobre, à la Chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté. J'ai donc travaillé de manière privilégiée avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne comme avec les autres Chambre départementales, ainsi qu'avec différents partenaires, sur différents programmes d'action dans le domaine de l'agronomie, des grandes cultures, des protéines, des fourrages & prairies et plus globalement de l'innovation au service des agriculteurs et des agricultures dans les territoires »*.

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, elle a à cœur *« d'apporter un service, mes compétences et mon énergie aux collaborateurs de la Chambre, aux agriculteurs, à leurs partenaires et à l'agriculture de l'Yonne pour construire ou accompagner la construction de projets collectifs comme individuels. L'innovation me semble une piste à explorer pour cela, en mobilisant les différentes modalités ou activités pour relever les défis auxquels on va être confrontés au niveau d'une exploitation, d'un territoire ou d'une filière. La dimension partenariale est aussi très importante pour apporter le meilleur service possible »*.



Arrivée en novembre, Marie-Sophie Petit est la nouvelle responsable du département filières animales et végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ

Cocebi

Une usine de flocons d'avoine bientôt à Nitry

Lors de l'assemblée générale de la Cocebi, qui s'est tenue le mercredi 8 décembre à Nitry, le projet Avena bio, une usine de flocons basée à Nitry, a été présenté. L'objectif est d'avoir, au bout de cinq ans de fonctionnement, environ 6 300 tonnes de flocons d'avoine produites sur le site.

Une usine de production de flocons d'avoine devrait voir le jour à Nitry, à l'automne 2023. C'est ce qui a été annoncé lors de l'assemblée générale de la Cocebi qui s'est tenue le mercredi 8 décembre.

Le projet fonctionnera de façon indépendante sous la forme d'une SAS nommée Avena bio. *« C'est l'union de la Cocebi avec cinq de ses partenaires : Biocer, Probiolor, Favrichon, Cereco et Biocoop »*, indique Guillaume Conseil, président de la Cocebi. Le but est de réunir les coopératives puis les transformateurs et la distribution spécialisée, dans une filière équitable de production et distribution de céréales bio de petits-déjeuners. *« Cette usine aura pour mission la transformation des gruaux d'avoine bio en flocons et en farine qui seront ensuite vendus par Fermes bio pour les petits-déjeuners et les jus végétaux »*.

Produire 6 300 tonnes de flocons

L'usine sera construite à Nitry et comprendra un convoyeur pneumatique entre l'usine de la Cocebi et l'unité de floconnage, un bâtiment pour recevoir les différentes installations, des silos de stockage de matières premières, le process de floconnage, des silos tampons de stockage de flocons, une unité d'ensachage des flocons, les process farine et un magasin de stockage de produits finis en chambre froide. Les travaux doivent commencer en 2022 pour une mise en service à l'automne 2023.

« L'objectif à l'horizon de cinq ans est d'avoir environ 6 300 tonnes de flocons produites par cet outil, soit 13 000 tonnes d'avoine vêtue fournies par les coopératives et leurs partenaires », détaille Guillaume Conseil.

D'autres projets se profilent, à plus court terme, pour la Cocebi. Le projet Liveseed (qui consiste à trouver des semences à la spécificité de la bio), terminé cette année, va se poursuivre, avec toujours le même objectif. Le projet Horizon Europe, consacré au changement climatique et l'étude des freins et des leviers pour l'agriculture biologique, animera aussi l'année 2022 pour la coopérative. Ainsi que le projet Biodiv, où l'objectif est la recherche de diversifications des semences adaptées à la culture bio.

CHRISTOPHER LEVÉ

La Cocebi, en quelques chiffres

La Cocebi, c'est : 263 adhérents dont quatre salariés porteurs de capital, 32 salariés, 34 423 tonnes brutes collectées en 2020 (soit 7 % de moins par rapport à 2019) dont 24 992 tonnes de collecte AB (72,3 %), 7 829 tonnes de collecte C2 (23 %) et 1 602 tonnes de collecte de semences AB (4,7 %).



Groupama

Une formation aux gestes qui sauvent

Alors que la France est l'un des pays les moins formés aux gestes de premiers secours en Europe, Groupama a décidé d'organiser des formations avec l'objectif de former gratuitement un million de personnes sur trois ans. Dans l'Yonne, Groupama vise à former entre 700 et 1 000 personnes sur une quarantaine de sessions, en 2022.



Les sapeurs-pompiers du SDIS 89 ont présenté, aux stagiaires de la formation, différents cas de figure où l'aide à une victime peut être apportée, en lui prodiguant les bons gestes à adopter.

Ce sont souvent les petits détails qui font la différence. Et Groupama l'a bien compris. C'est pour cela que la société d'assurance mutuelle s'est lancée dans un grand plan de prévention de sécurité civile à l'échelle nationale. *«Groupama est parti du principe que la France est l'un des pays d'Europe les moins formés aux gestes qui sauvent et que si beaucoup plus de Français passaient cette formation, cela pourrait éviter de nombreux décès dûs à un étouffement, un saignement ou encore un problème cardiaque»*, assure Jacques Blanchot, directeur d'établissement à Groupama Paris Val-de-Loire.

L'objectif est donc de former un million de personnes sur trois ans, sur l'ensemble du territoire français. *«Cela se décline au niveau régional et départemental. Au niveau de Groupama Paris Val-de-Loire, on part sur une base de 10 000 personnes formées courant 2022 et au niveau de l'Yonne on vise entre 700 et 1 000 personnes formées, sur une quarantaine de sessions, en 2022»*.

Des gestes simples pour tous

Pour voir si le concept plairait, Groupama a organisé une journée de formation, le mercredi 8 décembre, à Pont-sur-Yonne, avec la participation des sapeurs-pompiers du SDIS 89. *«À travers ces sessions, on veut dire et montrer aux gens que ce n'est pas difficile d'apprendre les premiers gestes de secours. C'est quelque chose qui peut sauver un voisin, un conjoint, un enfant»*, explique l'adjudant-chef Lionel Darlot, vice-président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Yonne. *«Il y a des gestes tout simples qui peuvent être faits par tout le monde. Et ce sont des gestes qui font souvent la différence, qui nous permettent de prendre le relais lorsque l'on arrive et surtout qui permettent de sauver des victimes. Trop souvent, lorsque l'on arrive sur place, on doit travailler à la réanimation de manière plus importante alors que cela aurait pu être plus léger si une personne formée aux gestes de premiers secours avait pu commencer le travail»*.

Apprendre à utiliser un DAE

Alors, quels sont ces gestes de premiers secours ? *«C'est le massage cardiaque par rapport à une personne qui fait un arrêt cardiaque, c'est désobstruer une voie aérienne supérieure bouchée lors d'un repas, par exemple. Cela peut arriver à tout le monde, d'un enfant à une personne âgée qui aurait avalé un gros morceau de viande. Dans ces cas-là, il suffit de faire une surpression au niveau des poumons ou bien des tapes dans le dos avec une position très facile à faire, même pour un adolescent ou un enfant, pour faire sortir ce morceau de viande qui bloque la respiration et sauver la vie de la personne en lui permettant de respirer à nouveau normalement»*, répond l'adjudant-chef Lionel Darlot.



Une partie pratique a eu lieu où une démonstration du massage cardiaque a été faite.



L'apprentissage de l'utilisation du DAE était également au programme des sessions.

Lors de la formation, une partie est également consacrée à l'apprentissage de l'utilisation du DAE (défibrillateur automatisé externe) que l'on trouve de plus en plus dans les établissements publics et sur la voie publique. *«Ils sont accessibles à toute personne qui en verrait une autre ayant fait un arrêt cardiaque»*, continue-t-il.

Quant à la volonté pour Groupama de faire intervenir les sapeurs-pompiers lors de ces sessions de formation ? *«Les sapeurs-pompiers du SDIS sont les personnes idéales car ce sont eux qui sont le plus souvent au premier rang lorsqu'il y a un appel au 112 ou au 18»*, reprend Jacques Blanchot.

Les prochaines sessions de formation auront donc lieu en 2022. Elles seront ouvertes à tous, sociétaires Groupama ou non, dès 10 ans.

CHRISTOPHER LEVÉ

Marché du réveillon de Saint-Bris-le-Vineux

Une soixantaine d'exposants attendus

La septième édition du marché du réveillon de Saint-Bris-le-Vineux a lieu ce week-end. Une soixantaine d'exposants (producteurs et artisans) sont attendus sur les sites des douze domaines viticoles du village. Saumon, foie gras, huîtres, chocolats, fromages… Un panel de produits que l'on retrouve sur les tables de Noël est à (re)découvrir.

Si les vignerons de Saint-Bris-le-Vineux n'ont pas pu ouvrir leurs caves cet été pour les Peintres de vignes en cave (événement annulé à cause de la crise sanitaire), ils ont l'occasion de se rattraper ce week-end, lors de la septième édition du marché du réveillon du village. *« Ce marché de Noël se trouve sur douze lieux différents, dans tous les domaines viticoles du village »*, lance Jean-François Bersan, président de l'association Marché du réveillon, de Saint-Bris-le-Vineux, organisatrice de l'événement. *« Dans chaque site, il y a entre cinq et dix exposants, de métiers de bouche, de l'artisanat et de l'art »*.

Soit au total une soixantaine d'exposants en plus des douze vignerons et des commerçants du village (boucher et boulanger), qui proposeront également des animations lors du week-end. *« C'est la fête du village, tout le monde est concerné par cet événement. Il y a d'ailleurs pas mal d'habitants qui se sont inscrits en tant que bénévoles. La municipalité est également fortement impliquée dans cet événement »*, continue Jean-François Bersan.

Des produits de Noël, mais pas que

Les associations de Saint-Bris-le-Vineux seront également présentes pour proposer du café, des crêpes et des boissons aux visiteurs. *« Il y aura aussi un food-truck et d'autres animations comme la présence d'une ferme itinérante »*, poursuit le président de l'association Marché du réveillon.

Quant aux produits à (re) découvrir ? Saumon, foie gras, huîtres, chocolats, fromages… Un panel de produits que l'on retrouve sur les tables de Noël notamment, ainsi qu'une multitude d'autres produits de bouche et d'artisanat. Avec pour la plupart des produits de producteurs locaux. *« Même la majorité des artisans sont des personnes de l'Yonne. Le but est d'avoir des personnes qui proposent des produits du département, pour se démarquer »*, assure Jean-François Bersan.

Les festivités débutent samedi, dès 10 heures, jusqu'à 19 heures, et se poursuivent le dimanche, de 10 heures à 18 heures.

CHRISTOPHER LEVÉ



Le marché du réveillon de Saint-Bris-le-Vineux revient pour une septième édition, ce week-end.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

- **Réussir son installation en société.** Les 20 et 23 décembre, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.
- **Mon installation : faire le bilan et garder le CAP.** Le 6 janvier, à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier au 03 86 94 22 10.
- **Conduire un projet d'agroforesterie viticole.** Les 10 et 11 janvier, à Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.
- **Maîtriser les couverts végétaux et les engrais verts.** Le 12 janvier, à Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.
- **Soigner les plantes par les plantes.** Les 12 et 13 janvier, à Auxerre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.
- **Mon installation : faire le bilan et garder le CAP.** Le 13 janvier, à Tannerre-en-Puisaye. Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.
- **Utiliser les huiles essentielles en grandes cultures.** Le 14 janvier, à Auxerre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.
- **Gestion de l'azote en agriculture biologique.** Le 18 janvier, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.
- **Créer mon aire de lavage (GC + Viti).** Le 20 janvier, à Auxerre. Contact : Guillaume Morvan au 03 86 94 28 90.
- **La bio, j'y vais, j'y vais pas (grandes cultures).** Le 20 janvier, à Auxerre. Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.
- **La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation.** Le 25 janvier, à Auxerre. Contact : Julian Martin 03 86 94 26 38.
- **Dresser et éduquer un chien de conduite du troupeau.** Cinq dates en 2022-2023, à Lainsecq. Contact : Charlotte Absi au 06 30 62 99 58.





Vigne

Apporter des réponses aux défis naturels

Changement climatique, infections aux origines mal connues… le monde de la vigne se bat au quotidien pour préserver une plante qui subit des assauts multiples. En première ligne, les producteurs de plants doivent imaginer des réponses à ces défis. C'est le cas, notamment, des pépinières Guillaume, en Haute-Saône.

Lors de l'épisode de gel du début du printemps dernier, les constats sur les dégâts s'étaient accompagnés, dans le milieu viticole, d'une mise en évidence d'un mal plus profond : celui du dépérissement de certaines vignes, constaté depuis plusieurs années dans la région. Dans la bouche de beaucoup, le lien entre ce dépérissement et le changement climatique apparaît comme une évidence. Le réchauffement a sans doute une part de responsabilité mais ces problèmes semblent avoir des causes multiples. Pour mieux comprendre ce qui se passe et voir comment les professionnels du plant de vigne tentent de trouver des solutions, nous avons rendu visite aux Pépinières Guillaume. Basées à Charcenne, en Haute-Saône, elles sont spécialisées dans la production de plants de vigne. Vincent Delbos, directeur technique au sein de l'entreprise, ne nie pas la réalité de certaines formes de dépérissement. *« En Bourgogne,* explique-t-il, *il y a un problème de dépérissement lié au porte-greffe 161-49, massivement planté dans cette région. Il a été créé il y a un siècle et il est sensible à la thyllose (problème de rupture de sève dans le tronc), un phénomène qui est accentué par des températures élevées, lorsqu'il y a beaucoup d'évaporation ».*

Une variété en ligne de mire

Depuis les années 2000, ce porte-greffe, reconnu pour produire de très bons vins, montre des signes de dépérissement. On observe dans les parcelles des vignes qui, d'une année sur l'autre, passent d'un très beau bois de taille à des tiges rabougries, et le mal est irréversible. Le problème est signalé depuis une quinzaine d'années et provoque des dépérissements de parcelles très jeunes. La maladie s'observe aussi dans le Bordelais et dans d'autres zones viticoles. *« Pour l'instant,* poursuit Vincent Delbos, *personne n'a encore réussi à comprendre ce qui se passe avec cette variété. Cela conduit parfois à un arrachage prématuré des parcelles. Plusieurs pistes pour comprendre ce dépérissement sont explorées par les pépiniéristes et par les instituts techniques : les effets de la thyllose et du changement climatique, mais aussi des manques de fertilisation, ou encore le matériel végétal… »* À l'heure actuelle, aucune de ces pistes n'a donné de résultat. *« Aujourd'hui, nous ne multiplions quasiment plus le porte-greffe 161-49. Dans ce contexte général, les viticulteurs s'en méfient ».* Dès lors, quelles solutions de remplacement les pépiniéristes peuvent-ils proposer ? D'autres variétés de porte-greffe sont disponibles et proposées. *« Nous avons participé, cette année, à la création d'un essai porte-greffe avec l'Association technique viticole de Bourgogne (ATVB),* souligne le directeur technique, *afin de disposer de références d'essais qui permettront de voir les aptitudes des différents porte-greffes face au réchauffement climatique. Des essais de ce genre, qui vont s'étaler sur au moins dix ans, seront très utiles sur le long terme pour comparer les caractéristiques du matériel végétal ».*



Vincent Delbos, directeur technique des Pépinières Guillaume, dans l'atelier de tri des plants de vigne : une étape stratégique de la production.

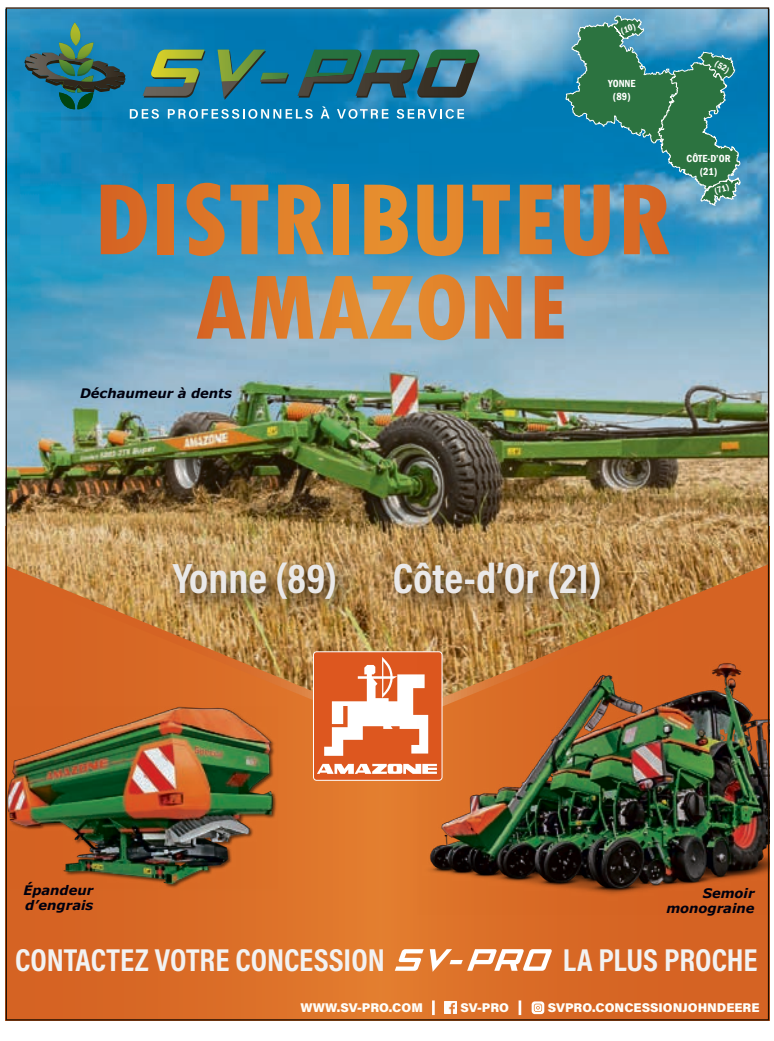
Les causes multiples de dépérissement

Les pépiniéristes doivent aussi faire avec d'autres problèmes qui entraînent des dépérissements :
- Il y a le court-noué, une maladie présente dans le sol, qui se transmet de vigne en vigne et provoque un jaunissement du feuillage et des pertes de récoltes. Le seul moyen pour en diminuer la pression, c'est d'arrêter la culture de la vigne pendant plusieurs années. Le court-noué peut être transporté par le matériel végétal, et donc, potentiellement, par les plants. La filière des pépiniéristes français, par le biais de son système de certification, procède à des contrôles pour veiller à ne pas diffuser cette maladie avec le matériel végétal. *« À côté de la solution du repos du sol, un choix qui est difficilement envisageable,* reconnaît Vincent Delbos, *nous avons développé la prémunition : nous sommes allés chercher, dans des parcelles infectées par le court-noué, des chardonnays et des pinots noirs infectés, mais qui supportent relativement bien le virus. En produisant des plants d'individus de ce type, porteurs d'une souche de court-noué, et en les implantant dans des zones fortement infectées, on obtient des résultats intéressants. Ces plants arrivent à reproduire des raisins dans ces zones ».* Ce procédé a fait l'objet de recherches poussées de la part de l'Inrae, dans le but d'étudier la prémunition.
- La flavescence dorée et le bois noir. Ces deux maladies sont causées par un phytoplasme (micro-organisme bactérien) présent dans la nature (dans les aulnes, les orties, les liserons). Il est transporté par des insectes (les cicadelles) sur la vigne, ce qui la tue. Pour lutter contre ces deux maladies, sur la Bourgogne, il a été décidé que les viticulteurs ne planteront que des plants traités à l'eau chaude (plongés pendant 45 minutes dans une eau à 50°). Un traitement effectué par la pépinière Guillaume. D'après les études de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) et l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), ce traitement garantit que le phytoplasme est tué. *« Ainsi, nous sommes sûrs que nous ne l'introduisons pas par l'intermédiaire du matériel végétal ».*
- Les maladies du bois : des champignons qui s'installent dans les souches et qui font mourir les plants. En Bourgogne, c'est moins important car le chardonnay et le pinot noir y sont moins sensibles. *« Cela a un impact sur la filière,* précise le directeur technique *et, au niveau de la pépinière, on fait des recherches. C'est une problématique très complexe. Les plaies de taille sur les pieds de vignes peuvent constituer des voies d'introduction pour ces champignons. Dans une pépinière, la production d'un plant de vigne fait justement des coupures. Face à cela, on produit des plants qu'on trempe dans des solutions contenant des trichoderma, qui sont des champignons antagonistes des maladies du bois. On crée ainsi une lutte entre micro-organismes ».* Autre moyen de lutter contre ces maladies en agissant au niveau du tri des plants : on vérifie la solidité de la *« soudure »* du plant pour s'assurer qu'il n'y aura pas une coupure favorisant l'entrée du champignon. On le voit, face aux défis toujours renouvelés posés par la nature, l'entreprise de Charcenne ne reste pas inactive. Il en va aussi de son avenir.

BERTY ROBERT



Des plants prêts à être livrés.



Syndicalisme

Quel avenir pour le statut de salarié à la tâche ?

Depuis un an, la FRSEA BFC a négocié sur le travail à la tâche en viticulture avec des syndicats de salariés pour actualiser et mettre en conformité ce contrat avec la convention collective nationale production agricole/Cuma. Malgré la signature d'un accord en octobre, ce travail est mis à mal du fait de l'opposition de trois syndicats. Il faut sécuriser les contrats en cours et à venir. Nous détaillons ici le contexte et les conséquences juridiques et vous accompagnons dans vos démarches.


JC Gutner - Réussir SA

La remise en cause, par trois syndicats de salariés, de l'accord signé en octobre, oblige à sécuriser les contrats en cours ou à venir.

L'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective nationale PA/Cuma (CCN PA/Cuma) au 1er avril 2021 a fortement impacté les conventions collectives départementales en vigueur. La nouvelle convention collective nationale (CCN) PA/Cuma applicable à tous les employeurs et salariés de la production agricole et des Cuma a instauré deux dispositions impératives : une nouvelle classification des emplois et une grille nationale de salaires minima afférente, auxquelles il n'est pas possible de déroger. La convention collective du 21 novembre 1997 (IDCC 8262) des exploitations et entreprises agricoles de Côte-d'Or, Nièvre et Yonne a donc perdu au 1er avril 2021 son titre de convention collective pour devenir un accord collectif autonome étendu. Tout comme la convention collective des exploitations de Saône-et-Loire du 1er janvier 1977 modifiée. Cela signifie que ces accords collectifs autonomes continuent de s'appliquer, pour les dispositions plus favorables que celles prévues dans la CCN PA /Cuma. Un travail fastidieux de comparaison doit donc être effectué par les employeurs entre ces deux textes, pour savoir quelle disposition s'applique.

Quel avenir pour les annexes ?

Qu'en est-il des annexes prévues dans l'accord collectif autonome ? Les annexes prévues dans l'accord collectif du 21 novembre 1997 font partie intégrante de cet accord et de ce fait demeurent applicables selon leurs conditions. Toutefois, concernant l'annexe II relative au contrat à la tâche, une problématique plus importante est posée. L'accord tâche reposait sur une classification *« Niveau échelon »* qui a été remplacée par la nouvelle classification de la convention collective nationale. En conséquence, l'accord tâche ne peut plus produire ses pleins effets et doit donc être renégocié pour continuer à s'appliquer. Face à ce constat une négociation a été engagée avec les partenaires sociaux depuis le début de l'année 2021 à l'initiative de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté. L'objectif était de proposer un cadre commun conventionnel sur le travail à la tâche afin de sécuriser les pratiques sur un périmètre régional. Le périmètre de l'accord a été un point crucial du projet d'accord puisqu'il intégrait les départements de Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Yonne, Nièvre et Jura, la Saône-et-Loire étant dans la même situation avec son accord tâche car il faisait également référence à l'ancienne classification. Le Jura, de son côté, ne disposait pas d'accord spécifique sur le sujet mais avait la volonté de sécuriser et harmoniser les pratiques existantes en concluant un accord collectif face au développement de cette activité dans les domaines jurassiens.

Une lettre qui remet tout en question

Salariés et employeurs ont fait le constat partagé de la nécessité de sécuriser le cadre juridique d'une part et de conserver ce contrat apprécié et demandé sur le territoire d'autre part. Les partenaires sociaux (FRSEA BFC et centrales syndicales de salariés) ont tenu 6 réunions paritaires de travail en visioconférence ou en présentiel, auxquelles s'ajoutent plusieurs réunions départementales avec les employeurs, organisées par les FDSEA en amont, et une commission mixte en présence de la DREETS en date du 27 octobre 2021. Cette commission a abouti à la signature d'un accord sur le travail à la tâche en viticulture entre la FRSEA BFC, la CFDT et le SNCEA/CFE-CGC. Le 15 novembre, une lettre d'opposition à cet accord collectif de travail à la tâche en viticulture, signée de la CGT, la CFTC et FO, a été adressée à l'ensemble des signataires de l'accord, le rendant ainsi non écrit et donc non applicable. C'est une grande déception pour les représentants employeurs qui se sont beaucoup investis dans cette négociation, notamment par un important travail préalable auprès des viticulteurs afin d'actualiser et valoriser les pratiques actuelles dans les vignes. Ces dernières ont évolué depuis la signature des accords à la tâche départementaux, il y a plusieurs dizaines d'années. De plus, l'objectif essentiel des représentants employeurs était la négociation d'un accord collectif permettant de faciliter la mise en œuvre des contrats de tâche par des règles collectives communes et régionales en tenant compte des impératifs de la nouvelle convention collective nationale de la production agricole et Cuma.

Accord d'entreprise indispensable

Excepté pour la Saône-et-Loire qui, dans le cadre du toilettage de son accord collectif autonome départemental, a intégré la nouvelle classification dans son accord tâche, en l'état actuel des négociations et dans l'attente d'une éventuelle nouvelle négociation avec les syndicats salariés sur cet accord collectif, toute entreprise souhaitant mettre en place du travail à la tâche devra procéder à la négociation et mise en place d'un accord d'entreprise afin de conforter et sécuriser juridiquement l'application des contrats de tâche en cours mais surtout d'asseoir juridiquement les contrats de travail à la tâche à venir. À défaut d'accord d'entreprise, ces dernières n'auront d'autre choix que de privilégier le recours à d'autres formes d'aménagement du temps de travail, (annualisation, CDI temps plein ou forfaits). Pour ce qui concerne l'accord collectif à la tâche du 21 novembre 1997 pour la Côte-d'Or, l'Yonne et la Nièvre, il n'est plus applicable en l'état. De ce fait, toutes les dispositions, comme celle concernant le bon d'achat, n'évolueront plus. En conséquence, la valeur des bons d'achat ne sera plus renégociée ; ainsi celle négociée en janvier 2020 (106,22 € HT/ha pour la vigne basse et 35,11 € HT/ha pour la vigne haute en Côte-d'Or) est figée. Les contrats de travail à la tâche en cours ou à venir doivent être sécurisés. Si vos entreprises disposent de salariés à la tâche ou souhaitent en recruter, prenez impérativement contact avec le service emploi de votre FDSEA départementale qui vous conseillera et vous accompagnera dans la sécurisation de vos contrats et le cas échéant, sur la mise en place d'un accord d'entreprise.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

- FDSEA Côte d'or : Mail : sje@fdsea21.fr Tél. : 03 80 68 67 68
- FDSEA Nièvre : Mail : emploi.fdsea58@orange.fr Tél. : 03 86 93 40 94
- FDSEA Yonne Mail : laetitia.clerc@fdsea89.fr Tél. : 03 86 49 48 10



Loi Égalim 2

«Nous nous sommes concentrés sur les prix agricoles»

Invitée récemment de l'assemblée générale de la FDSEA21, la sénatrice de Côte-d'Or Anne-Catherine Loisier y évoquait la loi Égalim 2 dont elle a été la rapporteure. Elle revient sur ce que l'on peut en attendre.

Comment peut-on résumer Égalim 2 par rapport à Égalim 1 ?

Anne-Catherine Loisier : *«Égalim s'intéresse au prix des produits agricoles. En 2018, avec Égalim 1, l'idée c'était d'affirmer que chaque maillon devait s'engager dans une meilleure rémunération, à la source du producteur. Un certain nombre d'outils avaient été mis en place, sur l'encadrement des promotions. Il y avait aussi un soutien à la contractualisation. Cela a apporté des éléments positifs mais on a aussi vu les limites. Face au manque relatif d'efficacité d'Égalim 1, le Gouvernement a voulu enclencher une vitesse supplémentaire, avec Égalim 2, en rendant la contractualisation obligatoire dans quasiment toutes les filières, et en «crantant» le prix des matières premières dans toute la négociation commerciale, jusqu'au distributeur. L'élément important d'Égalim 2, c'est la non-négociabilité des matières premières agricoles, du premier transformateur au distributeur. Dans le contrat, on trouve les indicateurs, les éléments qui relèvent de la matière première agricole, et on doit obligatoirement les retrouver dans tous les contrats de vente qui vont suivre, jusqu'au distributeur. Par la suite, le prix du produit peut donner lieu à négociation, mais cette dernière ne pourra pas porter sur le coût initial payé au producteur».*

Le prix de la matière première agricole est vraiment au centre du dispositif ?

A-C L. : *«Une indexation se fera obligatoirement lorsque le prix des matières premières évoluera. L'évolution des coûts logistiques reste possible, mais elle n'a pas de caractère obligatoire. Nous nous sommes dit que si on ouvrait trop les portes sur ce point, on offrait un moyen de biaiser, comme nous en avons constaté avec Égalim 1. Nous ne négligeons pas le risque d'explosion de coûts annexes, mais l'objectif d'Égalim 2, c'était les matières premières agricoles et nous nous sommes concentrés sur ce domaine. Si on commence à mettre des clauses d'indexations sur toutes les étapes, on risque de noyer l'objectif premier.*

Toute la difficulté, pour le législateur, aura été de parvenir à créer une loi qui garantisse un meilleur revenu au producteur tout en préservant une certaine souplesse, sans que celle-ci ne serve à des dévoiements de l'objectif premier…

A-C L. : *Le législateur intervient alors qu'il ne devrait pas avoir à le faire. La loi de l'offre et la demande devraient normalement conduire le premier acheteur et les transformateurs à rémunérer au juste prix les producteurs. Mais, comme cela ne se fait pas naturellement, le législateur doit intervenir en « crantant » le coût de production des matières premières agricoles. On doit être conscient qu'en faisant ainsi, on rigidifie le fonctionnement du secteur. C'est pourquoi les transformateurs et les distributeurs ont été très frileux».*

> «On recherche un maximum de transparence, tout en laissant une place à la négociation»

Comment se traduit ce subtil équilibre ?

A-C L. : *«Par exemple, dans les contrats, on a instauré du ligne-à-ligne. Si le transformateur ou le distributeur veut négocier un prix, il doit l'expliciter. Il ne peut pas y avoir des aspects négociés en « off », sous les radars, ni de pression du genre «si tu ne me fais pas tel prix, je ne me fournirai plus chez toi…» Si le producteur fait un prix, la justification de sa contrepartie sera désormais inscrite au contrat. On recherche un maximum de transparence, tout en laissant une place à la négociation. Il n'est pas question de faire des prix administrés».*

Égalim 2 se caractérise aussi par une répartition différente du risque…

A-C L. : *«Le pari c'est d'introduire des éléments plus contraignants que dans Égalim 1 : la contractualisation, la prise en compte de coûts de production, et le «crantage» premier acheteur - transformateur - distributeur. À chaque étape, on doit retrouver le coût des matières premières du contrat initial. En faisant en sorte que le contrat couvre toute la filière, de la production à la distribution, on espère assurer la meilleure rémunération du prix d'achat. Cela tend à responsabiliser les différents maillons de la filière».*

Quelles modifications avez-vous apportées au texte qui vous a été soumis ?

A-C L. : *«Au Sénat, nous avons fait un certain nombre d'aménagements. Par exemple, les marques distributeurs n'étaient pas soumises aux obligations liées à la contractualisation. Nous les avons incluses dans le dispositif, sinon, le risque, c'était qu'une partie des produits soient soumis aux nouvelles contraintes, et d'autres, non. On pouvait dès lors s'attendre à ce que les distributeurs se soumettent partiellement aux nouvelles contraintes, mais se rattrapent sur leurs marques distributeurs, en faisant de nouvelles pressions sur les prix. Au final, ce qu'ils auraient redonné à certains agriculteurs, ils l'auraient repris à d'autres. Nous avons tenté d'élargir au maximum afin que le plus grand nombre possible de matières premières agricoles soient soumises aux mêmes règles. Nous avons aussi supprimé le seuil de 25 % de matières premières agricoles dans un produit, qui, auparavant, permettait de bénéficier de la prise en compte de leurs coûts de production. Aujourd'hui, c'est 0 %. Nous allons maintenant observer ce qui se passe, et notamment la mise en œuvre de la contractualisation».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT



En direct de la MSA

L'accompagnement… "du premier kilomètre"

Assemblée générale de la MSA Bourgogne : 2020, année particulière dans le rétro.

Revalorisation des retraites agricoles les plus faibles au 1er novembre : modalités et date de versement.
Une France services à Saint-Jean-de-Losne !

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Un bilan axé sur le service à l'adhérent

À l'occasion de notre assemblée générale, le 26 novembre dernier à Beaune, présidée par Dominique Bossong, en présence de Jean-Paul Baudin, 1er vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale, nous avons eu le plaisir d'accueillir François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA.

Après une année exempte de contacts humains et de rassemblements, Covid oblige, notre assemblée a pu se réunir "physiquement" au palais des congrès de Beaune. Une première pour les nouveaux élus qui, jusqu'alors, n'avaient pas eu l'occasion de croiser leurs aînés.

L'assemblée générale, c'est traditionnellement, la présentation des bilans d'activité d'une année écoulée et des perspectives à venir. Armelle Rutkowski, notre directrice générale, a mis en avant les résultats chiffrés de la caisse, en termes de prestations versées et cotisations appelées, mais a aussi souligné l'engagement des salariés dans leur mission de service public au service des ressortissants agricoles. Un quotidien augmenté cette année par la mise en œuvre de toutes les mesures gouvernementales pour accompagner les plus fragilisés par la crise sanitaire.

Dominique Bossong a dressé le portrait d'une année 2020 difficile avec la mise en place de prises en charge totales ou partielles de cotisations pour les agriculteurs ayant subi des pertes importantes suite au gel et aux inondations. Il a également rappelé les évolutions législatives comme la revalorisation des petites retraites agricoles au 1er novembre et l'allongement du congé paternité, une véritable avancée sociale. Enfin, évoquant l'action des délégués, il a insisté sur l'importance d'intensifier notre stratégie d'influence auprès des partenaires et élus locaux pour donner plus de visibilité à la MSA sur les territoires.

Mauricette Besançon et François Vaillant, présidents par alternance du Comité Plénier d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS), ont choisi de copier un jeu télévisé pour présenter l'accompagnement proposé par le service ASS de la MSA Bourgogne ; ainsi est né "Questions d'Action Sociale", une manière légère d'aborder des sujets pourtant lourds de sens.

Corinne Amelin et Jacques Ganne, respectivement présidents du Comité de Protection Sociale des Non-Salariés (CPSNS) et des Salariés (CPSS) ont abordé les missions de suivi de la santé au travail et les actions de conseil et de prévention mises en œuvre dans les entreprises et les exploitations pour améliorer les conditions de travail et de maintien dans l'emploi des personnes le plus longtemps possible. Une activité amplifiée par la mise en place des moyens de protection sanitaire imposés par la crise sanitaire.

Puis René Faucheux, président de la Commission Vie Institutionnelle (CVI) a fait un retour sur une année d'élections, de constitution d'échelons locaux, d'installation des comités départementaux, rappelant le rôle des délégués, les actions déjà réalisées et les objectifs à atteindre en 2021, notamment celui de porter la parole de la MSA sur les territoires. Formés et informés, les délégués seront armés pour



rencontrer les politiques, c'est pourquoi, Franck Juillard, président d'échelon local en Côte-d'Or, a fait à nouveau la promotion de la plateforme "Les ateliers de l'élu", véritable mine d'informations pour aider les délégués dans la mission qui leur est confiée.

L'intervention appréciée de François-Emmanuel Blanc a, dans un premier temps, permis de mesurer l'étendue des actions mises en place par la MSA dans le cadre de la crise sanitaire.

Les mesures exceptionnelles ont été d'ordre économique avec les reports de cotisations, la suspension des prélèvements mensuels, le maintien du versement de l'ensemble des prestations, la mise en œuvre des mesures d'urgence initiées par le gouvernement dont le versement de l'aide exceptionnelle de solidarité, la mise en place d'une allocation dérogatoire de remplacement pour les non-salariés agricoles… mais également d'ordre social, avec le lancement de l'initiative MSA Solidaire, vivier d'actions de solidarité envers les plus fragilisés (paniers solidaires, appels téléphoniques…). Un engagement facilité par une organisation agile des caisses de MSA et salué par les pouvoirs publics.

Il a ensuite parlé des avancées sociales de l'année 2020, comme l'entrée en vigueur tant attendue de la revalorisation des petites retraites agricoles de 75 % à 85 % du Smic net, au 1er novembre 2021 (dite Loi Chassaigne), le prolongement du dispositif TO-DE jusqu'en 2022, l'extension aux non-salariés agricoles de la suppression du délai de carence lors de la reprise d'un travail à temps partiel pour motif thérapeutique, l'allongement de la durée du congé paternité, l'avancement du versement de la prime de naissance…

Pour finir, abordant les perspectives d'avenir, François-Emmanuel Blanc a évoqué les négociations, avec les ministères de tutelle, de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2021-2025. Cette nouvelle COG constituée de propositions réalistes, mais ambitieuses pour l'avenir du régime agricole, permettant de pérenniser et même de développer les activités de la MSA, va nous engager pour cinq ans, et avant tout auprès de nos adhérents et de leurs territoires, à qui nous devons le meilleur service. ■

Éditorial



Le 25 novembre dernier, veille de cette assemblée générale, nous avons tenu notre traditionnelle conférence de presse dans les locaux de la MSA à Dijon. Et cette fois-ci, nous avons innové puisque cette conférence était en fait un plateau TV retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la MSA Bourgogne. L'occasion pour les présidents de Commissions et Comités, le 1er vice-président, la directrice générale, le directeur adjoint en charge de la solidarité et des territoires et moi-même de revenir sur la mission, au sens large, de la MSA, son rôle et sa place sur les territoires ruraux. Avec ce nouveau mode de communication, nous souhaitons pouvoir interpeler le plus grand nombre et notamment les plus jeunes qui sont l'avenir de notre régime.

Le 26 novembre, rendez-vous était donné à Beaune pour notre assemblée générale annuelle qui, contrairement à 2020, s'est tenue en présentiel. Je tiens, une fois encore, à remercier les délégués MSA dont, pour certains, nouveaux élus, c'était une grande première, et les partenaires qui ont fait le déplacement pour assister à cet événement institutionnel. Je remercie tout particulièrement François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA, qui nous a fait l'honneur de sa présence. Cette assemblée générale a eu lieu dans un nouveau format, puisqu'il était également possible pour les délégués ne pouvant être présents, de la suivre à distance via les outils techniques mis à disposition. Tout comme l'ensemble des intervenants, et ce quel que soit le domaine d'intervention : action sanitaire et sociale, santé sécurité au travail ou encore échelons locaux… j'ai évoqué la singularité de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire qui a bouleversé nos quotidiens professionnel et personnel et insister sur l'implication de la MSA Bourgogne qui, au-delà de sa mission de service public auprès des ressortissants agricoles, a mis tout en œuvre pour appliquer les mesures gouvernementales d'urgence, dans les délais impartis, pour venir en aide aux plus fragiles. Un avis partagé par Armelle Rutkowski qui a tenu à saluer le travail de ses équipes.

François-Emmanuel Blanc, dont l'intervention a clôturé notre assemblée générale, a mis en avant la capacité d'adaptation de la MSA face à la crise, avec la mobilisation pleine et entière tant des élus que des salariés de la MSA, rappelant les actions de solidarité mises en place. Puis il a évoqué les nombreuses avancées sociales 2020, la réforme de l'autonomie et les futurs enjeux pour la MSA, dont la concrétisation est inhérente aux moyens humains et financiers négociés dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2021-2025 qui vient d'être signée avec les pouvoirs publics.

Enfin, avant même le début officiel de cette manifestation, Jean-Paul Baudin, 1er vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale de la MSA Bourgogne, François-Emmanuel Blanc et moi-même avons pu nous entretenir, en aparté, avec François Patriat, sénateur de la Côte-d'Or qui, dans un agenda chargé, a trouvé le temps de passer à Beaune. Avec lui, nous avons évoqué la situation de l'agriculture dans sa généralité et surtout en Bourgogne. La Bourgogne qui, une fois encore, n'a pas été épargnée par les aléas climatiques ajoutés aux conséquences de la crise sanitaire subie par tous. François Patriat qui a toujours été à l'écoute du monde agricole, a renouvelé son soutien indéfectible au régime et je l'en remercie.

Je vous souhaite à toutes et tous, de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine ! Prenez soin de vous et des vôtres.

■ **Dominique Bossong**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

2020, ANNÉE SINGULIÈRE MARQUÉ

L'accompagnement… "du premier kilomètre"

La veille de son assemblée générale à Beaune, la MSA Bourgogne revenait sur sa stratégie du "premier kilomètre" avec ses délégués. L'occasion de faire des constats en toute franchise et d'inaugurer un nouveau format de communication pour toucher les jeunes générations, les plus isolés et les salariés pour mieux faire connaître toutes les actions et tous les services de la MSA.



Le 25 novembre à 17 h précises, la chaîne YouTube de la MSA Bourgogne voyait débuter le compte à rebours pour une émission TV en direct depuis Dijon. La volonté était claire : démontrer les savoir-faire de la MSA et mieux le faire savoir. Car Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, regrette que *« le monde agricole d'une part et le monde rural d'autre part, ont chacun une vision très partielle de l'action de la MSA sur nos territoires »*. "Mutuelle", "collecteur de cotisations"… la MSA constate un manque criant de connaissance sur son statut, son rôle et ses métiers. C'est pourquoi, la dizaine d'invités entendait tous changer cette image *« y compris auprès des parlementaires, élus et interlocuteurs des territoires »*. Pourtant, de par *« son fonctionnement démocratique »*, la MSA et ses délégués élus sont en permanence sur le terrain *« au plus près des problèmes de l'ensemble des ressortissants »*. Un maillage qui n'a quasi pas d'équivalent. Actuellement, la MSA rencontre les communautés de communes (et maires siégeant) pour démontrer sa force *« pour parler de la protection sociale de la MSA et de nos structures d'offres de services (formations, ingénierie, animations…) »*. Ainsi, les maires ruraux sont réceptifs à ce que la MSA soit *« l'interlocuteur unique de la protection sociale des territoires ruraux »* et ce, notamment, au sein des France services.

Les courroies de transmission du monde rural

Premier vice-président de la MSA Bourgogne, Jean-Paul Baudin rappelait que le *« premier atout de la MSA est son guichet unique du premier kilomètre »,* en opposition à la notion de "dernier kilomètre" employée au sein des multinationales. Une simplification avant l'heure qui va en plus *« de la naissance de l'adhérent jusqu'à sa fin de vie »*. Autant dire que les 700 délégués élus en Bourgogne sont autant de *« courroies de transmission »* pour la MSA sur toutes les questions liées aux retraites, aux soins maladie, aux prestations familiales…. Des délégués *« attentifs »* qui ont aussi pour mission de veiller au bien de chacun et d'alerter si besoin des difficultés de la vie.
Pour la directrice de la MSA Bourgogne, Armelle Rutkowski, les 500 salariés sont tous tournés vers la *« couverture sociale –plus plus– des adhérents qui sont loin des villes »* avec nos associations en télé-assistance pour les anciens, l'insertion des demandeurs d'emploi, la prévention des accidents, la médecine du travail…

Des règles en perpétuelles évolutions

« La crise Covid a été la preuve flagrante que nous portons ces politiques publiques » dans les territoires. Avec toujours l'obligation que les *« prestations soient versées en temps et en heure »*. Sans se cacher derrière son petit doigt, elle reconnaissait qu'il *« reste des trous dans la raquette mais notre conseil d'administration s'emploie à les boucher »*. La mutualisation en 2018 avec la caisse MSA de Franche-Comté a obligé une cinquantaine de salariés *« à changer de métier. La réglementation de la famille, c'est par exemple l'apprentissage de 15.000 règles de droit »* pour apporter le bon service et la bonne réponse. La situation s'est largement stabilisée depuis. Mais il faut constamment remettre le métier sur l'ouvrage avec *« les multiples évolutions réglementaires comme par exemple, les 69 nouvelles règles santé avec le Covid »* en mars 2020.

« Le Morvan au milieu de la Belgique »

Présidente du comité départemental de l'Yonne, Hélène Dapvril entend toujours *« redorer le blason »* de la MSA, même si elle reconnaît que ce n'est pas toujours évident. Pour convaincre ses collègues agriculteurs du bienfondé de la MSA, elle leur liste toutes les aides possibles et leur demande de faire le ratio entre cotisations et aides *« touchées ». « On subventionne aussi des crèches, des centres de loisirs… dans les campagnes »* allant donc bien au-delà de l'agriculture. Une ouverture salutaire au monde rural qui apparaît *« acquise »*, comme un dû, mais qui est pourtant à rappeler à tous. *« On n'en parle pas à l'école et on oublie que ce sont les agriculteurs qui ont créé la MSA »*, insiste-t-elle. Jean-Charles Blanchard ne désespère pas : *« les jeunes sont connectés aujourd'hui même s'ils n'ont pas toutes les données »* de base pour bien comprendre. Le président du comité départemental de Saône-et-Loire fait ce travail de pédagogie auprès de tous *« jusqu'au préfet »* qu'il rencontre malheureusement souvent ces dernières années avec toutes les crises : sécheresses, gel, inondations… Sans oublier, une nouvelle fois, que la MSA est constituée de trois collèges *« qu'il faut écouter »* : les exploitants, les salariés et les employeurs de main-d'œuvre. Et Jean-Charles Blanchard a pour principe de *« donner une réponse même si elle ne fait pas forcément plaisir »*. Pour son premier mandat à la MSA en tant que président du comité départemental de Côte-d'Or, Olivier Gallien fait comme ses collègues, il *« mobilise »* son réseau de délégués, *« pour les dynamiser »* et pour pallier la *« désertification »* de certaines zones rurales à la densité très faible en habitants. *« L'idée est d'apporter le même service partout »*, pousse Dominique Bossong qui ne peut toutefois pas réduire les distances géographiques : *« on est l'équivalent de la Belgique avec au milieu le Morvan »*. Et malgré les formations bûcheronnage, cela restera ainsi.

La solidarité en actions

Présidente par alternance du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale MSA Bourgogne, Mauricette Besançon rappelait que la *« feuille de route »* que constitue le plan 2020-2025 a été validée sur la base d'un diagnostic *« partagé »* entre travailleurs sociaux et élus MSA. Ce plan se décline en neuf orientations stratégiques à travers des actions collectives ou individuelles. Prenant un exemple malheureusement toujours d'actualité avec la crise Covid, la MSA Bourgogne a pris *« contact avec chacun de nos adhérents "fragiles" pour faire un point s'il rencontrait des difficultés et si il avait des besoins »*. Une présence bienvenue tout particulièrement pendant les confinements. Pour poursuivre ce travail, une aide au répit *« de dix jours en cas d'épuisement professionnel pour les non-salariés et les salariés »* existe, tout comme *« un parcours attentionné »* en direction des jeunes agriculteurs qui auront ainsi un référent MSA et un suivi particulier pendant leur trois premières années d'installation. Mauricette Besançon listait d'autres initiatives : coup de pouce connexion informatique, Avenir en soi, les Paniers solidaires *« venant de maraîchers locaux »*... ■

La MSA porte les services publics

Directeur adjoint en charge de la solidarité à la MSA Bourgogne, Alain Lagneau compte bien continuer d'intégrer le réseau des France services pour asseoir un peu plus encore l'accès aux services MSA *« pour affirmer notre présence sur les territoires »*. Les France services sont des points d'accueil sous forme de guichet unique où les usagers peuvent trouver des réponses de "premier niveau" à leurs questions administratives. Ils peuvent également bénéficier d'un accompagnement sur le numérique. À terme, une France services est prévue à minima par canton. Les MSA sont partenaires, voire "porteurs" de ces France services. Quatre sont d'ores et déjà prévues : déjà existantes à Charolles et Saint-Jean-de-Losne et en 2022 à Tournus et à Montbard. Cette dernière "innovera" avec des permanences itinérantes hebdomadaires dans sept secrétariats de mairies alentours. Autre action de proximité, les *« Chartes familles ou ainées »* avec des communautés de communes qui, après un diagnostic des besoins de leur territoire, permet de mettre en place des plans d'actions. Sans oublier, l'aide au répit des aidants qui se voient "relayés" par quelqu'un à domicile.

Le numérique à taille humaine

Président la commission vie institutionnelle, René Faucheux en charge de l'assemblée générale, l'est aussi d'un programme de formations des élus pour qu'ensuite *« ils portent les messages de la MSA »*. Lui-même délégué depuis 1970, il a vu l'évolution de la MSA avec *« moins d'adhérents à l'échelle communale, cantonale »*, constate-t-il côté démographie agricole. S'il privilégie les relations humaines, il voit aussi une nouvelle génération qui *« cherche à se connecter, veut le service immédiatement car ils n'ont pas le temps »*. La MSA développe donc ses services numériques en ce sens, tout en faisant en sorte que ses délégués *« restent des lanceurs d'alerte »* de proximité si besoin.

La prévention au quotidien

Présidente du Comité de protection sociale des non-salariés, Corinne Amelin regrette *« la méconnaissance »* de ce que peut proposer la MSA en cas d'accident de la vie ou même plus largement *« ce qu'est la protection sociale MSA »*. Elle prenait l'exemple du remarquable travail de terrain des agents MSA (Santé Sécurité au Travail) pour prévenir les accidents au travail. *« La prévention doit nous accompagner dans nos vies quotidiennes »*, plaidait-elle via des communications qui permettent de retenir les bons gestes ou les formations dans les territoires. *« Le site web MSA regorge d'informations avec des tutos, des vidéos informatives… »* encourageait-elle à découvrir, comme sur l'alimentation des enfants.

Une bonne santé, ça s'anticipe !

Président du Comité de protection sociale des salariés, Jacques Ganne *« voit le travail des préventeurs MSA tous les jours sur le terrain, dans les entreprises, dans les formations… »* et aussi dans les établissements scolaires agricoles de Bourgogne. *« Sensibiliser les élèves, les futurs professionnels »* sur toutes les questions sécurité au travail car *« l'important, pour la MSA, est que tous finissent leur carrière en bonne santé »*. Formation Certiphyto, document unique…la MSA, c'est la famille, la retraite et aussi la santé.

E PAR LA CRISE SANITAIRE

Assemblée générale de la MSA Bourgogne

2020, année particulière dans le rétro

La MSA Bourgogne a tenu son assemblée générale le 26 novembre au palais des congrès de Beaune, en Côte-d'Or. Il a surtout été question des conditions si particulières de fonctionnement qui se sont imposées à tous en 2020.

Cette assemblée générale de la MSA Bourgogne marquait un retour à un évènement en présentiel, même si le calendrier, lui, était inhabituel. En effet, cette assemblée aurait dû se tenir au printemps mais les conditions sanitaires avaient obligé à la repousser. Le palais des congrès de Beaune, en Côte-d'Or, a donc servi de cadre pour cette AG automnale, le 26 novembre. Armelle Rutkowski, directrice générale, est revenue sur le caractère exceptionnel de l'année 2020 : *« dans le contexte si particulier du déclenchement de la pandémie de Covid, nous nous devions d'être au rendez-vous pour garantir la continuité de notre mission de service public auprès de nos adhérents et l'application des mesures gouvernementales successives pour faire face à la crise sanitaire. La mise en place d'un plan de continuité d'activité et le recours au télétravail pour la majorité de nos salariés a permis le maintien de notre activité et tout particulièrement, le paiement des prestations alimentaires (retraite, famille, santé) à l'ensemble de nos adhérents, tout en garantissant la sécurité et la protection de la santé de notre personnel »*.

Au rendez-vous de l'urgence

Incontestablement, la MSA a été au rendez-vous. Plusieurs exemples illustrent cela :
- avec l'Agence régionale de santé (ARS) des points de dépistage ont été mis en place sur les quatre départements (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) en zone viticole ;
- les délégués nivernais ont tenu le centre de vaccination de Nevers durant 65 jours ;
- 85.000 personnes ont été informées et conseillées par téléphone et 4.000 de plus de 75 ans ont été accompagnées pour la vaccination, grâce à la plateforme Contact Tracing ;
- plus de 2.000 personnes fragiles ont été contactées entre mars et juin 2020, par les travailleurs sociaux de la MSA, pour les accompagner pendant le confinement ;
- les membres du service Santé Sécurité au Travail (SST) ont accompagné les entreprises agricoles sur l'organisation des points de vente afin de garantir la vente et l'alimentation de proximité.

Par ailleurs, la MSA Bourgogne a déployé le dispositif des paniers solidaires pour, à la fois, garantir l'alimentation des adhérents les plus précaires et l'écoulement des cultures des maraîchers. Les dispositions gouvernementales pour lutter contre la pandémie ont été mises en œuvre : 1.237.000 euros d'aides exceptionnelles en prestations familiales ont été versées à plus de 5.600 familles agricoles. 5,3 millions d'euros ont été versés en IJ dérogatoires pour les salariés, non-salariés et en aide au remplacement Covid. À cela s'ajoutent près d'1,8 million d'euros d'exonérations de cotisations qui ont été accordées. 69 nouvelles dispositions sur le domaine de la santé, qui sont intervenus à l'occasion de la pandémie, ont dû être appréhendées par les salariés de la MSA. Ces derniers ont aussi traité des demandes de prestations pour les adhérents d'autres régions qui étaient touchés fortement par le virus, pour ne pas ajouter des difficultés au malheur. *« Nombre de collaborateurs de la MSA,* a ajouté Armelle Rutkowski*, au plus fort de la pandémie, et du confinement ont continué à venir travailler tous les jours sur nos sites, pour garantir notre mission de service public. Ce sont nos héros et je les applaudis et les remercie tous les jours ! ».*

L'importance du numérique

L'offre de service (ASEPT, Présence Verte, MSA Services) a œuvré pour l'ensemble des adhérents en organisant des formations en distanciel, des contacts téléphoniques pour "prendre des nouvelles" ou pour simplement accompagner les adhérents. La MSA Bourgogne a aussi fait des dons de masques aux hôpitaux, au plus fort de la pénurie. Les salariés et les délégués ont participé activement au projet national "MSA Solidaire" en réalisant les courses pour les plus fragiles, accompagnant les anciens au centre de vaccination, prenant des nouvelles des anciens à domicile pour garantir le lien social ou, tout simplement, en offrant un bouquet de muguet avec les repas portés à domicile le 1er mai. En juin 2020, plus de 14.000 personnes avaient été accompagnées. Enfin, toujours dans le cadre de "MSA Solidaire", un soutien a été apporté au Secours populaire qui œuvre quotidiennement auprès des plus fragiles. Un partenariat qui va être pérennisé.

Dans ce contexte, l'usage des outils numériques aura été essentiel (voir encadré). De plus, en mars 2020, un compte Twitter @msa_bourgogne a été créé : il relaie quotidiennement l'actualité législative du régime, mais on y retrouve également des informations sur la participation des élus MSA aux actions mises en place sur leurs territoires ou encore sur ce qui fait l'actualité de la sphère agricole en Bourgogne. Par ailleurs, la MSA a envoyé huit newsletters au cours de l'année, trois ciblant les particuliers et cinq ciblant les exploitants et employeurs, balayant pour chacun l'ensemble de l'actualité législative le concernant. En 2021, les élus disposent désormais d'une newsletter qui leur est dédiée. Le développement des services en ligne et l'augmentation de la fréquentation du site Internet ont tout naturellement un impact sur les échanges "classiques" qu'ils soient écrits ou téléphoniques. La tendance est à la baisse concernant la réception et l'envoi de courrier. Quant aux appels traités, ils ont majoritairement concerné les domaines Santé et Famille.

Soutiens financiers

Dans un souci constant de proximité, d'accessibilité des services et de maillage du territoire, la MSA a créé son Point d'Accueil Multi Services le 3 février 2020 regroupant CAF, Carsat, CPAM, Urssaf, Pôle emploi et MSA, en un même lieu. Au 1er avril 2021, le PAMS est officiellement devenu la France services de Charolles. D'autres projets sont en cours, notamment à Saint-Jean-de-Losne et Montbard en Côte-d'Or sur cette fin d'année 2021 ou début 2022. Par ailleurs, la MSA Bourgogne, par le biais de ses conseillers, est présente dans 99 Maisons de services au public (MSAP) et France services en Bourgogne.

L'année 2020 aura été marquée par le recrutement d'un nouveau prestataire pour réaliser les bilans de santé de l'ensemble de la région BFC. La mise en route a été difficile, le démarrage prévu en avril 2020 a été interrompu par la crise sanitaire qui a entraîné la suppression des bilans en présentiel au profit d'entretiens par téléphone, avec les difficultés que cela induit.

En 2020, l'action sanitaire et sociale de la MSA Bourgogne aura représenté près de 7,4 millions d'euros de dépenses en financement d'actions collectives ou de structures, d'aides financières directes aux adhérents ou liées aux crises agricoles.

Prévention des accidents professionnels

Sur 2020 :
- 7.032 visites à la médecine du travail ;
- 2.066 accidents du travail ou maladies professionnelles salariés ;
- 478 accidents du travail ou maladies professionnelles non-salariés ;
- 20,7 millions d'euros de dépenses liées aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles ;
- 56.616 euros d'aides financières Covid 19.

Il incombe également à la MSA d'accompagner les entreprises dans la recherche de solutions de recouvrement de leurs cotisations. Pour soutenir ces entreprises dans leur démarche d'apurement de dettes, la MSA a accordé en 2020 :
- 2 M€ de prises en charge partielle ou totale de cotisations pour 950 bénéficiaires ;
- 1 M€ de remises de majorations de retard pour 4.089 demandes ;
- 11,87 M€ d'échéanciers de paiement pour 1.610 dossiers.

La MSA Bourgogne, au 31/12/2020, c'est 514 salariés (dont 44 CDD) pour un budget total de fonctionnement de plus de 39 millions d'euros, dont 27 millions pour les charges de personnel.

Et en 2021 ?

On aura aussi abordé l'année 2021 lors de cette assemblée générale, notamment à travers les aléas climatiques. L'année avait très mal débuté avec un gel historique qui a détruit une grande partie de la récolte de fruits et de raisins, entraînant de très lourdes pertes pour les agriculteurs. La MSA a été sollicitée par les pouvoirs publics pour mettre en place des prises en charges partielles de cotisations dans un temps très réduit mais l'organisme a su relever le défi. Ensuite, les inondations, elles aussi historiques à cette période de l'année, ont provoqué de gros dégâts (surtout en Côte-d'Or et Saône-et-Loire). La MSA Bourgogne a demandé et obtenu une enveloppe ciblée pour les exploitants victimes de ces intempéries. Au total, elle a pris en charge 2.758.000 € (hors prise en charge gel). C'est un montant historique (malheureusement car cela traduit des pertes importantes pour notre région). Enfin, la MSA Bourgogne s'est aussi adaptée aux évolutions législatives intervenues en 2021 :
- il y a eu la revalorisation des petites retraites qui concerne les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, qui ont liquidé l'ensemble de leurs pensions obligatoires de base et complémentaire. Le premier paiement est intervenu le 9 décembre. Environ 7.800 personnes vont bénéficier d'une revalorisation moyenne de 100 € par mois ;
- l'allongement du congé paternité qui passe de 11 à 25 jours avec des conditions d'attribution qui nécessitent d'anticiper la demande et l'obligation de respecter une cessation d'activité pendant une durée minimale de sept jours à compter de la naissance.

La prochaine assemblée générale de la MSA Bourgogne est d'ores et déjà programmée pour le 15 avril 2022. ■

L'importance numérique face à la crise sanitaire

Pour la MSA Bourgogne, l'outil numérique a plus que jamais révélé son utilité à la lumière de la crise du Covid.

En 2020, les connections, sur le site bourgogne.msa.fr, dans l'onglet Mon espace privé, ont augmenté de près de 20 %, avec plus de 1,06 million de connections.

Les connections à l'application "Ma MSA et moi" ont augmenté de presque 7 % sur la même période (+120.000).

Huit nouveaux services ont été mis en ligne en 2020 : Mon quotient familial, Demande de médiation, Consultation des décomptes IJ, Suivi de ma demande de retraite (tous régimes), Service en ligne (SEL) inter régimes, Demander ma réversion, Mémo santé enfant, Droit à l'erreur, et Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (Aripa). Avec le Covid, certains services en ligne ont spécifiquement évolué : Isolement et arrêt de travail, Déclaration d'arrêt de travail pour le motif "Personne à risque", Déclaration de maintien à domicile, Déclaration de maladie professionnelle, Déclaration d'arrêt de travail des parents garde d'enfant à domicile.

L'actualité MSA

Revalorisation des retraites agricoles les plus faibles au 1er novembre

Modalités et date de versement

Depuis le 1er novembre, les retraites des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont revalorisées. Le montant de leur pension minimale de retraite passe de 75 % à 85 % du Smic net agricole, soit une garantie de retraite minimale portée à 1.035 euros net par mois (en moyenne, 105 euros de retraite en plus chaque mois pour les bénéficiaires) pour une carrière complète. Cette revalorisation tient compte de l'ensemble des avantages vieillesse auxquels l'assuré peut prétendre auprès de l'ensemble des régimes de retraite obligatoire.
Elle concerne les futurs retraités mais également les retraités actuels du régime agricole. Elle s'applique sur les retraites de novembre, avec un premier paiement au 9 décembre. Cette majoration fait suite à la promulgation de la loi n° 2020-839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France continentale et dans les outre-mer.

Adhérents concernés

Cette revalorisation concerne les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, qui ont liquidé l'ensemble de leurs pensions obligatoires, de base et complémentaire, et qui prennent leur retraite en novembre 2021. Elle s'applique également aux retraités actuels.
Pour bénéficier de cette revalorisation il faut :
- avoir été chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant mis en valeur, à titre exclusif ou principal, une exploitation ;
- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole doivent justifier, à la date d'effet de leur retraite de base de :

➜ la durée taux plein fixée en fonction de la génération de naissance des assurés tous régimes confondus ;
➜ dont 17,5 années accomplies en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif ou principal ;
- faire valoir ou avoir fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, de base et complémentaire, auprès de tous les régimes de retraite obligatoires.
Le montant de la revalorisation sera proratisé en fonction du nombre d'années accomplies en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, dans la limite de 1.035,57 € tous régimes de retraite obligatoires pour 2021. Comme le prévoit la loi, une nouvelle revalorisation aura lieu en janvier 2022 et prendra en référence le Smic net agricole applicable au 1er janvier 2022.

Démarche pour en bénéficier

Aucune démarche particulière n'est nécessaire dès lors que les critères d'éligibilité sont respectés. Plus d'information sur les modalités de cette revalorisation sur :
https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/retraite/revalorisation-retraites-agricoles-loi-3-juillet

En Bourgogne, ce sont 7.867 exploitants ou chefs d'entreprise, retraités agricoles, qui bénéficient de cette revalorisation. Si vous pensez avoir droit à cette revalorisation, prenez rendez-vous avec un conseiller au 0969 36 20 50 ou depuis "Mon espace privé" sur bourgogne.msa.fr ■

Une France services à Saint-Jean-de-Losne !

Portée par la MSA Bourgogne, en collaboration avec la municipalité de Saint-Jean-de-Losne, une France services, labellisée à l'automne, a ouvert ses portes ce 15 décembre.
La MSA et neuf autres services de proximité (CAF, CARSAT, CPAM, Pôle Emploi, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Finances publiques, La Poste et l'ONAC-VG) sont désormais présents pour accompagner la population locale dans ses démarches administratives du quotidien et apporter un premier niveau de réponse aux questions de protection sociale ou d'emploi et ce, quel que soit le régime d'affiliation (agricole ou autre) du demandeur.
Un espace numérique est également disponible en libre accès et un accompagnement est proposé pour faciliter l'inscription et l'utilisation des sites Internet de tous les partenaires.

Rendez-nous visite dans la France services de Saint-Jean-de-Losne aux jours et horaires suivants :
les lundis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 30,
les mardis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30. ■

Informations pratiques
France services
2 rue de la Liberté - 21170 Saint-Jean-de-Losne
tél. : 03.80.61.41.15
saint-jean-de-losne@france-services.gouv.fr
Gratuit et ouvert à tous ! Sans rendez-vous

En bref

Une prime pour protéger le pouvoir d'achat face à la hausse des prix

L'indemnité inflation est un versement exceptionnel et unique de 100 euros, auquel vous pouvez prétendre si vos revenus d'activité ou pensions d'invalidité ou de retraite sont inférieurs à 2.000 euros nets en moyenne par mois.
Pour en savoir, rendez-vous sur bourgogne.msa.fr

Droit, ouvre-toi !

Premier emploi, revenus, mutuelle, accès à un logement… Quand on est jeune et que l'on débute dans la vie active, on a des besoins spécifiques. Pour chaque situation, des solutions existent. Faites le point sur vos droits ! Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr

Avec Mémo Santé Enfant, maintenant tout est là !

Suivi des soins, courbe de croissance, vaccins, etc. Découvrez Mémo Santé Enfant, le nouveau service en ligne MSA dédié aux parents d'enfants de 0 à 16 ans. Suivez la santé de votre enfant et profitez de conseils certifiés par des professionnels de santé.
Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr > rubrique santé.

Victime d'un accident causé par un tiers ? Signalez-le à la MSA

Vous pouvez avoir droit à une prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie (dentaire, optique, perte de salaire…) et/ou à une réparation de préjudices personnels.
Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr > rubrique santé.

Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire

Vous-même ou quelqu'un de votre entourage est en situation de détresse. Agri'écoute permet de dialoguer à tout moment et anonymement avec un professionnel au 06.69.39.29.19 (prix d'un appel local) ou par tchat sur agriecoute.fr.
Ne restez pas seul face aux difficultés.

Versement de la prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année a été versée le 15 décembre, automatiquement et sans aucune démarche de leur part, aux adhérents bénéficiaires de certains minima sociaux comme le RSA. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, 1.392 foyers sont concernés.

	Nombre de primes	Montant versé
Bourgogne	969	218.191,10 €
Franche-Comté	423	90.951,15 €





Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.50
professionnel de santé : 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi…

Édito

La FNSEA et la FNCuma présentes sur l'enjeu de l'attractivité des métiers agricoles

Le 27 octobre, les 5 centrales syndicales et les organisations d'employeurs se sont réunies à l'initiative de ces dernières afin de revaloriser la grille de salaires minima suite à l'augmentation du Smic de 2,2 % au 1er octobre. L'augmentation avait porté au niveau du Smic les 3 premiers paliers de cette grille. Un accord a été trouvé et nous le savons désormais, ces nouveaux minima seront applicables à compter du 1er janvier 2022.
En effet, dans l'avenant qui avait été signé, il était prévu une entrée en vigueur le mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel. Cet arrêté a été publié le 1er décembre, commandant ainsi l'application de la nouvelle grille ci-dessous à compter du 1er janvier prochain. Celle-ci s'appliquera sous réserve de la revalorisation du Smic à cette même date, qui impactera au moins le palier 1.

Coefficient de l'emploi	Palier	Taux (en €/h)
9 - 11	Palier 1	10,48
12 - 16	Palier 2	10,56
17 - 24	Palier 3	10,71
25 - 35	Palier 4	10,95
36 - 51	Palier 5	11,46
52 - 73	Palier 6	12,03
74 - 104	Palier 7	12,78
105 - 143	Palier 8	13,70
144 - 196	Palier 9	14,85
197 - 270	Palier 10	16,46
271 - 399	Palier 11	18,74
400	Palier 12	21,43

L'enjeu de cette négociation était de tenir compte du contexte économique en garantissant la compétitivité des entreprises tout en assurant aux salariés de nos entreprises le maintien de leur pouvoir d'achat et ce faisant, adresser un signal face aux problématiques de recrutement de certains employeurs.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir su trouver un accord répondant à ces objectifs ; cela démontre également la réussite et l'intérêt de la négociation nationale dans le cadre de notre convention collective nationale production agricole/Cuma. Pour autant, la dynamique salariale reste de la responsabilité de chaque entreprise et pour vous accompagner dans ces démarches, nos collaborateurs dans les services emploi départementaux sont à votre disposition.
L'ensemble des élus de la commission emploi - formation de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté s'associe et profite de cet édito pour vous adresser leurs meilleurs vœux en cette nouvelle année 2022.

Le Président de la Commission Emploi départementale

▶ Cas pratique

Indemnité inflation

« L'indemnité inflation » de 100 € net décidée par le Gouvernement et publiée dans la loi de finances rectificative du 1er décembre, pour faire face à l'inflation et aux hausses de prix, sera à avancer par les employeurs, à tous les salariés avec la rémunération de décembre 2021. Cette indemnité inflation sera déduite des cotisations sociales dues par l'employeur.
L'indemnité inflation sera versée à tous les salariés agricoles, qui ont atteint 16 ans au 1er novembre 2021, peu importe le contrat, qui ont exercé une activité au mois d'octobre 2021 et qui n'ont pas perçu une rémunération nette avant impôt supérieure à 2 000 € net. Les salariés non domiciliés en France sont exclus de ce dispositif.
Chaque salarié ne peut percevoir qu'une seule fois l'indemnité inflation. Pour les salariés en cumul emploi, l'employeur principal verse l'indemnité inflation. Le salarié doit en informer ses employeurs.
Enfin, pour les salariés en CDD dont la durée est inférieure à 1 mois, le déclenchement n'est pas automatique lorsque le temps de travail est inférieur à 20 heures. Dans ce cas, le salarié doit se signaler le cas échéant, auprès de son employeur toujours en cours ou de celui où il a effectué le plus d'heures.

Actualité sociale

Les aides à l'embauche d'alternants prolongées

Les aides à l'embauche d'alternants instituées depuis juillet 2020 ont une nouvelle fois été prolongées. Ainsi, les employeurs pourront bénéficier de ces aides pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation avant le 30 juin 2022.
Pour rappel, les contrats d'apprentissage conclus dans les entreprises de moins de 250 salariés et visant une certification ne dépassant pas le niveau Bac + 5 bénéficient la première année d'exécution du contrat d'une aide d'un montant de :
• 5 000 € si l'apprenti a moins de 18 ans ;
• 8 000 € si l'apprenti a plus de 18 ans.
À l'issue de la première année d'exécution du contrat, si l'entreprise est éligible à l'aide unique, elle pourra bénéficier de cette aide jusqu'à la fin du contrat si le diplôme préparé par l'apprenti est inférieur ou égal au Bac.
Cette aide exceptionnelle est également versée aux employeurs de salariés de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation.
Pour tout complément d'information contactez votre service emploi local.

Les attestations du Tesa simplifié ne seront plus acceptées par Pôle emploi

Les attestations Pôle Emploi mises à disposition par le Tesa simplifié ne seront plus acceptées par Pôle emploi à compter du 1er janvier 2022
Ainsi, les seules modalités déclaratives acceptées par Pôle emploi à compter du 1er janvier 2022 seront au choix :
la transmission des informations par la DSN ou Tesa +
le recours au service en ligne dédié de Pôle Emploi (service en ligne accessible 7 j/7 et 24 heures/24)
Le Tesa simplifié ne s'inscrivant pas dans la DSN, les employeurs utilisateurs de ce dispositif devront obligatoirement saisir en ligne l'attestation employeur et la transmettre par le formulaire dématérialisé, disponible depuis le site Pôle Emploi à la rubrique Employeur.
Pour ce faire, il faudra donc que les employeurs disposent d'un compte pôle emploi « employeur ».
N'hésitez pas à contacter votre FDSEA qui peut vous accompagner dans la saisie de votre attestation.

La retraite supplémentaire pour les salariés non-cadres : une obligation qui vous incombe

Si vous êtes employeur dans le secteur de la production agricole ou CUMA, vous êtes tenus depuis le 1er juillet 2021 de souscrire un contrat conforme à ce que prévoit l'accord du 15 septembre 2020 relatif à la retraite supplémentaire en points pour les salariés non-cadres.
Sont concernés par le régime de la retraite supplémentaire, tous les salariés ayant acquis au sein de votre entreprise une ancienneté continue de 12 mois au 1er juillet 2021.
La cotisation s'élève à 1 % sur le salaire brut du salarié. La clé de répartition concernant les cotisations est la suivante : 0,5 % pour le salarié et 0,5 % pour l'employeur.
Pour les retardataires, un risque est pris, en effet, il n'est pas possible de faire rétroagir l'affiliation des salariés au 1er juillet. De ce fait, l'employeur prend le risque de devoir payer au salarié qui demandera la liquidation de ses retraites, la pension de retraite prévue dans l'accord.
Nous vous invitons donc à faire le nécessaire le plus rapidement possible. Vous pouvez contacter Agrica au 0 805 020 220, qui a déjà mis en place un Plan Épargne Retraite.

Formation

DÉFI EMPLOI pour former en interne les nouveaux recrutés

Ocapiat accompagne et soutien le recrutement et la formation d'un salarié embauché en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois. Dans les conditions suivantes :
La formation est assurée en interne par un salarié de l'entreprise ou son dirigeant avec l'appui d'un expert pour l'aider à élaborer et à évaluer son plan individuel de formation interne ;
L'entreprise a un effectif inférieur à 11 salariés et adhère à l'offre ;
La demande est formulée auprès d'Ocapiat ;
Après contribution de l'entreprise, la participation nette d'Ocapiat à cette formation dans ces conditions s'élève à 1 815 HT €, le coût de l'expert étant directement pris en charge (forfait de 1 200 € HT).
La demande s'effectue au préalable du démarrage de l'action, au plus tard un mois après l'embauche du salarié recruté. Deux demandes de prise en charge par an sont possibles dans la limite de l'enveloppe annuelle arrêtée par Ocapiat.

▶ Le chiffre du trimestre

2 394

2 394, c'est le nombre de contrats d'apprentissage enregistré en début octobre 2021 en région Bourgogne Franche-Comté contre 2 185 contrats d'apprentissage en 2020, soit une progression de 110 %. Sur ces 2 394 contrats d'apprentissage, plus de la moitié sont conclus pour un diplôme de niveau III (BAC +2) ou niveau IV (BAC ou BEP). Et 34 % des contrats sont conclus avec des femmes.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

• FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr

• FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr

• FDSEA 89 : Laëtitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr

• FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 camille.grellier@reseaufnsea.fr

Le transport de la vendange au service de la qualité

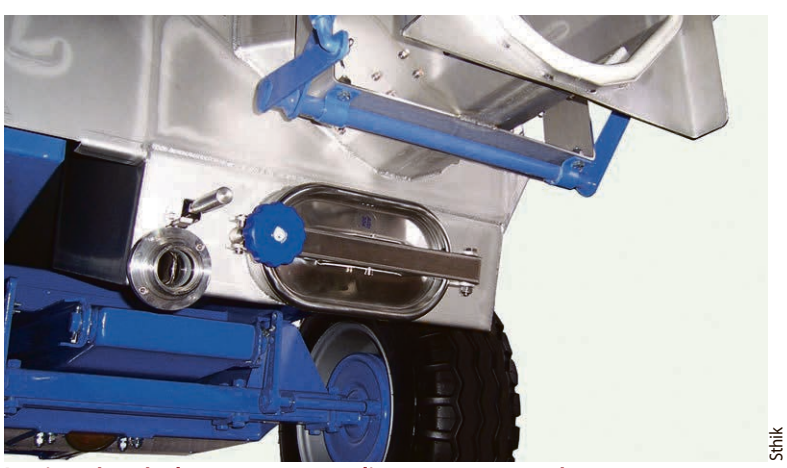
Les matériels de transport de la vendange constituent un maillon important pour maintenir la qualité de la récolte de la parcelle à la cuve. Tour d'horizon des bennes et de leurs nombreux accessoires.

Machines à vendanger dernier cri, parfois avec une solution de tri embarqué, équipements de réception et de tri au chai… Les solutions pour bien traiter la récolte, à la vigne comme à la cave, ne manquent pas. Elles figurent souvent parmi les priorités d'investissement des viticulteurs, des Cuma et des ETA. Le transport de la vendange arrive en second lieu. Pourtant, avec les exploitations grandissantes et les distances croissantes entre les parcelles et le chai, le transport de la vendange peut, s'il est négligé, être un facteur de dégradation de la récolte, avec des effets néfastes comme l'oxydation ou l'apparition de goûts végétaux.

Le choix du mode de transport est bien sûr à prendre en considération en fonction du budget que l'on peut y consacrer et de la distance à parcourir. Même si la surface à récolter est importante, il n'est pas forcément utile d'investir dans du matériel très coûteux, si la distance entre les parcelles et le chai est faible et le temps de transport – donc le risque de dégradation de la récolte – est réduit.

Des petites et des grandes bennes

Ces dernières années, les constructeurs de bennes à vendange constatent une évolution concernant les volumes de benne. *« Les bennes de 40 à 50 hl, autrefois très plébiscitées, tendent à disparaître au profit de deux types de contenance,* explique Alban Drion de la société Gimbre. *D'une part, les petits contenants, 20 à 30 hl, qui se remplissent en une fois, ce qui limite le temps d'exposition à l'air et donc l'oxydation. Mais qui nécessitent plus de tracteurs et de main-d'œuvre. Le second type, ce sont les grosses capacités de 80 à 120 hl, qui se développent pour les vignobles à rendement élevé ».* En parallèle de cette tendance, la technicité évolue à la hausse : cela se répercute sur le prix. *« Le vigneron qui a investi à la récolte et au chai pour faire de la qualité n'achètera plus une benne à 10 000 euros, mais plutôt à 25 000,* explique Marc Lefébure, dirigeant de Sthik. *Et l'inox devient de plus en plus prégnant ».* Au point que certains constructeurs, comme Sthik, ne proposent plus de bennes en peinture alimentaire. Plus faciles d'entretien, les bennes en inox sont cependant plus chères de 15 à 20 % par rapport aux bennes à peinture en polyuréthane certifiée alimentarité.


Sthik
Les jus séparés des grappes sont directement envoyés en cuve.

Plusieurs familles de bennes

Il existe plusieurs familles de bennes de transport de vendange : benne simple, à bec (pouvant être vibrant), à sortie directe, à pompe, etc. Quel que soit le type de benne, la plupart des constructeurs proposent en option des systèmes – grilles avec réservoirs tampons – pour séparer les jus des grappes. Allant de 8 à 15 % du volume total, le volume de ces réservoirs est à décider à l'achat, en fonction du type de vendange, du cépage et de sa propension à libérer du jus. De plus en plus plébiscitée, notamment en vins blancs et rosés, cette séparation présente plusieurs avantages. Les grappes laissées « au sec » se montrent plus stables pendant le transport. Cela évite aussi la prise de couleur des rosés quand le contact perdure entre le jus et la pellicule. En cépages blancs, cela prémunit de la macération et *« limite les bourbes, notamment en sauvignon*, explique Romain Fairé, du groupe Chalvignac (bennes Simonneau). *La séparation des jus présente également un intérêt dans le débit de chantier. En poussant les jus directement dans la cuve sans passer par le pressoir, on peut réduire le temps d'égouttage et ainsi gagner du temps au pressoir, qui est souvent le facteur limitant dans la chaîne cinématique de la récolte jusqu'à la cuve. Potentiellement, on va mettre plus d'hectares dans un pressoir ».* Certains vignobles vont jusqu'à mettre les jus des bennes dans une cuve distincte. Avec la séparation des jus, il faut cependant consacrer un peu plus de temps au lavage qu'avec une benne non équipée.


Devès
Le couvercle étanche limite les souillures et l'oxydation.

Un couvercle pour limiter l'oxydation

Autres équipements de plus en plus demandés : les bâches et les couvercles. Si les premières

PREST' ARRACHE
PRESTATIONS VITICOLES
TOUS TRAVAUX MANUELS
TAILLE
TIRAGE DES BOIS
BRÛLAGE
ATTACHE DES BAGUETTES
COMPLENTATION
EPAMPRAGE, ÉBOURGEONNAGE
RELEVAGE, EFFEUILLAGE
VENDANGES
RAMASSAGE DES AGRAFES
PIOCHAGE
RAMASSAGE DES CAILLOUX
07 88 33 04 37

DÉMONSTRATION PERSONNALISÉE
MATÉRIELS DISPONIBLES*
*Selon secteurs concédés.
Enjambeur BRAUD 9070N NEW HOLLAND
Robot Naïo Technologies
Enjambeur GRV VITITOOLS
Labroureur GRV 56 cv
NOUVEAU !
CONTACTEZ-NOUS POUR DEMANDER VOTRE DÉMONSTRATION PERSONNALISÉE
VOTRE CONTACT : THIERRY PUTEY
06 02 19 20 33 / tputey@grandaysas.com
NODIMAT-GRANDAY - ZA - 7 rue du Pré Neuf - 21200 MONTAGNY LES BEAUNE - Tél. 03 80 22 28 53
GRANDAY GROUPE OUVRARD



Pérard

Les plateaux pose-à-terre séduisent les vignerons qui vendangent en caisse, pour leur hauteur de chargement et pour leur maniabilité (essieu directionnel).



Simonneau

Le caisson, ou polybenne, convient aux gros volumes et grandes distances.


Gimbre

Les bennes à sortie directe Gimbre bénéficient d'une sortie conique limitant l'écrasement des grappes.

évitent les projections de boue dans la vendange, les seconds présentent l'avantage supplémentaire d'être la plupart du temps étanches. D'une part, il n'y a plus de jus et de raisin qui tombe sur la route. D'autre part, cela limite l'oxydation de la récolte. Les vignobles haut de gamme vont jusqu'à injecter du gaz inerte, le plus souvent du dioxyde de carbone, dans la benne étanchéifiée pour freiner encore davantage l'oxydation. Cela complexifie sensiblement la logistique puisqu'il faut surveiller et changer au besoin les bonbonnes de gaz.

Prévoir également à l'achat de la benne un emplacement pour le stockage des bonbonnes. L'alternative consiste à mettre, après s'être équipé des protections nécessaires, de la carboglace dans la remorque. Outre la libération de gaz carbonique, la carboglace refroidit la vendange. Sur le véhicule de transport, il est préférable et plus sécuritaire d'avoir un support pour stocker les caisses de carboglace. *« Nous construisons même des bennes isolées, qui permettent de réduire les dépenses énergétiques en cave »*, poursuit Romain Fairé, qui constate que dans de plus en plus d'exploitations, une partie des opérations qui s'effectuaient en cave se font désormais à la parcelle.

Plus qu'un équipement de transport

Outre le transport, les remorques de vendange font bien souvent partie de la cinématique de traitement de la récolte au chai. Les bennes à pompes permettent de pousser la récolte jusque dans le pressoir directement. *« Avec une pompe à ogive, on peut transférer la récolte jusqu'à 9 m de haut »*, explique Loïc Devès, de la société éponyme. *« La pompe à ogive est très rustique et offre une forte poussée*, poursuit Alban Drion. *Il faut veiller cependant à ne pas monter trop en pression pour éviter certains effets indésirables sur la vendange. C'est pourquoi le dimensionnement de la pompe doit être adapté au chai. En augmentant la cylindrée, on propose une poussée plus douce »*.

Les pompes à ogive connaissent néanmoins un succès déclinant, ayant tendance à triturer la vendange.

Le constructeur Sthik se distingue en proposant depuis quelques années un nouveau type de pompe, dite trilobe, sur laquelle deux brevets ont été déposés. Plus coûteuse et plus lourde (+ 50 % par rapport à une pompe à ogive de débit équivalent), cette pompe procure un déchargement plus respectueux, plus régulier, générant moins d'à-coups et moins de trituration. La pompe trilobe compose aujourd'hui pour deux tiers des ventes de bennes à pompe du constructeur.

Plusieurs constructeurs proposent par ailleurs une pompe à rotor hélicoïdal, dit en queue-de-cochon, moins bruyante et plus respectueuse que la pompe à ogive.

Des vis de gros diamètre sur les bennes à sortie directe

Dotées d'une vidange par une vis sans fin, les bennes à sortie directe connaissent un certain regain d'intérêt ces dernières années, avec l'arrivée de vis de plus grande dimension. *« Aujourd'hui, les vis de 400 mm de diamètre et à grand pas (200 mm chez Gimbre) ont remplacé les vis de 300 mm, voire moins*, confie Alban Drion. *Les sorties directes ont tendance à générer du jus, à poser des soucis de tri et à développer des goûts herbacés. Avec des vis plus grosses, un pas plus important et une sortie conique, on limite ces effets délétères »*.

Le régime de la vis est piloté par un variateur hydraulique ou électrique. Le premier procure plus d'autonomie, puisqu'animé par le tracteur, mais se révèle plus bruyant – le moteur est allumé – que le variateur électrique à brancher à une prise de la cave. Attention cependant à bien débrancher avant de repartir à la parcelle.

Le bec vibrant prépare le tri

Outre les remorques à vis ou à pompe, le marché est largement composé de bennes classiques et de bennes à bec. Ces dernières permettent de verser la récolte à une certaine hauteur (1 à près de 2,50 m, selon les modèles), qui peut être accrue, comme pour toutes les autres remorques à vendange, par un châssis élévateur. La dimension du bec, plus ou moins rétréci, se décide généralement en fonction de la largeur des équipements de réception ou de tri dans lesquels elles vont se déverser. Ces bennes sont en effet bien adaptées au tri, le bennage pouvant être contrôlé par une commande à l'arrière ou une télécommande. En option, ces bennes sont vibrantes (via un excentrique animé électriquement ou hydrauliquement), afin de mieux étaler la récolte en sortie de bec pour le tri qui suit.

Proposant une vidange semblable aux bennes classiques, les caissons peuvent être chargés et déchargés par un camion doté d'un bras ampliroll et se destinent principalement aux vignobles à fort rendement et/ou parsemés. Simples, ces caissons peuvent cependant accéder à certaines technologies, comme l'inox ou le couvercle étanche, qui facilitera notamment le chargement du contenant plein.

LUDOVIC VIMOND


Sthik

Pour augmenter la hauteur de déchargement, les constructeurs proposent des châssis élévateurs.



STRATÉGIE D'ACHAT

Un tracteur haut de gamme ou deux low cost ?

Entre un tracteur d'entrée de gamme et un tracteur tout équipé, les prix peuvent aller du simple au double, voire au triple. Certains préfèrent s'équiper de deux tracteurs d'entrée de gamme plutôt que d'un haut de gamme. Avantages et inconvénients de chacune des stratégies.



L. Vimond

Les acheteurs des tracteurs haut de gamme privilégient le confort et la combinaison d'outils.

Longtemps, le tracteur spécialisé a été le parent pauvre des constructeurs de tracteurs. Mais les normes antipollution successives, intégrant de plus en plus d'électronique, ont fait monter les prix. Par ailleurs, certaines technologies issues de la grande culture sont arrivées en viticulture. C'est le cas de la transmission à variation continue, de la climatisation et du pont avant suspendu. De même, l'offre en hydraulique s'est étoffée, avec des débits dépassant les 100 l/min pour alimenter jusqu'à neuf distributeurs distincts.

Parallèlement à cette montée en confort et en performance, certains constructeurs ont conservé une offre d'entrée de gamme, sans cabine. Selon les marques, les débits hydrauliques sur ces tracteurs restent limités ou accèdent en option à des performances très convenables. Au besoin, certains concessionnaires ajoutent des pompes hydrauliques, mais aussi des cabines proposées par des équipementiers, à des tarifs ne dépassant pas les 5 000 €. Entre ces deux extrêmes, les tarifs vont du simple au double, voire au triple. Certains constructeurs, comme Same, proposent même une troisième offre, en milieu de gamme, à des prix intermédiaires.

Le confort, première raison d'achat du haut de gamme

Si l'argument du tracteur toutes options permettant de combiner plusieurs travaux à chaque passage est souvent donné comme argument marketing de la part des constructeurs, cette stratégie n'est pas forcément très ancrée sur le terrain, même si elle progresse. Bien souvent, l'argument premier d'achat d'un tracteur haut de gamme reste le confort du chauffeur, notamment quand ce dernier est le chef d'exploitation. Cela inclut entre autres la cabine de classe 4 isolant l'opérateur lors de la pulvérisation. Autre cas de figure, la défiscalisation peut motiver l'achat d'un tracteur cher. Si le surcoût peut en freiner plus d'un, il est à mettre en perspective avec la valeur de revente qui sera aussi plus élevée. À l'inverse, un certain nombre d'exploitations employant des salariés tractoristes, notamment peu qualifiés, vont privilégier les tracteurs économiques. Avoir plusieurs tracteurs économiques pour le prix d'un high-tech présente aussi l'avantage de pouvoir facilement laisser du matériel à demeure et de jongler entre les outils selon les fenêtres météorologiques, sans avoir à atteler et dételer.

Autre argument avancé par les partisans du low cost, les tracteurs simples sont plus souvent facilement réparables, car présentant moins d'électronique. Et lorsque la panne est plus sérieuse et nécessite une immobilisation longue, l'exploitant doté de deux tracteurs low cost a toujours un tracteur disponible, contrairement à celui qui fait le choix d'un seul tracteur haut de gamme.

LUDOVIC VIMOND



New Holland

Investir dans plusieurs tracteurs économiques évite de perdre du temps en attelage - dételage des outils.



Parce que la cession d'entreprises viticoles est un véritable métier, **Fabrice Henry** et son équipe, **forts de leur expérience et de leur professionalisme** dans la préparation, l'organisation et la cession d'entreprises viticoles en Bourgogne, sont à votre service pour **vous accompagner efficacement** dans la réalisation de votre projet de cession.

03 80 73 13 45
Immeuble le Stratège
1, rue du Dauphiné
21121 Fontaine-lès-Dijon
f.henry@fmp-vignoble-conseil.fr
Fax. 03 80 72 28 45

www.achat-vignoble-bourgogne.com

ENGRAIS VERTS OU TRAVAIL DU SOL

Les coûts de mécanisation à la loupe

En agriculture biologique, les interventions d'entretien du sol constituent le premier poste de dépense. Il est primordial de bien définir ses objectifs car les stratégies associées peuvent entraîner des frais significativement différents. Illustration avec une étude portée par Sudvinbio et menée en partenariat avec deux viticulteurs d'Occitanie.

Présentés au Sitevi 2019, les résultats du projet *« Optimisation des itinéraires techniques d'entretien du sol en viticulture biologique en vue de réduire les coûts de production et la consommation des énergies fossiles »*, font suite à trois années d'étude, pilotées par Sudvinbio, en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Hérault, la Fédération régionale des Cuma et l'IFV, avec la participation de 334 viticulteurs de la région Occitanie, dont 129 en agriculture biologique.

L'un maximise les rendements, l'autre le couvert végétal

Après avoir présenté une synthèse des principales stratégies d'entretien du sol dans la région, les différents intervenants sont revenus sur les facteurs influençant la consommation de GNR – gazole non routier – et les leviers à mettre en place pour alléger la facture énergétique. Pour Nicolas Constant, ingénieur chez Sudvinbio, « *le travail du sol est le poste principal de consommation de gazole lorsque l'on n'utilise pas d'herbicides*, a-t-il introduit. *Mais cette consommation peut-être très variable selon la stratégie employée* ».

Ses travaux portent sur le suivi de consommation de GNR de deux domaines produisant des IGP oc en bio au cours des millésimes 2016, 2017 et 2018. Les deux domaines cultivent la vigne sur des sols productifs (limono-sableux, pas de cailloux, pente très faible), mais ont néanmoins des stratégies d'entretien radicalement opposées. « *Le domaine A cherche à maximiser ses rendements en limitant l'enherbement toute l'année alors que le domaine B maximise le couvert, en plein l'hiver, et uniquement dans l'interrang l'été* », expose Nicolas Constant. Le domaine A exploite 70 ha et le domaine B 30 ha. Concrètement, le domaine A a effectué 8 à 9 interventions par hectare et par an. La première année, il a fait l'acquisition d'un intercep passif, réputé pour avoir une faible consommation de GNR. « *Mais il a rapidement abandonné l'outil car il s'est montré fragile et cher à l'entretien* », rapporte Nicolas Constant.

Une consommation de GNR qui varie pratiquement du simple au triple

En 2017, le viticulteur a utilisé une houe rotative à axe horizontale pour contrôler les adventices dans l'interrang. « *Cette seule intervention consomme 20 l/ha, soit 30 % de la consommation de l'année* », peut-on lire dans le rapport de l'étude. La consommation annuelle de GNR du domaine A varie de 40 à 64 hl/ha, soit en cumulé un total de 160 l de GNR consommés par hectare sur trois ans. « *Sachant que 1 l de GNR consommé représente une émission de 2,67 kg de CO2, le domaine a émis environ 0,43 tonne de CO2/ha selon cette stratégie sur la période étudiée* ».

Le domaine B cumule quant à lui entre 6 et 7 interventions par hectare et par an. Il effectue un roulage au printemps pour entretenir les couverts végétaux semés sous couvert à l'automne, chose que son collègue du domaine A ne fait pas. « *Le viticulteur combine les interventions d'entretien du couvert sur le rang et dans l'interrang avec le rouleau et les lames bineuses* », indique Nicolas Constant. Sa consommation annuelle de GNR est nettement moins variable, et oscille entre 19 et 26 l/ha/an.

Au total sur trois ans, le domaine B a consommé 67 litres de GNR/ha, « *soit 0,18 tonne de CO2 émis/ha sur trois ans* ». Ce qui porte en moyenne à 56 % les écarts de consommation entre les deux domaines, alors même que les différences de rendements ne sont pas si élevées (80 hl/ha pour le domaine A et 70 hl/ha pour le domaine B.)

Des écarts significatifs sur les coûts de production

Pour déterminer les coûts de production, Nicolas Constant a tenu compte des prix catalogue des outils amortis sur sept ans et a estimé les frais de main-d'œuvre à 19 €/h. Au moment du bilan, le prix du GNR était de 0,92 €/l. Ainsi, la stratégie du domaine A coûte en moyenne 406 €/ha, contre 302 €/ha pour celle du domaine B. « *Sur l'organisation des travaux, nous avons constaté que le domaine A a consacré environ 9 h 30/ha/an, et le domaine B environ 7 h 30/ha/an* », ajoute Nicolas Constant. Mais attention, ces coûts sont à mettre en relation à la fois avec les configurations parcellaires et avec les débits de chantiers qui sont dans les deux cas relativement élevés, à savoir entre 6 et 7 km/h. « *Dès que l'on est sur des coteaux, les coûts de production sont tout de suite plus importants car les débits de chantier sont plus faibles et par conséquent les coûts de la main-d'œuvre augmentent* ».

D'après son étude, la main-d'œuvre représente quasiment la moitié du coût de l'intervention. « *Dans les vignobles en forte pente, on est sur une impasse technique* », alerte Éric Chantelot, directeur du pôle Rhône-méditerranée de l'IFV.

Il souligne par ailleurs qu'au-delà du coût, les principaux freins aux stratégies d'entretien mécanique sont « *l'incapacité des constructeurs à fournir du matériel adapté* » d'une part, et « *le manque de main-d'œuvre qualifiée* » d'autre part, en lien avec le fait que les besoins se concentrent sur une période de trois mois. « *Il faut impérativement développer les filières de formation et les redynamiser* ».



L. Vimond

Sudvinbio, la chambre d'agriculture de l'Hérault, la Fédération régionale des Cuma et l'IFV ont mené une étude entre 2016 et 2019 visant à identifier des itinéraires techniques de travail du sol qui optimisent les coûts de production et la consommation des énergies fossiles.

Quatre façons de connaître sa consommation en carburant



J.-C. Gutner

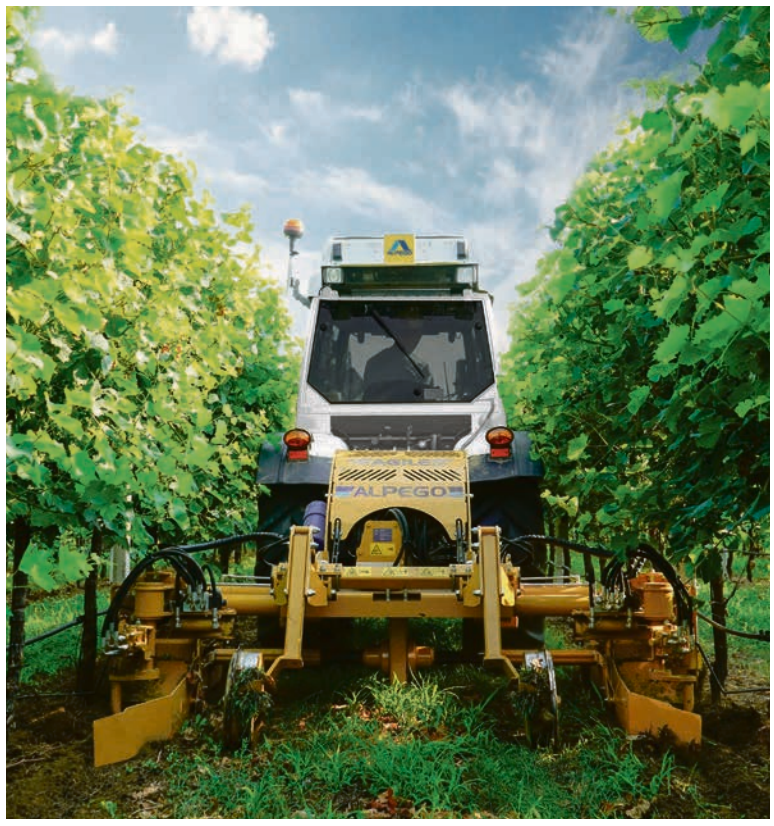
Pour mieux connaître sa consommation de GNR au cours d'une intervention, les chercheurs ont identifié quatre astuces plus ou moins faciles à mettre en place :

- **La méthode des pleins :** simple à mettre en œuvre, elle consiste à faire les pleins avant et après l'intervention et à mesurer grâce à une éprouvette la quantité de carburant ajoutée. La précision de cette méthode laisse toutefois à désirer
- **Se référer à l'ordinateur de bord :** de nombreux tracteurs ont un ordinateur de bord qui mesure la consommation instantanée en l/h. Il faut toutefois connaître le débit de chantier pour assurer la conversion en l/ha. Pour plus de fiabilité, il est recommandé d'effectuer une comparaison avec des données obtenues autrement, par exemple via la méthode des pleins.
- **La méthode des pesées :** cette méthode pourra être utilisée par ceux que la mécanique n'effraie pas. Il faut dériver le circuit d'alimentation du moteur et le brancher sur un réservoir amovible rempli de carburant, que l'on pèse avant et après l'intervention à l'aide d'une bascule. Cette méthode, complexe, est par contre d'une grande précision.
- **Utiliser un débitmètre connecté :** des fabricants proposent des débitmètres à installer sur le circuit de gazole du tracteur. C'est très précis et cela permet d'accumuler des données en temps réel, mais c'est aussi très cher.



• LES***NOUVEAUTÉS*** • LES***NOUVEAUTÉS*** • LES***NOUVEAUTÉS*** • LES***NOUVEAUTÉS*** •

Alpego Une fraise intercep


Alpego

Le constructeur italien Alpego propose une solution originale de travail du sol animé, à proximité du rang. Baptisé Agile, l'appareil se compose d'un châssis porteur et de deux éléments de travail du sol coulissant grâce à deux paires de vérins hydrauliques, pour s'adapter aux variations de largeur d'interrang, mais également aux écarts de conduite du tracteur. En effet, l'appareil s'appuie sur des palpeurs et des capteurs pour détecter la ligne de plantation. En fonction des données perçues, le contrôle du système de translation agit sur le circuit hydraulique pour repositionner les éléments de travail du sol au plus près des rangs.
Offrant une largeur de travail de 25 à 30 cm, ces éléments de travail du sol sont des minifraises à lames courbes, suivies de lames interceps. Les deux fraises sont entraînées mécaniquement via la prise de force (le régime 540 tr./min éco suffit), un boîtier à renvoi d'angle, une cascade de pignons et deux arbres télescopiques. L'Agile gère la profondeur de travail grâce à deux roues arrière pilotées hydrauliquement et de manière indépendante. Le réglage de la profondeur de travail et l'adaptation aux variations de profil du sol sont gérés par deux capteurs qui lisent le mouvement des deux déflecteurs palpeurs coulissants tout en assurant le maintien de la terre travaillée. En soulevant un module, il est également possible de ne travailler qu'un seul côté.
L'Agile propose de désactiver indépendamment chaque intercep depuis l'écran en cabine, notamment à l'approche d'un jeune plant. Enfin, en bout de rang, le conducteur peut rétracter les éléments de travail du sol et les lames interceps pour gagner en maniabilité.
Travaillant jusqu'à 7 km/h, l'Agile est proposé en trois dimensions : S (190-230 cm), M (220-270 cm) et L (240-320 cm).

Bugnot Un broyeur de sarments et de pierres



Alpego

Le constructeur haut-marnais Bugnot propose le broyeur à marteaux fixes BFLS pour sarments et pierres. Décliné en largeurs de 1 025, 1 235 et 1 445 mm, ce broyeur est entraîné par la prise de force au régime de 540 tr./min (puissance maximale de 58 ch) ou 1 000 tr./min (puissance maximale de 90 ch), via quatre courroies.
L'appareil se compose d'un rotor d'amenage pour les sarments, suivi d'un rotor à marteaux fixes. Le contrôle de la profondeur de travail s'effectue par des patins à double inclinaison. Selon la longueur du troisième point, l'opérateur ajuste le mode de travail. Posé sur la partie avant des patins, le rotor d'amenage conduit les sarments vers le rotor à marteaux : le broyeur ne travaille que les sarments, auxquels s'ajoutent éventuellement quelques pierres happées. Posé sur la partie arrière – le troisième point est rallongé – l'appareil broie sarments et pierres.
Une version pour tracteur enjambeur (deux largeurs proposées), complètera l'offre par la suite.

Caffini L'intensité du flux d'air s'adapte au volume de feuillage



Caffini

Le constructeur italien Caffini lance le Synthesis Smart Hybrid, un dispositif de pulvérisation intelligente qui s'adapte au volume de feuillage. Le système repose sur des jets portés combinés à un flux d'air tangentiel et à des porte-buses à technologie PWM (Pulse Width Modulation, pour modulation de largeur d'impulsion). Deux capteurs à ultrasons (ou plus) en amont mesurent l'épaisseur du feuillage et modulent en fonction, l'intensité du flux d'air grâce à un entraînement électrique de la turbine de ventilation. Le pulvérisateur adapte également la quantité de bouillie, grâce à la technologie PWM qui permet par un mécanisme d'ouverture/fermeture à haute fréquence de faire évoluer le dosage sur une large plage, sans impacter la taille des gouttelettes.



OFFRE PACK TAILLE & LIAGE
Jusqu'à 450 € de remise en cumulant les offres

• **125 € HT de remise** (150 € TTC)
pour l'achat simultané d'un PRUNION ET D'UN FIXION 2

• **125 € HT de remise** (150€ TTC)
pour tout achat d'un VINION/PRUNION et la reprise de votre ancien sécateur électrique

• **125€ HT de remise** (150€ TTC)
pour tout achat d'un FIXION 2 et la reprise de votre ancien attacheur électrique

Le prix promotionnel conseillé du pack PRUNION 150 P et FIXION 2 est de 2046 € TTC + 1,42 € d'éco participation. Offre valable jusqu'au 31/05/2022 pour l'achat simultané d'un sécateur PRUNION 150 P et d'un attacheur FIXION 2 (batterie, portage, et accessoires respectifs inclus), dans tous les points de vente participant à l'opération en France métropolitaine.

FABRIQUÉ EN FRANCE

VOTRE CONCESSIONNAIRE
MALECOT POIRIER AGRI
• 58 St Loup 03 86 26 24 49
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

PELLENC
LA NATURE EST NOTRE MOTEUR
www.pellenc.com

VOS INTERLOCUTEURS VIGNE
Julien Mouloise sur dep. 18/58 - Jordan Charreau sur dep. 89

• LES**NOUVEAUTÉS** • LES**NOUVEAUTÉS** • LES**NOUVEAUTÉS** • LES**NOUVEAUTÉS** •

Clemens Une prétailleuse réglable depuis une application



L. Vimond

Afin de piloter l'ouverture et la fermeture de la prétailleuse, Clemens propose en option (autour de 5 000 à 6 000 euros) une caméra qui détecte les piquets par analyse d'images. Elle se combine à un capteur de vitesse qui gère la rapidité d'ouverture et de fermeture, afin de toujours travailler à la même distance des piquets en début comme en milieu de rang. Autre innovation : cette machine communique en Bluetooth avec le smartphone, d'où le conducteur règle différents paramètres de la prétailleuse depuis une application gratuite. Selon Clemens, cela évite de multiplier les écrans et boîtiers en cabine, tout en profitant de l'ergonomie du smartphone.

New Holland Un tracteur spécialisé qui roule au méthane



L. Vimond

New Holland dévoilait au Sitevi le TK Methane Power, un tracteur étroit à chenilles carburant au méthane. Développé conjointement avec le motoriste FPT, le tracteur a travaillé pendant toutes les vendanges sur le domaine italien FontanaFredda, partenaire du projet et connu pour ses bouteilles de vin Barolo.
Conçu sur la base d'un TK4 F classique à motorisation diesel, le tracteur s'en distingue par son design futuriste et par sa motorisation. Le bloc FPT F34 a été remplacé par le F28 (4 cylindres, 2,8 l) du même motoriste, fonctionnant avec différentes énergies, dont le méthane. Ce dernier carburant simplifie le traitement des gaz d'échappement, du fait des très faibles taux d'émissions de particules et de Nox. Les bonbonnes de gaz sont logées à l'arrière, à l'emplacement du traditionnel réservoir de GNR. L'objectif est la production de vins à impact carbone neutre, par l'emploi de biométhane.

Goldoni Les cabines gagnent en confort



Goldoni

Goldoni intègre de nouveaux équipements de confort sur ses tracteurs Ronin, S80 Plus, S90, S110 et la série Q. Ils intègrent un kit radio bluetooth avec haut-parleurs et micro, permettant une utilisation sans fil du smartphone, qui dispose désormais de son support et d'une prise USB pour le recharger. Un porte-bouteilles est également prévu. L'intérieur de la cabine devient plus cossu, avec de multiples garnitures et une finition plus aboutie. En outre, un écran 7 pouces fait son apparition au catalogue, pouvant être connecté à deux caméras.
Pour la visibilité nocturne, des nouvelles optiques led (deux à l'avant et deux à l'arrière) équipent le toit de cabine. En termes de finition, Goldini a revu tous les passages de câbles pour qu'ils ne soient plus apparents et exposés à l'arrachement.

Suire Une gamme de gyrobroyeurs viticoles



Suire

Suire lance une gamme de gyrobroyeurs pour vignes et vergers baptisés Gyroviti. Elle se compose de modèles de 1,30 à 1,74 m de largeur de coupe et s'attelle à des tracteurs d'une puissance maximale de 80 à 120 ch (pour les modèles plus larges). Ces gyrobroyeurs disposent d'un rotor triangulaire à 3 lames escamotables. S'appuyant sur des patins, le caisson à angles coupés propose une hauteur de coupe réglable.

Tecnoma Panel'Jet, la pulvérisation confinée pour la vigne étroite



Tecnoma

Tecnoma décline pour cette saison cinq exemplaires de sa future pulvérisation confinée. Homologué ZNT et ZNR 3 mètres, le système de pulvérisation confinée Panel'Jet pour vignes étroites est constitué de deux panneaux ajustables en largeurs en polypropylène thermoformé. Ils sont montés sur un système de ciseau, permettant d'accroître l'écartement pour aller jusqu'à des épaisseurs de végétation de 45 cm, tout en conservant une distance buse/végétation de 20 cm. A l'intérieur, le flux d'air laminaire se combine à trois porte-buses à fermeture individuelle. Ces derniers sont alimentés par une circulation continue procurant un amorçage immédiat, une coupure nette et une pression optimale. Orientable pour évoluer en dévers, ces panneaux disposent d'un fond à double pente et d'une aspiration multiple pour assurer la récupération quelle que soit la pente. Une première grille en inox, amovible, assure une première filtration, suivi d'une deuxième filtration au niveau de la crépine d'aspiration. Le produit aspiré est ensuite conduit en cuve au niveau du tamis du réservoir principal, où le produit est filtré une troisième fois. Le Panel'Jet existe en version deux rangs, pour les vignes de 0,9 à 1,55 m, et quatre rangs (vignes de 0,9 à 1,1 m).

Dagnaud Une gamme de sous-soleurs avec cuve



Dagnaud

L'offre en sous-soleurs d'incorporation du constructeur Dagnaud s'élargit avec des modèles de plus grande capacité. Outre la cuve de 600 litres, des capacités de 800 et 1 000 litres font également leur apparition : pour ces capacités, le châssis a été renforcé. S'appuyant sur deux roues de jauge régulant la profondeur de travail, ces appareils disposent de 2, 4 ou 6 dents dotées de coutres renforcés au carbure, d'un circuit de rinçage, d'un lave-main et d'une pompe à gros débit pour un bon brassage. Ces appareils sont conçus pour des vignes de 2,20 à 3,20 mètres de large.

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 14/12/2021

Commentaire

Effectif global : 841
Taux de vente : 96%

BROUTARD: L'animation commerciale s'intensifie cette semaine avec une légère hausse dans les bons lots de broutards et une vente active et totale. En effet, les opérateurs cherchent à se couvrir avant la trève de Noël qui va désormais intervenir très rapidement.
LAITONNES: La demande est suivie et les besoins restent importants dans les laitonnes vaccinées pour le marché Italien.
VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Des apports modérés pour ce marché avec des cours en légère baisse en général. Cela s'explique par une présentation de moins bonne qualité. En effet peu de bons sujets préparés cette semaine. La bonne marchandise se commercialise encore très bien à des cours fermes. Peu d'invendus.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif: 603 - Vente : 98%*
M	U	250-300	2,91 €	2,93 €	2,93 €	+0,08
		300-350	2,73 €	2,95 €	2,82 €	+0,03
		350-400	2,71 €	2,88 €	2,77 €	+0,03
		400-450	2,61 €	2,92 €	2,78 €	+0,10
		450-500	2,60 €	2,66 €	2,62 €	-0,04
	R	250-300	2,75 €	2,78 €	2,76 €	+0,02
		300-350	2,62 €	2,79 €	2,67 €	+0,03
		400-450	2,57 €	2,64 €	2,62 €	-
F	U	300-350	2,73 €	2,84 €	2,80 €	+0,03
		350-400	2,62 €	2,78 €	2,72 €	+0,03
	R	300-350	2,60 €	2,78 €	2,69 €	+0,07
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif: 189 - Vente : 91%*
M	U	+ 500 kg	1,94 €	2,05 €	1,97 €	-0,01
	U	- 5 ans	2,14 €	2,46 €	2,24 €	-0,05
		5 à 10 ans	2,08 €	2,46 €	2,20 €	-0,08
		+ 10 ans	1,99 €	2,19 €	2,05 €	-0,02
	R	- 5 ans	1,90 €	2,13 €	2,03 €	+0,03
		5 à 10 ans	1,85 €	2,15 €	2,00 €	=
		+ 10 ans	1,74 €	1,95 €	1,86 €	+0,04
	U	24 à 36 mois	2,23 €	2,55 €	2,39 €	+0,04
	R	24 à 36 mois	2,05 €	2,18 €	2,14 €	+0,10

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 08/12/2021

Commentaire

Effectif global : 405 Taux de vente : 78%
Broutards : Volume importants mais trop d'animaux non vaccinés à la vente qui pénalise grandement l'ambiance commerciale. Les animaux valablement vaccinés sont négociés a des cours qui relève des semaines passées. Laitonnes : très peu d'apports cours néanmoins reconduits, vente rapide.
Vaches/Génisses : le volume important permet au acheteur un tri plus sélectif, les animaux maigres se défendent difficilement et les cours s'en ressentent obligatoirement. Les vaches fleuries se vendent rapidement à des cours reconduits.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:192 - Vente : 75%*
M	U	350-400	2,64 €	2,78 €	2,68 €	-0,03
		400-450	2,58 €	2,76 €	2,62 €	+0,04
F	R	300-350	2,68 €	2,81 €	2,72 €	-0,03
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:213- Vente : 82%*
	U	- 5 ans	2,04 €	2,51 €	2,23 €	-
		5 à 10 ans	2,06 €	2,49 €	2,23 €	-0,02
		+ 10 ans	1,88 €	2,16 €	2,08 €	- 0,03
	R	5 à 10 ans	1,89 €	2,11 €	2,01 €	+ 0,06
		+ 10 ans	1,76 €	2,08 €	1,91 €	-0,01
	U	24 à 36 mois	2,27 €	2,74 €	2,548 €	- 0,03



Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 13/12/2021

Bovins : 328

Broutards :	**(240 - 390 kg)**	**660 - 1040**	**2,55 - 2,80**
Broutards :	**(420 - 460 kg)**	**1120 - 1200**	**2,61 - 2,71**
Broutards limousins :	**(310 - 410 kg)**	**990 - 1160**	**2,83 - 3,27**
Laitonnes :	**(295 - 390 kg)**	**830 - 1050**	**2,68 - 2,85**
Génisses24-36 mois :	**(550 - 820 kg)**	**1330 - 1980**	**2,17 - 2,53**
Taureaux :	**(860 – 1085 kg)**	**1590 - 1950**	**1, 71 -1,85**
Vaches légères :		**1170 - 1360**	
Vaches entre deux :		**1390 - 1530**	
Vaches lourdes :		**1550 – 1790**	

Apports plus importants en broutards et de bonne qualité. Vente quasi globale à des cours fermes en lourds valablement vaccinés. Demande plus calme en légers maigres non vaccinés.
La demande reste forte en laitonnes et broutards limousins à des tarifs qui demeure attractifs. Vente globale.
Placement plus rapide en vaches maigres à des cours plus soutenus. 1 seul invendu.
N.B : Le prochain marché Limousins, Aubracs et croisés aura lieu le lundi 10 janvier 2022. Pensez à annoncer vos animaux le plus tôt possible.
Bovins gras : 9
Vaches de viande : 4,00 à 4,24 € kg de viande.

Pas de variation de tarifs en vaches grasses, léger replis en génisses.
Prochains marchés :Bovins et ovins le lundi 20 décembre aux horaires habituels.

SYNTHÈSE

Broutard(e)s : Les présentations sont correctes pour la saison. La demande porte en priorité sur les lots bien préparés et valablement vaccinés FCO 4 et 8. L'export vers les Pays-Tiers permet de soutenir fermement les tarifs. Pour la marchandise plus moyenne, le placement est plus calme à des cours plafonnés après le repli de la semaine dernière. En femelles, le commerce est régulier même si la demande se calme un peu, en limousines notamment.

Gros bovins maigres : Les volumes sont stables sur une demande toujours aussi active mais un peu plus sélective. Les sujets plus âgés ou moyens sont davantage triés et font baisser les cours. Les sujets jeunes bien démarrés trouvent toujours facilement preneurs à des tarifs très fermes.

Boucherie : Les apports restent modestes face à une demande plus calme. L'écoulement reste fluide en races allaitantes à des cours globalement reconduits. Les achats en races mixtes restent dynamiques tandis qu'ils plafonnent nettement en races laitières, conséquence des moindres besoins en viande hachée à l'approche des fêtes.

Veaux : L'activité est globalement stable. Les achats à l'intégration sont moindres et toujours prudents. On observe une demande un peu plus soutenue en veaux supérieurs, notamment en croisés, tandis que la marchandise trop légère reste invendable. Les cours sont globalement reconduits. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité demeure soutenue.

Ovins : En agneaux, l'offre tend à diminuer en races bouchères en attendant les premiers laitons. La demande est toujours présente et prépare les fêtes de fin d'année. Le placement reste rapide à des cours fermement maintenus voire haussiers. Sur le bassin aveyronnais, les sorties d'agnelets sont très importantes, les tarifs sont un peu plus discutés en 12/16 kg mais ils restent à bon niveau. En brebis, la demande est bien suivie.

13 DECEMBRE 2021

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : poursuite de la bonne activité cette semaine, avant le ralentissement habituel de l'offre et demande pendant la «trêve de fin d'année». Les perspectives de marché restent fermes pour janvier, demander en conséquence de la hausse sur les prix, et ne pas se précipiter à la vente.
Bovins maigres : les cours sont reconduits avec une demande toujours dynamique !

POLITIQUES

De premiers résultats du **bilan de santé de la législation UE en matière de bien-être animal** ont été présentés la semaine dernière par la Commission européenne (prévu été 2022). Si la révision des normes de bien-être est prévue pour 2023, avec un timing serré, les premières conclusions montrent une amélioration du bien-être animal et du marché intérieur, malgré une divergence de mises en œuvre nationale et un manque de compensation des investissements par les consommateurs.

SANITAIRE

Dans le cadre des **exports d'animaux vers l'Espagne**, les règles concernant la FCO ont été légèrement modifiées par une nouvelle instruction technique publiée fin novembre. Pour les animaux de plus de 70 jours, un test PCR négatif n'est effectivement plus suffisant, seule la vaccination contre les sérotypes 4 et 8 est reconnue. Si le délai pour l'envoi vers l'Espagne est raccourci en comparaison aux règles générales (10 jours), la FNB continue à recommander aux éleveurs de suivre le cadre général : vaccination 4 et 8 depuis 60 jours.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Un nouveau Président a été élu à INTERBEV, à la tête de l'instance rassemblant les 5 interprofessions Gros bovins, Veau de boucherie, Ovins, Caprins, Equins. Il s'agit de Jean-François GUIHARD, artisan- boucher dans le Morbihan et président de la CFBCT. Il succède à Dominique LANGLOIS qui avait assuré cette fonction depuis 10 ans. JF GUIHARD a souligné qu'il s'attachera à poursuivre l'action engagée. On rappellera que l''axe directeur de l'action interprofessionnelle est fondé sur les Plans de filière défini collectivement fin 2017, pour application en 5 ans d'ici fin 2022, ainsi que le Programme de Responsabilité Sociétale.

FOCUS

Quel risque en cas de non-contractualisation des bovins viande finis à partir de janvier ? La loi prévoit une amende administrative jusqu'à 2% du chiffre d'affaire, tant pour l'éleveur qui vend, que pour l'acheteur, en l'absence de contrat. Les éleveurs doivent donc avant leurs premières ventes présenter des « propositions initiales de contrat » (à un ou plusieurs acheteurs), et signer une fois la négociation réalisée. Rappelons que l'acheteur doit motiver par écrit s'il n'accpete pas la proposition.

EN REGION

Le gouvernement a déposé un amendement à la loi 3DS (différenciation, décentralisation et déconcentration) pour généraliser à toute la France le dispositif autorisant les collectivités territoriales à aider financièrement les vétérinaires (et étudiants) exerçant sur les animaux d'élevage afin de **lutter contre la désertification vétérinaire.** Aujourd'hui seules certaines zones spécifiques sont éligibles à ce dispositif : offre de soins et suivi sanitaire insuffisant et faible densité d'élevage.

FAIT DE LA SEMAINE

Les résultats provisoires du Recensement Agricole de 2020 ont été publiés. Depuis 10 ans, la surface agricole reste quasiment stable, et représente 50% du territoire français (26,7 Mha), le nombre d'exploitations agricoles continue de diminuer pour atteindre 389.000 en 2020. On constate donc une **augmentation de la surface moyenne des exploitations** à 69 ha (55 ha en 2010). Les élevages bovins viande s'inscrivent dans cette tendance, et atteignent 85 ha de moyenne en 2020.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

48%

C'est, d'après le Recensement Agricole, la part des **exploitations agricoles françaises qui possèdent un atelier d'élevage**. Les exploitations exclusivement en végétal sont donc devenues majoritaires (52%) depuis le dernier recensement de 2010 (45%).
Parmi les exploitations avec un atelier animal, 37% sont spécialisées dans l'élevage (monogastrique ou herbivore), les autres sont mixtes (en polycultures et/ou polyélevages).

Ovins / Caprins

Marchés voisins

Marché de Sancoins (18) — 08/12/2021

AGNEAUX DE BOUCHERIE				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif global : 739 **Taux de vente : 93%** **Agneaux :** Cours haussier la demande reste plus forte que l'offre et les cours s'envolent une nouvelle fois.		U	32 à 38 kg	3,78 €	4,40 €	4,13 €	+0,02
			38 à 44 kg	3,92 €	4,62 €	4,27 €	+0,16
			> 44 kg	3,29 €	3,92 €	3,86 €	+0,08
		R	32 à 38 kg	3,68 €	4,03€	3,82 €	+0,06
			38 à 44 kg	2,98 €	4,08 €	3,71 €	+0,06

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

OVINS DE BOUCHERIE Effectif total : 224- Taux de vente : 99%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis : Tassement des cours dans les brebis dû principalement a une qualité d'animaux inférieur à la semaine passée. Vente rapide.	F	U	< 60 kg (F)	1,15 €	1,62 €	1,41 €	-0,03
			> 60 kg (F)	1,42 €	1,42 €	1,42 €	-0,20
		R	< 60 kg (F)	1,11 €	1,31 €	1,21 €	-0,01
			> 60 kg (F)	1,11 €	1,31 €	1,17 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

CAPRINS Effectif total : 40 - Taux de vente : 97%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE	F	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	Première qualité	17 €	94 €	35 €	-5,00

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18)

AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 57 - Taux de vente : 66%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	25 à 35 kg	56 €	101 €	78 €	-8,00

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

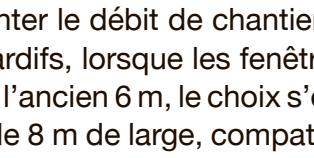
+ 1 revue Réussir de mon choix*
- pour 1 an 52 €
- pour 2 ans 104 €

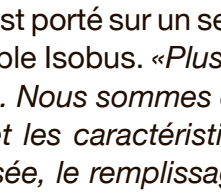
TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
- Bovins viande
- Grandes cultures
- Lait élevage
- Porcs
- Vigne
- Volailles
- Fruits & légumes
- Pâtre
- Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

- Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
- Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
- Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___ date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

PUBLI-REPORTAGE

Gaec Houdan à Chatillon sur Seine

«En semis précoces ou tardifs, le semoir Aguirre est très polyvalent»



Philippe Houdan au centre devant le semoir TDT 800, Marcel Reddé, agent commercial, et Philippe Toussaint, responsable commercial régional Aguirre.

Rachel et Philippe Houdan exploitent avec un salarié, 400 ha (370 ha de grandes cultures et 30 ha de prés) répartis sur trois sites : Chatillon/Seine, Nod/Seine et Villier le Duc.

L'exploitation compte aussi un atelier ovin de 100 mères brebis Mérinos élevées à l'extérieur. Toute la ferme est en agriculture biologique. Depuis 2013, les insecticides et fongicides ont été remplacés par des pulvérisations de jus issus de macération d'orties, de bardane, de consoude et de luzerne, selon le stade végétatif ou le risque maladies.

Toutes les cultures sont semées à l'automne, toutes sous couvert végétatif de trèfle et luzerne : 1/3 de triticale ou au seigle, 1/3 de blé tardif Togano et 1/3 de blé comportant 7 à 8 variétés mélangées. Côté semoir, Philippe Houdan ne jure que par la dent. *«Depuis 25 ans, j'utilise des semoirs à dents pour implanter mes cultures. A cause des cailloux et des résidus des couverts, la dent assure un meilleur passage et une régularité de profondeur de semis»*.

Depuis quelques mois, le Gaec réfléchissait à investir dans un semoir plus large afin d'augmenter le débit de chantier notamment en fin de saison pour les semis tardifs, lorsque les fenêtres météo sont parfois courtes. Pour remplacer l'ancien 6 m, le choix s'est porté sur un semoir trainé Aguirre TDT 800 de 8 m de large, compatible Isobus. *«Plusieurs collègues possèdent un semoir de cette marque. Nous sommes donc allés étudier les qualités de semis, les levées et les caractéristiques du semoir. L'accessibilité de la cuve pour la pesée, le remplissage et la vidange, et l'absence de roues de rappui, inutiles en semis tardif, la pluie faisant son travail, nous ont séduits. La dent TD de 12 mm et ses 160 kg de pression à l'extrémité, travaille uniquement le sol et le montage des 4 rangées de dents sur un châssis en 3 éléments assure un suivi du terrain et donc une profondeur de semis régulière, un critère essentiel, nous qui semons à 2,5 à 3 cm seulement pour obtenir un meilleur tallage. Le semoir Aguirre correspond exactement à nos besoins»*.

Semoir peu tirant, moins de carburant

Philippe Houdan est satisfait de la première campagne de semis. Grâce à un parcellaire favorable avec des parcelles de 11 à 30 ha, le débit de chantier a été porté à 10 ha/h, soit une amélioration de 42%. La manutention des semences est également réfléchie. Les semences sont stockées dans des caissons métalliques de 2 m3, repris au télescopique. Le remplissage des 7000l de la cuve du semoir, compartimenté 60/40, prend ainsi peu de temps. Sur la base d'un semis à 150 kg/ha, le TDT 800 assure une autonomie de 30 ha. L'agriculteur a aussi fait le constat d'un semoir peu tirant.Les 150 cv du tracteur suffisent largement pour assurer la vitesse d'avancement entre 13, 5 et 15 km/h, y compris dans les pentes. Résultat : une consommation de 2 l de carburant/ha et un gain d'1,5 l/ha. La réactivité du SAV d'Aguirre l'a également impressionné. *«Le technicien est facilement joignable. Il nous a aidé à la mise en route, d'abord au téléphone, pour que nous puissions commencer à semer. Les derniers détails ont été réglés lors de sa venue sur l'exploitation»* .

Matériel

Tracteur

07 - Vend someca 450 TBE quatre pneus neuf 6600 heures éclairage fonctionne prix trois mille huit cent euros
✆ 06 61 17 66 96

34 - Achete tracteurs UTB, Universal, Eicher, Wotan, MF 1102/1132/132/139/142, Fendt, MF 3CYL, Deutz, Mercedes MB TRAC, JD, Landini, Renault Fructus, Dionis, Holder moteur 4 temps, Renault, Fiat, IH, Case, Maniscopic, Merlo, JCB, Caterpillar. même en panne. Paiement et enlevement rapides.
✆ 06 71 95 90 35

38 - Vends tracteur MF 1100 2 RM TBE 10000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

Travail du sol

38 - Vends semoir maïs monosem 4rangs NG+4 Fertiliseurs rampe insecticide roue PPO détecteur semis très bon état.
✆ 06 81 62 15 57

69 - AV cause retraite herse rotative 1m90 500 euros - Pulvé Berthoud 400 l. avec rampe 3 m. 500 euros..
✆ 06 20 48 70 55

Récolte

18 - Recherche 1 moissonneuse-batteuse New Holland, 8070 ou 8060, 8080 ou éventuellement 1 Soméca M152. Prix en fonction de l'état de la machine. Je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

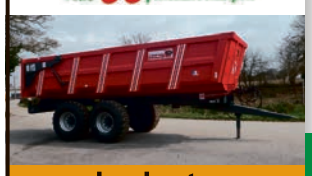
26 - Achète Corn.Picker Bourgoin MD8.GR10.GX. Tracteur Massey, J.Deere. R.comptant.
✆ 06 17 70 29 12

Traitement

11 - Vends appareil de traitement champ, marque AGUIRRE, 1 300 l, porté de 2015, rampe 21 m, cuve de rinçage, lance de lavage, ext cuve d'incorporation, rince bidons, lave mains, 5 tronçons, peu servi, stocké dedans, état voisin du neuf, contrôle valable jusqu'au 17/07/2025, prix 9 000 euros + épandeur d'engrais Amazone ZAMM 2201, limiteur de bordure, 21 m, TBE, 5 000 euros.
✆ 06 73 39 70 94

Distribution

01 - Vends cause retraite godet desileur Emily Vega 2, 2m3, largeur 2m40 toutes options, bon état.
✆ 06 75 87 18 03

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
CU 62-18
Tandem 130
Côtés H 1150
22 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

26 - Vends girobroyeur Quivogne 2M BE, herse 4 éléments BE, compresseur taille, faire offre.
✆ 06 87 51 48 38

26 - Vends plaque fibrociment réemploi 152 175 rouge tuile 750 environ, peut se diviser.
✆ 06 09 12 10 47

26 - Cherche remorque à vendanges 8 à 10T monocoque ou bac à vendange de 4 X22X1m en TBE.
✆ 04 75 53 64 22 HR

30 - Vends cause retraite, MAV ALMA, Selecta 2000, 7 800 €.
✆ 06 07 91 16 00

38 - Cherche pièce de semoir à blé Nodet, Barrières bovins, cellule à grain 3 à 5 tonnes, pièces tracteur Pony.
✆ 06 88 56 91 53 le soir

38 - Vends cause retraite tracteur CLAAS Arion 420 1050H et neuf - Fab alim broyeur mel pes tremis silo vis - pulve Berthoux 12m- presse Welger RP200- mat charcut embossoir villa25 vit refrig 3m.
✆ 06 74 07 08 08

38 - Vends casseuse à noix 3 casses + laveuse à noix 2m50 + tapis à noix 4,50 m.
✆ 06 11 59 28 08
ou 06 72 44 27 67

38 - Vends pulvérisateur Berthoud 400 litres, rampe 7 m.
✆ 06 30 52 99 57

38 - Vends pulvérisateur Pulvasol Berthoud 400 l TBE rampe 3m30 : 900 euros.
✆ 06 30 52 99 57

42 - Vds laveuse pour fromagerie tasse avant semoirs Vicon engrais et céréales Nodet 2m50 Cornadis ovin etc...+ vieux mat.
✆ 06 38 35 57 49

58 - Vends faneuse Kuhn 5 m. repliage hydro 600 euros, - pulvé porté 3 p, 400 litres, pompe récente, rampe 9 m., 300 euros, - 12 masses Jerrican 50 kg JD + support 3 p, 600 euros (5002)
✆ 03 86 50 05 79

71 - Vends compresseur tri-phase, 330 l, poste à souder semi auto, quad 350 Raptor, 6 vitesses.
✆ 06 76 22 24 43

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

07 - Vends piquets clôture fendus main 1,80m - 1,80 euros 1,60m- 1,60 euros 2m à la demande
✆ 07 87 05 20 20

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4801)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends matériel de fromagerie: des grilles, tables d'égouttage, éviers portables.
✆ 06 17 07 52 89

71 - Vends presse BR, Feraboli Externe 265, 6.500 BTS, brabant 4 corps non stop Agrolux Overum, cornadis 5 m, 8 pl., ratelier sur barrière.
✆ 06 22 60 48 30

89 - Vends pailleuse Jeulin Brise, 1 600 euros, - alternateur neuf tractelec TM 15, 1 500 euros (5001)
✆ 03 86 40 24 31

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

58 - Vends Toyota Rav4, année 2014, 178 000 kms, 4x4 Life, TVA récupérable, TBE (4902)
✆ 06 13 50 38 72

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends luzerne bio 2021 botte haute densité CAT 2, px 135 euros HT et CAT 3 px 115 euros HT/Tonne.
✆ 06 88 73 70 73

01 - Vends luzerne certifiée bio pressée en grosse botte rect. catégorie 2 px 135 euros HT/tonne départ ferme ; luzerne enrubannée 70 euros HT/Tonne.
✆ 06 88 73 70 73

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ 06 83 33 41 45

19 - Part vend pommes St Germaine vieux verger possibilité livraison/groupage région Lubersac.
✆ 06 27 34 20 60

26 - Vends bois de chauffage sec de 2 ans en barre de 1M ou coupé à 30-40 cm. Vds fourrage de graminées en bottes matelas 1 et 2 coupe. Livraison possible selon quantité.
✆ 06 85 88 11 09

39 - Vends luzerne enrubannée camion 48 balles rondes, alternative aux tourteaux chers.
✆ 06 15 26 60 79

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ 06 23 87 29 52

38 - Vends foin luzerne multi espèces très bonne qualité botte 90x120x230 bonne valeur azoté 150 euros.
✆ 06 74 28 91 18

39 - Vends et achète paille foin de qualité livraison assuré.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends bottes luzerne enrubannées produit haché récolte 2021 Saint Laurent La Conche
✆ 06 89 88 44 29

58 - Vends foin de prairie naturelle 2021, bonne qualité, bottes carrées, 220 x 120 x 90, prix à débattre (5005)
✆ 06 10 73 68 64

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends foin bottes rondes ou carrées récolte mai juin 2021 - Bonne qualité.
✆ 06 23 86 72 13

71 - Vends foin 2021 Luz en Bio et conv. BC 540 kg, enrubannage 60 % MS, RGI ou Luz.
✆ 06 16 91 31 82

71 - Vends maïs ensilage et trèfle en enrub. + foin et regain bottes cub.
✆ 06 09 97 91 59

Propriété

69 - Vends propriété viticole Beaujolais, maison + cuvage, 4 ha de Brouilly + 1 ha de Morgon, le tout plat, prés plantables (4802)
✆ 06 10 43 35 81

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

01 - Vends terrain cultivable dans l'Ain limite Jura, en 3 parcelles, avec accès eau du Suran + 1 pâturage + landes + 1 bois de chauffage. Prix à convenir.
✆ 06 33 93 41 73

42 - A vendre environ 7 ha de prairie actuellement sous bail; à St Barthélemy Lestra (42). Propriété Poncet .
✆06 22 96 06 32

Immobilier

00 - Famille cherche exploitation laitière à acheter si possible avec habitation. Etudie toutes propositions.
✆ +41 778 147 027

18 - Recherche ferme céréalière sur 180 à 240 Ha, achat sur 160 Ha + location et rachat du matériel.
✆ 02 48 59 84 42

Location

Agricole

69 - Fermage 2,2 ha à Chiroubles (divisible en lots). Vigne 30 ans, très bon état.
✆ 06 68 57 69 71

Chasse, Etangs

07 - Spécialiste lapins garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ 06 82 28 12 19

Emploi

Offre

01 - Recherche salarié agricole polyvalent pour exploit. agri-polyculture + élevage porcin ; CDI ; plein-temps ; travail en équipe.
✆ 06 99 70 99 71

safer Bourgogne Franche-Comté
LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société spécialisée en Aménagement Rural
RECRUTE pour sa délégation de l'Yonne, poste basé à Auxerre
UN CONSEILLER FONCIER (H/F)
Sous l'autorité du Directeur Départemental de L'YONNE, au sein d'une équipe de 6 personnes, dans un secteur géographique déterminé, vous êtes en charge des opérations foncières agricoles et rurales (prospection, expertise, négociation, conduite de projets) et du développement de partenariat divers dans le Département de L'YONNE.
Vos interlocuteurs sont multiples : propriétaires fonciers, porteurs de projet, agriculteurs, organisation professionnelles agricoles, collectivités, associations environnementales, etc…
Vous instruisez les dossiers et les présentez dans les instances SAFER
De formation supérieure minimum vous avez des connaissances du milieu agricole et rural. Une Expérience dans la négociation immobilière serait appréciée ainsi que de fortes aptitudes relationnelles et commerciales.
Poste en CDI à pourvoir dès que possible.
Les candidatures (CV+lettre de motivation) sont à adresser à : c.garcia@saferbfc.com

21 - Recherche salarié agricole polyvalent, ferme agri. biologique, 10 kms de Dijon, CDD/ CDI/ mi-temps accepté (4901)
✆ 06 31 55 83 90

57 - Secteur Sarreguemines, élevage laitier recherche agent agricole polyvalent H/F, CDI, plein temps, travail en équipe, traite, veaux, alimentation, possibilité logement.
✆ 06 08 25 73 85

74 - Agri recrute ouvrier/es, porteur de projet, personnes responsables prod. légumes - fruits rouges label AB. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ 06 24 87 28 37

74 - Agri recrute personnes responsables élevage de poules - prod. oeufs label AB. Mise à dispo de terres agricoles certif. Ecocert. Poste à pourvoir début 2022 sur Chainaz les Frasses. Salaire selon expérience.
✆ 06 24 87 28 37

Mariage

42 - JH sérieux 22 ans désire rencontrer JF 20/830 ans pour rompre solitude - pas sérieux s'abstenir.
✆ 07 80 09 48 52

Animaux

Bovin

01 - Vds Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 20 mois type mixte (1 avec gène sans corne). Elevage inscrit depuis 1982. Livraison possible.
✆ 06 77 19 11 44

03 - Choix taureaux charolais HBC de 18 et 30 mois Elevage Perrin. Deux-Chaises.
✆ 06 82 22 96 13

18 - EARL Breton vends un taureau Charolais HBC de 18 mois type mixte, mère RR4S.
✆ 06 82 25 17 13

VISIONAUTE
AGRI VIDEO SYSTEM'
VOTRE EXPERT EN SURVEILLANCE AGRICOLE
DISPONIBLE SOUS 48H STOCK PERMANENT
FULL HD
GARANTIE 3 ANS
agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

UNION CHAROLAIS CROISSANCE
VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
les 12 et 19 JANVIER 2022
STATION de CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
PORTES OUVERTES le 07 janvier 2022
+ VISITES SUR RENDEZ-VOUS
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr

58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans, HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (5004)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Cause retraite vend 5 vaches limousines vêlage janvier, février, - 1 taureau, - 2 laitonnes (5003)
✆ 06 07 55 98 24

71 - Vends cause cessation, T.B. taureaux repro., HBC, de 3 et 2 ans, 3 vaches et 3 veaux nés 09/21, charolais, IBR A, TGS. Dumont J.-P.
✆ 06 07 57 55 40

74 - Vends taureaux + vaches pleines Charolais. Bêtes à l'attache.
✆ 06 19 33 56 77

Caprin

26 - Vends 7 boucs saanen écornés et 1 Bouc cornue nés en septembre 2021 troupeau Capgènes à 1300l de lait 35 TP 39TB
✆ 06 02 11 40 39

Ovin

26 - Vends bélier Camerounais 18 mois, couleur noir de jais.Curieux s'abstenir!
✆ 06 47 06 74 16 HR

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

03 - Vends chiots border collie, 2 mâles et 2 femelles, 5 mois, vont au travail, non Lof, n° Id 250269801480218, Siren 412 175 473.
✆ 06 98 34 14 58

07 - Vends chiots border collie M et F portée de 7, nés le 25-09-21, parents travailleurs, prix 350 euros. n° mère: 250268501359705 n°siren : 800238818
✆ 06 74 02 34 31

18 - Vends 5 chiots Montagne des Pyrénées, non LOF, nésle 10/08/2021, vivent avecles brebis, n° id. de lamère : 250268732126966.
✆ 06 10 10 42 01

34 - A vendre chiot Berger Allemand, noir, 5 mois, 250269608862540, prix 1 000 euros, père L00 250268731403633 CSAUIRINGY MONDIORING1 KORUNG COT3 DNA mère opale 250269608178480 Berger du Languedoc
✆ 06 81 67 66 14

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

MAISON HARBOUR

SAS au capital de 10 000 euros
Siège social
24 rue Chanson Maldant
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
793 066 366 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 01/12/2021, M. Nicholas HARBOUR a démissionné de ses fonctions de Directeur Général. POUR AVIS. Le Président

AL215032101

NOMINATION

ISA'BELLE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
24 rue Paul Thenard
21000 DIJON
812 837 250 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGM en date du 25/11/2021, Mme Laurence BONIN, demeurant 11 rue du Bas de Chanot , 21800 Chevingy-Saint-Sauveur a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Mme Isabelle PERESAN, décédée.

POUR AVIS Le Président

AL215032024

SAS DES ARCHES

Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social
10 Boulevard de Perpreuil, 21200 BEAUNE
RCS DIJON 384 349 973

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associée unique a :

- nommé Monsieur Marc BERASALUCE, domicilié 3 Place du Béziau à LALOUBERE (65310), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société ACL AUDITEURS, en raison du départ à la retraite de Monsieur Alain CLERMONTELLE, représentant de la société ACL AUDITEURS, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur ;
- nommé la société ABG AUDIT, domiciliée 14 Bis Rue Berthie Albrecht à CLUNY (71250), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

POUR AVIS

Le Président

AL215032118

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DIOSDADO

Société civile immobilière
au capital de 30.490,00 euros
Siège social : 4 Chemin du Noirien
21190 CORCELLES-LES-ARTS
RCS DIJON 438 727 893

Selon procès-verbal des décisions extraordinaires en date du 3 décembre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de 21190 CORCELLES-LES-ARTS - 4 Chemin du Noirien à l'adresse suivante : 32 bis rue de Grammont - 70300 LUXEUIL-LES-BAINS. L'associé unique a également décidé une refonte globale des statuts.Pour avis, la gérance.

AL215032123

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LES HOREES Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 10 boulevard Jacques Copeau - 21200 BEAUNE 850 639 469 RCS DIJON Aux termes d'une décision unanime en date du 31 juillet 2021, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 10 boulevard Jacques Copeau - 21200 BEAUNE au 21 rue de Chaumergy – 21200 BEAUNE, à compter du 1er août 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 « SIÈGE SOCIAL » des statuts. Pour avis

AL215032136

MODIFICATION DE CAPITAL

SASU PC TRANSPORT

Siège social : 7 PLACE DU SUCHOT
PORTE 101 - 21800 QUETIGNY.
849359201 RCS Dijon

Le 08/12/2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 4 000 € par rapport aux apports.

Le capital social s'élève désormais à 20 000 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL215032111

HECABARD

Société à responsabilité limitée au capital de 450 000 euros porté à 1 740 000 euros Siège social : 15, Faubourg Bretonnière - 21200 BEAUNE 391 941 333 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2021, l'associé unique a décidé de restructurer ses capitaux propres, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 450 000 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 740 000 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis La Gérance

AL215032151

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

COMMUNE D'AUBIGNY EN-PLAINE

avec extension partielle sur les Communes de Brazey-en-Plaine et Magny-les-Aubigny

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de nouveau parcellaire de l'aménagement foncier agricole et forestier, et le programme de travaux connexes

Les propriétaires fonciers et titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la Commune d'Aubigny-en-Plaine avec extension sur celles de Brazey-en-Plaine et Magny-les-Aubigny, ainsi que le public, sont informés que la Commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, au plus tard pour le début de l'enquête.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Dijon a désigné, le 10 novembre 2021,

M. Jean-François DURAND, en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément aux dispositions des articles R.123-8 à R.123-12 du Code rural et de la pêche maritime, une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes d'une durée de 33 jours est ouverte du jeudi **6 janvier 2022** à 15 h 00 au lundi **7 février 2022** à 18 h 00 à la mairie d'Aubigny-en-Plaine, siège de l'enquête. Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture de la mairie **(les lundis et jeudis de 17 h 00 à 19 h 00)** ou pendant les **permanences** (indiquées au verso) du commissaire enquêteur et déposer leurs éventuelles observations sur le registre mis à disposition du public. Ces observations sont consultables au siège de l'enquête.

Le dossier sera également accessible sur le site internet suivant comportant un registre dématérialisé : https://www.registre-

dematerialise.fr/2801 ainsi que depuis un poste informatique à la mairie

d'Aubigny-en-Plaine.

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2801@registre-

dematerialise.fr ou par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Aubigny-en-Plaine – Enquête aménagement foncier – 26 rue Principale – 21170 Aubigny-en-Plaine.

Le dossier d'enquête publique comprend :

· le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires (n° de compte uniquement pour la version numérique) et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime ;

· un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;

· un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales ;

· l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission communale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et à la Commune ;

· l'étude d'impact définie à l'article R.122-5 du Code de l'environnement et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse à celui-ci ;

· une copie de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime.

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie

d'Aubigny-en-Plaine lors de permanences (en présence du cabinet de géomètre-expert sauf le jeudi 27/01/2021) pour notamment y recevoir les observations aux dates suivantes :

· jeudi 6 janvier de 15 h 00 à 18 h 00 ;
· mercredi 12 janvier de 9 h 00 à 12 h 00 ;
· mardi 18 janvier de 14 h 00 à 17 h 00 ;
· jeudi 27 janvier de 9h00 à 12h00 ;
· lundi 7 février de 15 h 00 à 18 h00.

Le présent avis sera affiché en mairie d'Aubigny-en-Plaine, Brazey-en-Plaine et Magny-les-Aubigny et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-

et-animation-des-territoires/agriculture-

amenagement-rural-et-filiere-4) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie d'Aubigny-en-Plaine aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site internet (https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-

et-animation-des-territoires/agriculture-

amenagement-rural-et-filiere-4) pendant une durée d'un an.

A la suite de cette enquête, la Commission communale d'aménagement foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées. Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant et, le cas échéant, aux tiers intéressés.

L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Aménagement rural) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.

Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.

En application des articles L.123-13, D.127-4 et D.127-6 du Code rural et de la pêche maritime :

- les effets de la publicité légale faite avant le transfert de propriété sont, en ce qui concerne les droits réels autres que les servitudes, privilèges et hypothèques, conservés à l'égard des immeubles attribués si la mention en est faite dans le procès-verbal des opérations avec la désignation de leurs titulaires ;
- les inscriptions d'hypothèques et privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois à dater de la clôture des opérations.

Au terme des dispositions de l'article L.121-19 du Code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté n° 2017/2 du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 20 janvier 2017 fixant les mesures conservatoires à l'intérieur du périmètre, sont soumis à autorisation du Président du Conseil Départemental, après avis de la Commission communale d'aménagement foncier : « tous les travaux de nature à modifier l'état des lieux ».

En outre, il est impérativement demandé aux propriétaires et exploitants de ne pas modifier les bornes qui seront implantées pour le début de l'enquête. Si une borne est enlevée ou endommagée, il y a lieu de le signaler au géomètre-expert. Celle-ci ne doit pas être réimplantée par l'exploitant ou le propriétaire qui s'exposerait à des sanctions.

En raison de la pandémie de covid-19, la consultation du dossier d'enquête à la mairie et les rencontres avec le Commissaire enquêteur se feront dans le respect des mesures sanitaires dont les gestes barrières (distanciation, usage du gel) et le port obligatoire du masque.

Dijon, le 29 novembre 2021
Pour le Président et par délégation
L'adjoint au Directeur Agriculture, Environnement,
Partenariat local
Catherine Chevillard

AL215032034

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AIGNAY-LE-DUC: Terres - Urbanisme : RNU - Objectif : maintien du fermier en place

39 ha 07 a 20 ca

- En plaindart: ZN-3(J)-3(K)-3(L) - Le chaignot: ZM-17(J)-17(K)-18 - Sur quincey: ZM-20(J)-20(K)-20(L)

BEAUNOTTE: Lande et bois - Urbanisme : RNU - Objectif : maintien du fermier en place

2 ha 16 a 23 ca

- Combe ery: ZH-67 - Es plain: ZE-38[12] - Le quenot: C-586[186] - Les brosses comtans: A-74 - Les grandes charmes: C-458

QUEMIGNY-SUR-SEINE: Terre, pré et bois - Urbanisme : RNU - Objectif : maintien du fermier en place

5 ha 11 a 30 ca

- Derriere la forge: ZN-1(J)-1(K) - Girard: ZI-10 - Revinson: A-19

BRION-SUR-OURCE: Terres et landes - Urbanisme : RNU -

Objectif : maintien du fermier en place

8 ha 33 a 30 ca

- Au dessus du champ aux che: ZH-102 - Champ aux chevaux: ZT-23(J)-23(K)-60(J)-60(K)

LAIGNES: Bois, jardins, terres - Urbanisme : Zone NJ, N et A du PLU - Objectif : restructuration foncière et maintien du fermier sur parcelle exploitée

12 ha 09 a 08 ca

- La fourtille: D-298 YN-8-9-10 - La poche: XE-35 - Le chemin des beines: C-91-92-337[90] - Le closiau: C-133 - Le poirier des quatre bout: D-7-8-11 - Le poirier gateau: C-335[62] - Les bruyeres: C-303-305-306[99]

- Les gros pres: XD-8 - Porte du chene: AB-179-186-187-188

BLIGNY-LES-BEAUNE: Location sur une partie de la surface

Bâtiments d'exploitation viticole, avec local à vendangeurs et dépendances - Urbanisme : Zone Ua du PLU de la commune de Bligny les Beaune.

14 a 27 ca

- Grande rue de curtil: D-254 - Hameau de curtil: D-930[256]-931[256][F1]-931[256][F2]-1292[1141]

ECHENON :

Location sur une partie de la surface

Ensemble de 5 parcelles en nature de terres agricoles (louées), terrain d'agrément et bois taillis - Urbanisme : RNU

3 ha 18 a 34 ca

- Buisson de l orme: ZD-16 - La corvee notre dame: ZH-7(*)[F1]-7(*)[F2] - Le chaigneau: AE-31 - Rue des oies: AD-154 - Terre jean diot: ZA-73

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/01/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL215032150

MODIFICATION DE STATUTS

SCEA CONTESSE

au capital de 128 514,51 €
siège social
21 Rue Masson 21170 FRANXAULT
353 577 109 RCS DIJON

AGE du 12/10/2021 : à effet du 01/07/2021 transfert du siège social au 35 Rue Bossuet 211170 FRANXAULT, nomination de M. Pierre-Etienne CONTESSE (35 Rue Bossuet 21170 FRANXAULT), en qualité de gérant en remplacement de Mme Maryvonne CONTESSE démissionnaire.

Pour avis

AL215031913

EARL MORON

Société civile au capital de 140.000 €
2, route de Pagny
21170 CHARREY SUR SAONE
519 125 751 RCS DIJON

L'AGE des associés, réunie le 16/11/2021, a décidé :

- la réduction du capital social de 11.000 €. Le capital est ainsi ramené à la somme de 129.000 € divisé en 1.290 parts sociales de 100 € chacune ;
- d'accepter la démission de ses fonctions de gérante de Mme Marie-Christine MORON ;

Ces modifications prennent effet le 01/12/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

AL215031973

JF VILLEURBIZ

SAS au capital de 5.000,00 euros
Siège social : 11 Clos Roger Vernet
21370 VELARS SUR OUCHE
RCS DIJON 903 881 407

Par un procès-verbal de l'associé unique du 01 novembre 2021, l'objet social a été modifié avec ajout de l'activité suivante : achat vente de produits de décoration, objets cadeaux, petits immobiliers et autres articles ménagers, à compter de ce jour. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL215031995

M&M

Société civile de moyens au capital de 400 euros Siège social : 11 rue de New Holland 21600 LONGVIC 804 155 695 RCS DIJON AVIS DE PUBLICITÉ Le 2/11/2021, les associées réunies en AGE et AGM ont décidé : - de transférer le siège social du 11 rue de New Holland, 21600 LONGVIC au 36 A rue Simone Veil 21600 LONGVIC à compter du 2/11/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts - de nommer en qualité de cogérante Mme Marion JACROT demeurant 6 rue Pierre Joseph Magnin 21000 DIJON pour une durée illimitée à compter de ce jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL215032000

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SCI DE LA FONTAINE

Société civile immobilière
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
11 rue de la Confrérie
21121 FONTAINE-LES-DIJON
821 485 505 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 25/11/2021, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euros chacune. Son objet sera désormais le suivant : l'acquisition de biens immobiliers en vue de leur location meublée professionnelle ou non au moyen d'un bail commercial ou autre, location de logements meublés saisonniers, touristiques ou annuels avec ou sans prestations de services, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou non à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Dirigeants : Avant sa transformation en SARL, la SCI était gérée par Mr Cédric LESCURE et Mme Sophie LESCURE demeurant ensemble 11 rue de la Confrérie 21121 FONTAINE LES DIJON. La société sous sa nouvelle forme restera gérée par Mr Cédric LESCURE et Mme Sophie LESCURE demeurant ensemble 11 rue de la Confrérie 21121 FONTAINE LES DIJON. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL215032025

RENOV'MARBRE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 3 050 euros
Siège social
9 Impasse Jean Ingres 21000 DIJON
451 363 584 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 22/11/2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3 050 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mr Philippe PRETET. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la société : Mr Philippe PRETET, demeurant 9 Impasse Jean Ingres 21000 DIJON.

Pour avis La Gérance

AL215032026

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

SAS MYXPRESSION

Société par actions simplifiée
au capital de 60.000 euros
porté à 90.000 euros
Siège social : 17 Boulevard de la Défense
21000 DIJON
823 554 266 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associés de la société SAS mYXpression en date du 25/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 17 Boulevard de la Défense 21000 Dijon au 64 B rue Sully 21000 Dijon à compter du 25/11/2021.Aux termes des mêmes décisions unanimes des associés en date du 25/11/2021, du certificat de dépôt des fonds établi le 25/11/2021 par la banque Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, et du procès-verbal des décisions du Président du 25/11/2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 30.000 € par émission de 30.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 60.000 € à 90.000 €.A l'issue de ces décisions, il a été procédé à une refonte totale des statuts de la Société. Les nouveaux articles 4 « Siège social », 6 « Apports » et 7 « Capital social » ont été modifiés en

conséquence.

POUR AVIS Le Président

AL215032027

CHAMBERTIN CONTROLE TECHNIQUE

Transformation d'une société en SAS / SASU

Dénomination : CHAMBERTIN CONTROLE TECHNIQUE.

Forme : SARL.

Capital social : 2000 euros.

Siège social : 98 Bis Route DE BEAUNE, 21220 GEVREY CHAMBERTIN.

521223826 RCS de Dijon.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/12/2021, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

Président nommé à compter du 01/01/2022 : Monsieur Bertrand BABOUHOT, demeurant 100 route de Beaune, 21200 GEVREY-CHAMBERTIN.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : La cession d'actions est libre entre associés. Toute autre cession est soumise à agrément.

Modification des statuts : l'objet, la dénomination, la durée et le siège de la société n'ont pas été modifiés.

Autre : les fonctions de gérant de M. Bertrand BABOUHOT ont pris fin à compter du 31/12/21.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL215032047

AVIS

SCEA DU CHATEAU DE LA BORDE, au capital de 1 000 euros, siège social : Lieudit «La Borde», Hameau de Chaugey, 21170 LOSNE, 480 052 414 RCS DIJON, AGE du 12/10/2021 : changement de dénomination en MARTENNE à effet du 30/06/2021. Pour avis

AL215032088

HILAIRE RENOVATION

SARL au capital de 23900 €
Siège social
6 A RUE JEAN BOUHEY
21220 Gevrey-Chambertin
449 650 753 RCS de Dijon

L'AGE du 02/09/2021 a décidé de : décidé de modifier l'objet de la société qui devient : Peinture, décoration et vitrerie- Transférer le siège social de la société 12 B AVENUE DE CHAMBOLAND, 21700 Nuits-Saint-Georges en date du 02/09/2021.

Mention au RCS de Dijon

AL215032102

LEGATIS DIJON GENLIS

LINEA

SARL au capital de 5.000 €
Siège social CHENÔVE (21300)
8 bis rue Paul Langevin
527 904 528 R.C.S. DIJON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 01/12/2021
(avec effet du même jour)
OBJET SOCIAL : Ancienne mention : réalisation de prestations d'accompagnement, de suivi social, de conseil en placement, d'orientation professionnelle, de bilan et du conseils. Nouvelle mention : organisme de formation et réalisation de prestations d'accompagnement, de suivi social, de conseil en placement, d'orientation professionnelle, de bilan et de conseil.
Modification corrélative de l'article 2 des statuts.
DÉNOMINATION SOCIALE : Ancienne mention : LINEA - Nouvelle mention : IDEO.
Modification corrélative de l'article 3 des statuts.
Pour avis, C. MATHET. Gérant

AL215032096

EMBOUTEILLAGE SERGE CHEVEAU

SARL au capital de 40 000 euros
Rue des Barrigards
21550 LADOIX-SERRIGNY
419 474 432 RCS Dijon

Par AGE du 30/06/2021, il a été voté à l'unanimité la transformation de la société en SAS sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 30/06/2021.
La dénomination de la société, son capital, son siège, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.
A été nommé Président : SAE Serge Cheveau sise Rue des Barrigards 21550 Ladoix-Serrigny, représentée par son PDG Mme Karine Cheveau.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de Dijon

AL215032106

DOMINIQUE LAFON

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 290 000,00 €
Siège social : 14 Grande Rue
21200 BLIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 499 468 387

Avis de transformation

Aux termes d'une assemblée générale

extraordinaire du 29 novembre 2021 à effet au 1er octobre 2021, l'associé unique de la société DOMINIQUE LAFON a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 1er octobre 2021. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : société par actions simplifiée. Administration : Ancienne mention : Monsieur Dominique LAFON, gérant. Nouvelle mention : Monsieur Dominique LAFON, président. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des trois-quarts des actionnaires présents ou représentés. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL215032108

MODIFICATIONS

Le 25/11/2021, l'AGOE de la société CSS DISTRIBUTION, SARL au capital de 20 000 euros, 4 rue Buffon, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 851 438 747 RCS DIJON, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée. La dénomination, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à 20 000 euros. P3LC, SARL au capital de 1 000 euros, 1 D rue des Cent Journaux, 21110 ROUVRES EN PLAINE est nommée Présidente. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, et a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi et / ou les statuts. Toute transmission de titres onéreux ou gratuit est soumise à la procédure d'agrément dans les conditions prévues dans les statuts.

AL215032124

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : EXOTEC DENTAIRE. Forme : SARL. Capital social : 350.000 euros. Siège social : rue Aristide Berges, 21800 SENNECEY LES DIJON. 488791625 RCS Dijon. Aux termes d'une décision en date du 4 décembre 2021, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée. Président : Monsieur Eric BLOIS, demeurant 6 rue de la Madgeleine, 21800 crimolois. Accès aux assemblées et vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées entre associés ou au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. Mention sera portée au RCS Dijon.

AL215032126

BURGUNDY VENTURES EUROPE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4.200.000 euros
Siège social : 10 rue Pierre d'Aspelt,
L-1142 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 184.096

Aux termes de l'AGE des associés du 30 novembre 2021 : 1/ Le siège social de la Société a été transféré du Grand-Duché de Luxembourg, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en France au 44 rue de Longvic, 21300 Chenôve, entrainant le changement de nationalité de la société à compter de sa date d'immatriculation au RCS de DIJON («Date d'Effet»), le changement de nationalité et le transfert de siège n'équivalant pas à la dissolution de la personne morale et ne donnant pas lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une nouvelle entité juridique.2/ La société a été transformée de SARL en société par actions simplifiée de droit français, sans création d'un être moral nouveau, à la Date d'Effet.Les fonctions de gérants exercées par Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Didier SCHÖNBERGER et Monsieur Roland de la BROSSE, prendront fin à la Date d'Effet.Monsieur Roland de la BROSSE, demeurant à DIJON (21000) 6 rue Viollet le Duc, a été désigné en qualité de Président de la société sous sa nouvelle forme, à la Date d'Effet.Le capital social est fixé à 4.200.000 euros.- Objet (résumé) : prise de participations dans d'autres sociétés françaises ou étrangères, ainsi que gestion, contrôle et mise en valeur de ces participations.- Acquisition par tous moyens de valeurs mobilières de toute espèces et les réalisation par voie de vente, cession, échange ou autrement.- Acquisition et mise en valeur de toutes marques ou autres droits de propriété intellectuelle ainsi que tous droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.Durée de la Société : 99 ans.Transmission des actions : Les transmissions entre associés sont libres. Toute autre transmission est soumise à l'agrément préalable des associés.Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives.La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL215032148

AVIS DE MODIFICATION

SAS COEUR DE VIN
société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : BEAUNE (21200),
5 rue Fraysse
800 855 611 RCS DIJON

Suivant délibération de l'AGOE du 25 novembre 2021, il a été décidé :

- de nommer en qualité de directeur général Manoël BOUCHET demeurant à COMBERTAULT (21200), 2 rue de la Bouzaize,

- d'étendre à compter de ce jour, l'objet social de la société à l'activité de marchand de biens.

AL215032149

GAEC DUPUIS

SOCIETE CIVILE SIÈGE SOCIAL : CORCELOTTE – 21540 ST MESMIN 423 181 874 RCS DIJON Par une assemblée générale extraordinaire en date du 22 novembre 2021, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter du 1er décembre 2021, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Dénomination sociale : EARL DUPUIS Siège social : Corcelotte – 21540 ST MESMIN Capital social : 250 950 euros Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole Gérant : Monsieur DUPUIS Pascal, demeurant à Corcelotte – 21540 ST MESMIN Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES Pour avis et mention, La Gérance

AL215032155

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LAUREST

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
5 Route Nationale – ZAE La Boulouze
21110 FAUVERNEY
831 717 640 RCS DIJON

Aux termes de décisions unanimes constatées dans un acte du 06/12/2021, les associés ont nommé Monsieur Laurent LAPIERRE, demeurant 841 Grande Rue à BROIN (21250), en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de la société LAPIERRE (anciennement dénommée SARL LAPIERRE). L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom du premier gérant. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL215032094

GAEC DES ORMEAUX

Société civile
Siège social : 21510 MEULSON
322 106 451 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 novembre 2021, la collectivité des associés a : autorisé Monsieur André GELOT à démissionner de ses fonctions de gérant au 30/11/2021 nommé Monsieur Aimeric GELOT, demeurant à MEULSON, cogérant du groupement pour une durée illimitée au 01/12/2021 Pour avis, la gérance

AL215032100

SERVICE ETANCHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 41 Rue de Longvic
21300 CHENOVE
453 021 537 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 07/12/2021, l'associée unique a nommé M. Emmanuel D'ANCONA, demeurant 19 bis route de Dijon 21110 THOREY EN PLAINE, en qualité de gérant pour une durée non limitée, en remplacement de M. Patrick LHERONDEL, démissionnaire.
Pour avis. La Gérance

AL215032105

GMC

Société à responsabilité Limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
Route de Saint Philibert
21220 Gevrey-Chambertin
853.048.379 RCS Dijon

Aux termes des décisions en date du 2/12/2021, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Christophe VENITUCCI de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
RCS DIJON.

AL215032113

MODIFICATION DE DIRIGEANT

PROshop SEMUR
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social :
29, avenue du Général Mazilliers
21140 SEMUR EN AUXOIS
814 509 089 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 18 novembre 2021, l'associée unique a nommé :
- Monsieur Christophe PILOIS, demeurant 24 rue de la Gare 57970 KOENIGSMACKER en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Pierre THUILLIER, démissionnaire.
Pour avis
La Gérance

AL215032138

NON DISSOLUTION

PIXELS ENSEIGNES

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 €
Siège social
Rue du Triage - Zone Industrielle
21120 IS SUR TILLE
530 718 568 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 19 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis - La Gérance

AL215032114

BUIRET SEBASTIEN AUTO

En date du 30/09/2021, l'associé unique de la société BUIRET SEBASTIEN AUTO, SARL au capital de 10000 €, ayant son siège social à THURY, 5, Rue Rieure, RCS DIJON 751 445 321, statuant dans le cadre des dispositions de l'art. L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

AL215032133

AUTO-ÉCOLE DES VIGNES

SARL au capital de 5000 euros
Siège social : 34 rue de Lorraine et
1 rue de l'Hôtel de Ville
21200 BEAUNE
752070391 RCS de Dijon

L'AGE du 31/07/2021 a décidé conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.Pour avis, la Gérance.

AL215032152

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LAURA

L'AGE du 03/12/21 de la «SCI LAURA», capital:762,25 €, siège: 12 r. au Bouchet ZI DIJON SAINT APOLLINAIRE 21000 DIJON,423600048 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 03/12/21 et sa mise en liquidation amiable. Liquidatrice: Florence THOMAS dmt 5 r. des Jardins 21220 MOREY SAINT DENIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation: 5 r. des Jardins 21220 MOREY SAINT DENIS, adresse de correspondance et de notification des actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

AL215032064

DIPIA

SAS au capital de 20000 €
Siège social
6 Chemin du Port, 21250 Glanon
793 972 712 RCS de Dijon

L'AGO du 29/03/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur,
SELARL MP ASSOCIES, au capital de euros, ayant son siège social 19 Avenue Albert Camus, 21000 Dijon, RCS pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon.

AL215032119

PF DÉVELOPPEMENT

SAS en liquidation
au capital de 15 000 euros
Siège social et de liquidation
20 rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY
803 794 429 RCS DIJON

Aux termes du PV d'AG du 25/10/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Grégory ROCHER, 11 allée Isadora Duncan 75015 PARIS a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Rcs Dijon

AL215032120

PHARMACIE DE LA GARE D'EAU

Clôture de liquidation
Dénomination : PHARMACIE DE LA GARE D'EAU.
Forme : SELARL société en liquidation.
Capital social : 500.000 euros.
Siège de liquidation : 10 rue Delettre, 21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE.
499049401 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 1er décembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M.Eric MICHAUD dmt 10 rue Delettre - 21170 St Jean de Losne, et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur.

AL215032122

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : EVOLAQUA. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 30000 euros. Siège social : ZA LA PLUCHARDE, 21110 BRETENIERE. 889735726 RCS de Dijon. Aux termes de l'AGO en date du 9 décembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Julie VERNOCHET demeurant 23 rue de la Croix d'Argent, 21110 Collonges les Premieres et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Dijon.
Le liquidateu

AL215032129

SCI LE VERGER

Société Civile Immobilière au capital de 762,25 Euros Siège social : Route de Seurre – 21200 BEAUNE 322 344 581 RCS DIJON L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2021 a : - pris acte de la fin du mandat de gérant de Monsieur Michel DOUSSOT suite à son décès survenu le 5 août 2019 et a décidé de nommer en remplacement Madame Christine DOUSSOT, demeurant 15 impasse le Fourneau – 21700 CORGOLOIN, pour une durée illimitée. - décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Christine DOUSSOT, demeurant 15 impasse le Fourneau – 21700 CORGOLOIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 15 impasse le Fourneau – 21700 CORGOLOIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL215032134

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE VERGER Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 762,25 Euros Siège social : Route de Seurre – 21200 BEAUNE Siège de liquidation : 15 Impasse le Fourneau – 21700 CORGOLOIN 322 344 581 RCS DIJON L'Assemblée Générale réunie le 22 novembre 2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Christine DOUSSOT, demeurant 15 Impasse le Fourneau – 21700 CORGOLOIN, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL215032135

TOUS TOITS .SARL

SARL en liquidation
au capital de 7 623 euros
Siège social : 18 Rue Saint-Exupéry
21300 CHENOVE
504 815 481 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 25/06/2021, les associés, à l'unanimité, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25/06/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de desdites décisions. M. Abdel Hakim BELMIHOUB, demeurant 6 Rue de Vignery - 21160 PERRIGNY LES DIJON, a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé chez M. Abdel Hakim BELMIHOUB - 6 Rue de Vignery - 21160 PERRIGNY LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL215032137

DR JACQUES LORENZO

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 23 200 euros Siège social : 4 rue du Grenier à Sel – 21200 BEAUNE 451 316 897 RCS DIJON L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacques LORENZO, domiciliée 4 rue du Grenier à Sel - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Son mandat de gérant prend fin du fait de sa nomination en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL215032139

CDR

Société à responsabilité au capital de 5 000 euros Siège social : Route de Villers la Faye – 21700 COMBLANCHIEN 838 891 794 RCS DIJON Aux termes de décisions du 10/12/2021, la société SETP HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 3 461 500 euros dont le siège social est fixé Route de Villers la Faye à COMBLANCHIEN (21700) et qui est immatriculée sous le n°504 793 027 RCS DIJON, a, en sa qualité d'associé unique de la société CDR, décidé la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société CDR peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.

AL215032142

ROUTE 74

Société civile au capital de 1 000 euros Siège social : Route de Villers-la-Faye – 21700 COMBLANCHIEN 810 736 074 RCS DIJON L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Roch DESWARTE, demeurant 30 Rue des Fatains à SAVIGNY LES BEAUNE (21420), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social Route de Villers-la-Faye à COMBLANCHIEN (21700). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. Pour avis Le Liquidateu

AL215032143

LES ATELIERS DE PATRICIA

SARL au capital de 1000€, 9, rue des Rétisseys, 21240 TALANT, 808 873 848 RCS Dijon. L'AGE a décidé, le 20/11/2021, la dissolution anticipée de la société, au 20/11/2021, désigné liquidateur Mme HOAREAU Patricia, 8 Pont du Bourg, 39230 LE CHATELEY et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Dijon

AL215032146

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 novembre 2021 il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : DOMAINE LAURENT LIGNIER
Forme : Société civile d'exploitation agricole
Siège : 13 ROUTE NATIONALE 74 21220 MOREY SAINT DENIS
Objet : activité agricole au sens de l'article L311-1 du CRPM
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 5.000,00 € sous forme d'apport en numéraire
Gérant : M. Laurent LIGNIER demeurant 4 rue du Tribourg 21700 Nuits-St-Georges, a été désigné comme gérant statutairement pour une durée illimitée.
Associés : Mme Joanne MENAGER demeurant 89 Chemin du Cerisier – Hameau St Aigues 69620 BAGNOLS SUR CEZE et Mme Maëlle LIGNIER demeurant 25 rue de Jaugey 21410 BARBIREY Sur OUCHE.
Agrément des cessionnaires de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des associés.
Début d'activité : 01/01/2022
Immatriculation au RCS de DIJON
Pour avis et mention,
Le gérant

AL215031900

DIAG IMMO DERVILLE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGCHAMP du 29 août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DIAG IMMO DERVILLE
Siège : 8, rue de la forêt, 21110 LONGCHAMP
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 7 500 euros
Objet : Conseils, études, audits, contrôles ; efficacité énergétiques et expertises techniques
dans les métiers du bâtiment, y compris tous diagnostics immobiliers obligatoires ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Christophe DERVILLE, demeurant 8, rue de la forêt, 21110 LONGCHAMP
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL215032049

MCG 21

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social
1 route de Dijon
21600 LONGVIC

AVIS DE CONSTITUTION
Dénomination sociale : MCG 21
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Siège Social : 1 route de Dijon – 21600 LONGVIC
Objet social : La société a pour objet :
- l'acquisition par voie d'achat, apport, échange, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, ou autrement de tous terrains, de tous immeubles bâtis ou non bâtis à usage professionnel, commercial, industriel et d'habitation ;
- l'édification de toutes constructions ;
- la propriété, l'exploitation, la location pour toutes destinations et tous usages, la gestion du patrimoine immobilier de la société ;
- la souscription, l'acquisition, et la gestion de toutes actions, obligations et parts sociales.
Et généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés.
Capital Social : 1 000 €uros,
Montant des apports en numéraires : 1 000 €uros
Gérance : Ont été désignées gérantes :
- Madame GONZALEZ Jennifer – 22 rue de la Colombière – 21000 DIJON
- Madame MIRET CASAS Maud – 3 rue Georges Forey – 21910 CORCELLES-LES-CITEAUX
Acte constitutif : Acte sous seing privé en date à LONGVIC du 24 novembre 2021
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour insertion,
GONZALEZ Jennifer et MIRET CASAS Maud
Gérantes ayant reçu pouvoir à cet effet

AL215032051

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SAS MONNOT TIM
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE : 54 Rue de Chorey 21200 BEAUNE
OBJET : Tous travaux d'usinage et de réparation de pièces mécaniques, maintenance industrielle, rénovation de machines industrielles, conception, réalisation de machines spéciales, soudure, mécanosoudure, tôlerie, chaudronnerie, tuyauterie, bureau d'études, robotique, numérique, électromécanique, négoce de pièces mécaniques, de matériel industriel et de composants industriels. Travaux de recherche et développement.
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : SAS RAOUL MONNOT, 54 Rue de Chorey 21200 BEAUNE, 300.110.558
DIRECTEUR GENERAL : Julien DUPONT, 6 Allée Charles Vallin 21200 BEAUNE
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins
IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL215032097

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SAS MONNOT LMT
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE : 54 Rue de Chorey 21200 BEAUNE
OBJET : Tous travaux de conception, réalisation de machines spéciales, bureau d'études, rénovation de machines industrielles, robotique, numérique, électromécanique, usinage et de réparation de pièces mécaniques, maintenance industrielle, soudure, mécanosoudure, négoce de pièces mécaniques, de matériel industriel et de composants industriels. Travaux de recherche et développement.
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : SAS RAOUL MONNOT, 54 Rue de Chorey 21200 BEAUNE, 300.110.558
DIRECTEUR GENERAL : Olivier CASIER, 5 Rue du Bois de Charmois 21700 NUITS SAINT GEORGES
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins
IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL215032098

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SAS MONNOT PROD

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 1 000 €

SIEGE : 54 Rue de Chorey 21200 BEAUNE

OBJET : Tous travaux d'usinage et de réparation de pièces mécaniques, conception, réalisation de machines spéciales, soudure, mécanosoudure, négoce de pièces mécaniques, de matériel industriel et de composants industriels. Travaux de recherche et développement.

DUREE : 99 ans

PRESIDENT : SAS RAOUL MONNOT, 54 Rue de Chorey 21200 BEAUNE, 300.110.558

DIRECTEUR GENERAL : Pierre-Antoine MARTIN, 27B Rue de l'Ancienne Mairie 70000 FROTEY LES VESOUL

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins

IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL215032099

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 décembre 2021, à QUETIGNY. Dénomination : LA BOQUINE. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 2 bis rue du Cap Vert, 21800 quetigny. Objet : l'acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Cession de parts et agrément : Agrément obligatoire sauf entre associés.. Gérant : Monsieur patrice cannet, demeurant 2 bis place bossuet, 21000 DIJON Gérant : Monsieur thomas jerusalem, demeurant 2 bis place bossuet, 21000 Dijon La société sera immatriculée au RCS dijon.

AL215032103

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/12/21 il a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Groupe TeRenove

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 20.000,00 € par contrat d'apport évalué à 20.000 euros, daté du même jour avec entrée en jouissance au 01/12/21, d'un fonds de commerce exploité précédemment par M. Artur TER KIRAKOSIAN, immatriculé au RCS DIJON 823 670 898, exploité au 1, Avenue Aristide BRIAND, 21000 DIJON, et ayant pour activité tous travaux de menuiseries, isolation intérieure, peinture, et serrureries. Cet apport évalué a été consenti net de tout passif. Il a été rémunéré par l'attribution à M. Artur TER KIRAKOSIAN, apporteur, de 2.000 actions de 10 euros chacune de nominal.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège social de la société Groupe TeRenove. Les déclarations de créances sont à effectuer auprès du GTC de DIJON.

SIEGE : 1, Avenue Aristide BRIAND, 21000 DIJON

OBJET : Isolation thermique intérieure-extérieure, Acquisition et installation de pompe à chaleur ; Plaquiste ; Menuiseries intérieure et extérieure ; VMC et ventilation ; Serrurerie ; Revêtement de sol, carrelage.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : nommé sans limitation de durée : M. Artur TER KIRAKOSIAN, demeurant 1, Avenue Aristide BRIAND, 21000 DIJON,

IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

Pour avis,

AL215032104

S.C.I. KRYSPOL

Société Civile Immobilière
au capital de 100 Euros
Siège Social : 6, Rue des Artisans.
QUETIGNY (21800)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Octobre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

· Forme Sociale : Société Civile Immobilière,

· Dénomination sociale : « S.C.I. KRYSPOL »,

· Apports : 100 Euros en numéraire,

· Capital social : 100 Euros,

· Siège social : 6, Rue des Artisans. QUETIGNY (21800),

· Objet : Acquisition, Construction, Propriété, Gestion, Administration et Exploitation par location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers et, notamment un bien immobilier à BELLENEUVE (21310). 14, Rue Motte d'Ahuy,

· Gérant : Monsieur Christopher DALL'ARA et Monsieur Paul DALL'ARA, demeurant ensemble à QUETIGNY (21800). 6, Rue des Artisans,

· Durée : 99 ans,

· Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés + La cession de parts sociales à des tiers non associés ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire,

· Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

POUR AVIS,

LA GERANCE.

AL215032107

RDMB 21

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
48, route de Dijon 21310 BEIRE LE CHATEL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEIRE LE CHATEL du 07.12.2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : RDMB 21

Siège social : 48, route de Dijon, 21310 BEIRE LE CHATEL

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits immobiliers ou immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Maryline BORNOT, demeurant 48, route de Dijon 21310 BEIRE LE CHATEL

Monsieur Rémy DZIADEK, demeurant 48, route de Dijon 21310 BEIRE LE CHATEL

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas

agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis. La Gérance

AL215032109

ESCOFFIER SOCIETY

D'un acte ssp en date du 8 décembre 2021, il résulte que la société dont la dénomination est ESCOFFIER SOCIETY, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à BEAUNE (21200) 490 B Ancienne Route de Bouze, et a pour objet en France et à l'étranger : l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, agricoles ou vitivinicoles ; la gestion et l'animation des entreprises et sociétés ainsi détenues ; l'accomplissement de toutes prestations de direction et/ou de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance et ce, en tous domaines ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Le capital est fixé à 3 000 €. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de la collectivité des associés. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les décisions n'emportant pas modification des statuts et au nu-propriétaire dans les autres cas, sous réserve de l'application de toutes conventions différentes entre les intéressés pour l'exercice du droit de vote. Certaines cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés. Aux termes du même acte, Monsieur Romain ESCOFFIER, demeurant 490 B Ancienne Route de Bouze – 21200 BEAUNE, a été nommé Président.

AL215032112

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 décembre 2021 Dénomination : EURL BECOME YOU. Forme : EURL. Siège social : 19 rue de Verdun, 21600 Longvic. Objet : Maquilleuse professionnelle, coach en image, relooking, organisation d'évènements.. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Madame Amélie MARTHOUD, demeurant 19 rue de Verdun, 21600 Longvic La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL215032115

SCEA SANS SOUCIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/12/2021 il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : SANS SOUCIS

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital : 200 € en numéraire.

Siège : Rue du Tissage 21470 BRAZEY EN PLAINE

Objet : Toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle. Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Madame CHARLUT Sylvie épouse MONOT demeurant Rue du Tissage 21470 BRAZEY EN PLAINE.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément des associés quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Pour avis et mention,

AL215032116

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 08/12/2021, il a été constitué une Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VETALLOBROGES

Siège social : 50 Boulevard des Allobroges 21121 FONTAINE-LES-DIJON

Durée : 99 années

Objet social : acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial ou professionnel ; propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles ainsi que leur vente occasionnelle, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social

Capital social : 1.500€ dont apports en numéraires 1.500 €

Gérants : Madame Géraldine BUTTOUD-XILLO, demeurant au 17 rue Jean Laillet 21121 DAIX, Madame Roxanne BETREMIEUX, demeurant au 9 rue Basse 21250 BONNENCONTRE et Monsieur Sylvain BUTTOUD, demeurant au 17 rue Jean Laillet 21121 DAIX.

Clause d'agrément de nouveaux associés tiers : majorité des 3/4 des parts du capital social

Immatriculation : RCS DIJON

AL215032125

LES VIGNES D'OR

Suivant assp en date à BEAUNE du 30 novembre 2021, il a été établi les statuts d'une SCI dénommée LES VIGNES D'OR dont le siège est à BEAUNE (21200) Résidence Les Primevères – 17, Route de Gigny, ayant pour objet l'acquisition par voie d'apport en nature, de cession ou autrement, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, notamment à usage de résidence d'accueil de personnes âgées non médicalisée ou à vocation d'hébergement social sur la région Bourgogne Franche Comté, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis, ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés. Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Le capital social est fixé à 3 000 €. La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Il existe une clause d'agrément préalable par les associés pour certaines cessions ou transmissions de parts sociales Aux termes du même acte, Monsieur Bernard GUYOT, domicilié 10, Route de Dijon à LADOIX-SERRIGNY (21550), a été nommé gérant.

AL215032127

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 14 octobre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : TD INVEST

Siège social : 1 B Impasse du Verger, 21200 BEAUNE

Objet social : gestion, acquisition, vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs ; animation effective de ses filiales ; participation à la politique du groupe et de ses filiales ; délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ; prestation de conseil ; achat, vente, propriété, administration et gestion de tous biens et droits immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 230 001 euros, constitué à concurrence de 1,00 euro au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 230 000,00 euros au moyen de l'apport de la pleine propriété de cent parts sociales de la société TD CONFORT, lesdits biens étant évalués à la somme de 55 000 euros et de la pleine propriété de cinq cent actions de la société AZUR HABITAT, lesdits biens étant évalués à 175 000 euros.

Gérance : Thibault DENETRE demeurant 1 B Impasse du Verger, 21200 BEAUNE.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL215032128

AVIS DE CONSTITUTION

p>Suivant un acte ssp en date du 09/12/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination :
MICRO PHONE SERVICE

Sigle : M.P.S

Siège social : 50 Rue Berbisey 21000 DIJON

Capital : 1000 euros Divisé en 100 actions de 10 euros €

Activités principales : la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'achat, vente, installation, maintenance et réparation de matériels informatiques et activité multimédia, achat, vente, installation, maintenance et réparation de télécommunication notamment téléphonie mobile, achat, vente d'accessoires liés aux matériels informatiques et à la téléphonie mobile.

Durée : 6 ans

Président : M. KHARBACH Mohamed 32 Rue Parmentier 21000 DIJON

Cession d'actions : Libre

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions

Conditions d'admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions

Immatriculation au RCS de DIJON

AL215032130

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 7 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LAGUI EXPRESSE

Siège social : 12B Rue Gaston Roupnel – 21200 BEAUNE

Objet social : tous travaux de nettoyage courant des bâtiments, intérieur et extérieur, entretien de tous locaux commerciaux, industriels et d'habitation,; et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros constitué uniquement par apport en numéraire

Gérance : Monsieur Malick CAMARA demeurant 12B Rue Gaston Roupnel – 21200 BEAUNE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL215032131

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 08/12/2021 , il a été constitué une société civile dénommée :

CANTARELLUS

Siège social : Hameau de Concoeur 4 rue du Ruisseau 21700 NUITS-SAINT-GEORGES **Capital :** 500 € **Objet social :** Prise de participation dans toutes entreprises **Gérance :** M DARBON Cédric demeurant 4 rue du Ruisseau 21700 NUITS-SAINT-GEORGES ; Mme DARBON Agathe demeurant 4 rue du Ruisseau 21700 NUITS-SAINT-GEORGES **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL215032144

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10/12/2021 à CHENOVE, il a été constitué la société suivante : Forme : SASU. Dénomination : ALLM. Siège : 1 rue Gay Lussac, 21300 CHENOVE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 000 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance juridique, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la prise de participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, qu'elles soient à vocations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Loïc MAREK, demeurant 24 rue de Ormeaux, 21220 FIXIN. POUR AVIS. Le Président.

AL215032153

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois
(Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 21 juin 2012, Mme Suzanne Emilienne FITY, Retraitée, demeurant à BONA (58330) 26 route de la Machine, née à SAINT-BENIN-DES-BOIS (58330), le 31 janvier 1937, veuve de M. René Claude BILLEBAULT, décédée à NEVERS (58000), le 12 juillet 2021, a consenti des legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé à

CHATILLON-EN-BAZOIS (58110) 3 rue Saint Goar, B. P. 14, le 29 octobre 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Denis BLOIN, Notaire à Châtillon-en-Bazois, référence CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL585032042

➜ CESSION DE PARTS

SCI DOMAINE DE CHALIGNY

SCI au capital de 1.524 €
Siège : DOMAINE DE CHALIGNY
SAINT HILAIRE EN M
58120 ST HILAIRE EN MORVAN
402822118 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 17/06/2021

M. EYBALIN Xavier michel chaligny 58120 ST HILAIRE EN MORVAN a cédé 30 parts sociales de la société SCI DOMAINE DE CHALIGNY à M. EYBALIN Zacharie le bourg 58110 ST PEREUSE et ce à compter du 12/10/2021.

Mention au RCS de NEVERS

AL585032136

SCI DOMAINE DE CHALIGNY

SCI au capital de 1.524 €
Siège : DOMAINE DE CHALIGNY
SAINT HILAIRE EN M
58120 ST HILAIRE EN MORVAN
402822118 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 17/06/2021

M. EYBALIN Xavier michel chaligny 58120 ST HILAIRE EN MORVAN a cédé 30 parts sociales de la société SCI DOMAINE DE CHALIGNY à M. EYBALIN Charles-elie le bourg 58110 ST PEREUSE et ce à compter du 12/10/2021.

Mention au RCS de NEVERS

AL585032137

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AMP

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 2 Rue de Lamartine
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 834355273

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 52 Rue de Courcelles 75008 PARIS à compter du 10/12/2021 . Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de PARIS.

AL585032056

AGREGATS DU CENTRE

Société par actions simplifiée
au capital de 650 000 euros
Siège social : 60 rue Voltaire
Z.I des Chamonds
58640 VARENNES VAUZELLES
350 556 460 RCS NEVERS

Le 06/12/2021, l'associée unique de cette société ayant pour présidente la Société AGREGATS DU CENTRE GROUPE SAS ayant son siège social 18 rue Vauban 58000 NEVERS immatriculée au RCS NEVERS 531 010 569 a décidé de transférer le siège social au 34 route de la Guerche 18320 COURS-LES-BARRES.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de BOURGES.

Pour avis.

AL585032059

AGREGATS DU CENTRE GROUPE

Société par actions simplifiée
au capital de 6 763 300 euros
Siège social : 60 rue Voltaire
ZI des Chamonds
58640 VARENNES VAUZELLES
531 010 569 RCS NEVERS

Par décision de l'associé unique en date du 06/12/2021, le siège social a été transféré au 18 rue Vauban 58000 NEVERS, à compter de cette même date.

Pour avis.

AL585032060

AGREGATS DU CENTRE RECYCLING

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 60 rue Voltaire
ZI des Chamonds
58640 VARENNES VAUZELLES
507 626 034 RCS NEVERS

Le 06/12/2021, l'AGE de cette société ayant pour gérant Mr Gilles MORINI demeurant 18 rue Vauban 58000 NEVERS a décidé de transférer le siège social au 34 route de la Guerche 18320 COURS-LES-BARRES.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de BOURGES.
Pour avis.

AL585032061

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATION DE CAPITAL

GAEC DES PERRIERES
Les Perrières - 58330 CRUX LA VILLE
Au capital social de 173 730,90 euros
RCS NEVERS - N° 323 945 675

Par procès-verbal d'AGE en date du 1er décembre 2021, le capital social a été fixé à 235 655,69 euros. Mention sera faite au RCS NEVERS. Pour avis. La gérance

AL585032143

SCM DU VAL DU SAUZAY

Société Civile de Moyens
au capital de 50 € porté à 60 €
Siège social : 7, rue Nicolas Colbert
58210 VARZY
840 805 527 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 03/05/2021 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :

- Capital social :

Ancienne mention : 50 €

Nouvelle mention : 60 €

AL585032144

➜ APPORTS

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans - BP 89
18230 ST DOULCHARD

APPORT PARTIEL D'ACTIF

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENTRE AMBULANCES VSL TAXIS MILLERIOUX,

SARL, au capital de 50 000 €

Siège social : Les Quatres Roues 18300 SURY EN VAUX, RCS BOURGES 824 180 830

ET LUDOVIC THAUSE TOURISME, SARL, au capital de 25 000 € porté à 49 900 €, Siège social : 12 rue Gay Lussac, ZA du Champ de Male 58640 VARENNES-VAUZELLES, RCS NEVERS 530 024 611

Suivant acte SSP en date du 30/06/2021, la société AMBULANCES VSL TAXIS MILLERIOUX et la société LUDOVIC THAUSE TOURISME ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société AMBULANCES VSL TAXIS MILLERIOUX a fait apport à la société LUDOVIC THAUSE TOURISME de sa branche complète et autonome d'activité de transport public routier de personnes au moyen de véhicules de plus de 9 places, évaluée à 887 791 euros, moyennant la prise en charge par la société LUDOVIC THAUSE TOURISME, sans solidarité avec la société AMBULANCES VSL TAXIS MILLERIOUX, du passif correspondant, évalué à 765 283 €. L'actif net apporté s'élève donc à 122 508 €.

En rémunération de cet apport partiel d'actif, la société LUDOVIC THAUSE TOURISME a augmenté son capital de 24 900 € pour le porter à 49 900 € par l'émission de 249 parts nouvelles de 100 € de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, créées jouissance du 01/07/2021 et attribuées à la société AMBULANCES VSL TAXIS MILLERIOUX. La différence entre la valeur de l'actif net apporté (122 508 €) et la valeur nominale des titres rémunérant cet apport (24 900 €), soit 97 608 €, constitue une prime d'apport sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux de la société LUDOVIC THAUSE TOURISME. Des termes du PV de l'AGE des associés de la société AMBULANCES VSL TAXIS MILLERIOUX et du PV des décisions de l'associé unique de la société LUDOVIC THAUSE TOURISME en date du 29/10/2021, Il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives en date du 29/10/2021 et que la société LUDO-

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange , substitution ou location tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre :

Cmne de GLUX-EN-GLENNE: ZONE RNU

Avec bâtiments d'exploitation

11 ha 36 a 64 ca

- Champ bon: B-111 - Champ du pre: B-107(*) - Champs derniers: A-650 - La picherotte: B-140 - Le haut de meliere: B-156-157-159 - Le pouaze: A-513-514(*) - Le pre du pretre: B-876[135](*) - Les grands champs: A-624(*)-724[638] B-112-113-118-119 123-125-849[128] - Les vosseurs: A-559 - Villechaise: AC-18[665](*)-82[879]-111[6]-112[7]-120[105]-122[106]

Et, par extension, Cmne de SAINT-PRIX (71) : ZONE RNU

3 ha 39 a 00 ca

- Bois jacob: G-218 - Les jatet: F-153-155-157 - Meliere: F-118-119-121-122

Cmne de GLUX-EN-GLENNE: ZONE RNU

62 a 23 ca

- Les grands champs: A-625(*)[P1]-628(*)[P1]

Biens à louer par intermédiation locative :

Cmne de GLUX-EN-GLENNE: ZONE RNU

14 ha 20 a 14 ca

- 'Champ amon': AC- 80[90] - 'Champ du pre': B- 106(*) - 'Champvie': A- 592(*) - 'La branche': A- 721[354](*) - 'La comme': A- 546(*) - 'La prairie': B- 132(*)- 133(*) - 'Le grand pre': B- 131 - 'Le pre bonnot': A- 353(*) - 'Le pre du pretre': B- 134-877[135](*) - 'Les bouillery': A- 498 - 'Les grands champs': A- 615(*)- 621(*)- 622(*)-633- 635- 637- 723[638] B- 114- 116- 124-126 - 'Villechaise': AC- 3[712]- 68[78]-70[79]- 81[878]

Et, par extension, Cmne de SAINT-PRIX (71) : ZONE RNU

5 ha 71 a 41 ca

- 'La prairie': F- 164- 165- 166 - 'Le champ du pretre': F- 163 - 'Les jatet': F- 147- 149-150- 160 - 'Les six boisselees': G- 170 - 'Pre charme': F- 167- 168 - 'Pre gauthey': F- 178

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 03/01/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL585032152

VIC THAUSE TOURISME a la jouissance des biens apportés depuis la date du 01/07/2021. En conséquence de l'augmentation de capital, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence, mention sera faite au RCS de NEVERS.

Aux termes du même PV des décisions de l'associé unique de la société LUDOVIC THAUSE TOURISME, sus désignée, en date du 29/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant, sans limitation de durée, Monsieur Hervé MILLERIOUX, demeurant à SAVIGNY-EN-SANCERRE (18240), 6 rue du Bois Valin à compter du 29/10/2021, mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis

AL585032047

CONVOCATION

Société Coopérative Agricole des Eleveurs de Chevaux de Course « S.C.A.E.C.C. » Siège Social : Haras de Cercy 2 rue des Haras 58340 CERCY LA TOUR RCS NEVERS 750 843 799 Agrément HCCA N°12032

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Les associés de la SCAECC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le samedi 08 janvier 2022, à 09h00, au Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy la Tour.

Les actionnaires pourront participer soit en présentiel, soit par visioconférence, soit en donnant procuration à un autre actionnaire dans les conditions statutaires.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Présentation des résultats financiers de l'exercice clos le 31 juillet 2021 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2021 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées conclues entre les administrateurs, certains associés de la Coopérative et décision à cet égard ;
- Pouvoirs au Conseil d'Administration (investissements et emprunts) ;
- Budget pour la formation des Administrateurs à la Gouvernance des Coopératives ;
- Absence d'indemnité compensatrice des administrateurs ;
- Renouvellement du quart des Administrateurs du collège des coopérateurs dont le mandat arrive à échéance : Messieurs Thierry Adenot, Michel Blond, Louis Couteaudier, Thierry Cyprès, et Antoine-Audoin Maggiar ;
- Constatation de la variation du capital social à la clôture de l'exercice ;
- Présentation du règlement intérieur modifié ;
- Questions diverses.

Ils ont en outre la faculté de prendre communication, au siège social, des comptes annuels ainsi que du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice clos le 31 juillet 2021, des rapports du Commissaire aux Comptes, et du texte des résolutions qui vous seront proposées.

Le Conseil d'Administration.

AL585032062

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet du Cher

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations nucléaires de base

OBJET :Demande de modification des installations du CNPE de Belleville-sur-Loire et des prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site

DEMANDEUR : SA ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS :commune de Belleville-sur-Loire

DURÉE DE L'ENQUÊTE :47 jours, du lundi 13 décembre 2021 à partir de 9h00 au vendredi 28 janvier 2022 jusqu'à 17h30

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE comprenant notamment l'étude d'impact associée à la demande de modifications, son résumé non technique, la décision prise après examen au cas par cas par l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que le formulaire de demande du maître d'ouvrage associé, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale est déposé dans les mairies de Belleville-sur-Loire (18), Sury-près-Léré (18), Beaulieu-sur-Loire (45) et Neuvy-sur-Loire (58) où le public pourra, pendant cette période, en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies pendant la durée de l'enquête et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet par les maires des communes précitées et paraphés par les commissaires enquêteurs ainsi qu'à l'adresse électronique suivante :pref-ep-cnpe-bellevillesurloire@cher.gouv.fr

Le dossier d'enquête publique et les observations du public transmises par voie électronique pourront être consultés sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr). Un poste informatique sera mis à la disposition du public dans la mairie de Belleville-sur-Loire (18), pour consultation du dossier et des observations reçues par voie électronique.

Conformément aux dispositions de l'article R. 593-57 du code de l'environnement, il est précisé que la mise à jour du rapport de sûreté dans le cadre de la demande ne fait pas partie du dossier d'enquête publique. Celui-ci peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête et pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public dans les préfectures du Cher, du Loiret, de la Nièvre et de l'Yonne.

Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du responsable du projet :

EDF - CNPE de Belleville-sur-Loire

BP11

18 240 Léré

02 48 54 50 50

belleville-communication@edf.fr

Le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique a été réalisé par :

EDF - DIPDE

Division de l'Ingénierie du Parc et de l'Environnement

Service Environnement

8 cours André Philip

69 100 VILLEURBANNE

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher - secrétariat général - service de la coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement - place Marcel Plaisant - CS 60 022 - 18 020 Bourges CEDEX - dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit a été désignée par le tribunal administratif d'Orléans:

* Président : M. Michel BADAIRE, technicien SICAP en retraite

* Membres titulaires :

- M. Eugène BONNAL, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite,
- M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite,
- M. Christian BRYGIER, gendarme en retraite,
- M. Gérard GUILLAUMIN, directeur du travail et de l'emploi en retraite

En cas d'empêchement de M. Michel BADAIRE, la présidence de la commission sera assurée par M. Eugène BONNAL, premier membre titulaire de la commission.

La commission d'enquête composée au minimum de 2 commissaires-enquêteurs se tiendra à la disposition du public :

* en mairie de Belleville-sur-Loire :

-le lundi 13 décembre 2021 de 9h00 à 12h00

-le vendredi 28 janvier 2022 de 14h30 à 17h30

* en mairie de Sury-près-Léré :

-le mardi 21 décembre 2021 de 9h00 à 12h00

-le vendredi 21 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

* en mairie de Beaulieu-sur-Loire :

-le mercredi 5 janvier 2022 de 14h00 à 17h00

-le samedi 22 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

* en mairie de Neuvy-sur-Loire :

-le jeudi 13 janvier 2022 de 14h00 à 17h00

-le mardi 25 janvier 2022 de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Belleville-sur-Loire, à la préfecture du Cher - secrétariat général - service de coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire,l'Autorité de Sûreté Nucléaire prendra une décision de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions.

AL585031954

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELARL JOUMIER-ROUSTIC Office Notarial de Me Audrey ROUSTIC Notaire à Guérigny (Nièvre) 1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130), 1 rue de Plouzeau, le 8 décembre 2021, M. Philippe André COLLET et Madame Danielle Marinette TRICARD, son épouse, demeurant ensemble à PARIGNY LES VAUX (58320), 381 Route du Cimetière. Nés savoir, Monsieur à SAINT-MANDE (94160), le 28 octobre 1952, Madame à NEVERS (58000), le 22 février 1954. Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINCAIZE MEAUCE (58470), le 1er juin 1974 ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant.

Les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande

d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Audrey ROUSTIC, Notaire à GUERIGNY (58130), 1 rue de Plouzeau.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal Judiciaire compétent.

Pour insertion.

Me Audrey ROUSTIC, Notaire.

AL585032057

MODIFICATION DE STATUTS

INNOTECHS

SASU au Capital: 1€. 94 RTE NATIONALE 58300 ST-LEGER-DES-VIGNES RCS: 843429952 de NEVERS

Le 15/11/2021, L'associé unique décide du transfert du siège social au 1 av du Vercors, 26600 PONT DE L'ISERE; la fin des fonctions de Pres. de CHOQUET Florent et la nomination au poste de Pres. de HU Rong- 2b Rue Robert Bertrand, 26100 Romans-sur-Isère; Modification au RCS de ROMANS

AL585031839

SAS HIVE GAMES

SAS au capital de 7700 € Siège social 44 avenue du 85ème de ligne 58200 Cosne Cours Sur Loire RCS 822 589 966 NEVERS

Par décision en date du 24/11/2021, L'AGE a décidé :

- De transférer le siège social au 49, rue du Colonel Rabier 58200 Cosne Cours Sur Loire et ce à compter du 1er décembre 2021.
- De nommer Monsieur Rémy LEMOYNE demeurant 126 Bis rue Emile Combes 58200 Cosne cours sur Loire Président à compter du 1er décembre 2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL585032039

SOCIETE COMMERCIALE ET FINANCIERE DES INDUSTRIES GRAPHIQUES SOCOFIG

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 274 561€ Siège Social Allée Louis Blériot, 58500 CLAMECY 378 800 726 RCS NEVERS

Aux termes de l'extrait du PV des décisions de l'actionnaire unique du 30 juin 2021, l'associé unique a pris acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes titulaire : LVA AUDIT, et de celle du commissaire aux comptes suppléant : AUDIT MAISONNEUVE.

Mention au RCS de Nevers

AL585032048

ANNONCES LÉGALES 03 80 78 90 42

COSNE SUD DEPANNAGE SARL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000,00 Euros Siège social: RN 7 - L'Escargotière 58200 COSNE COURS SUR LOIRE R.C.S. : NEVERS 437 694 383

Aux termes d'une délibération en date du 03/12/2021, la collectivité des associés a décidé de : modifier la dénomination sociale qui devient « COSNE SUD DEPANNAGE « et a modifié corrélativement l'article 3 des statuts. transformer la Société en SASU à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.L'objet social de la Société, sa durée, son siège social et les dates de son exercice social demeurent inchangés.Le capital reste fixé à 8.000,00 €.

FORME : la Société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de SAS. / ADMINISTRATION ET DIRECTION : Avant sa transformation en SAS, la Société était gérée par Mme Teresa PERU née CAPELA demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) – RN 7 – L'Escargotière.Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par Mme Teresa PERU née CAPELA demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) – RN 7 – L'Escargotière. / ADMISSION AUX ASSEMBLEES / DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter quel que soit le nombre de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions. / TRANSMISSION DES ACTIONS : En cas d'associé unique, la cession des actions est libre. En cas de pluralité d'associés, toute cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL585032053

EARL BAUDOT RAYMOND

Société civile au capital de 230 025 € Siège social : Villecourt 58300 DECIZE Immatriculée au RCS NEVERS 351 463 211

Suivant AGE en date du 25/11/2021, il a été approuvé : - Gérance : Démission de Madame Sophie RAYMOND. - Nouvelle dénomination : EARL BAUDOT. - Capital social réduit à :115 020 €. - Transfert siège social : 360 chemin de forges 71220 LE ROUSSET-MARIZY. Immatriculation au RCS de MACON. Pour avis. La gérance.

AL585032054

GAUTHERON - TRICOT

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros Siège social : MONTAMBERT 58250 FOURS 432 756 708 RCS NEVERS

Décisions : AGE du 25/10/2021

Ancienne Mention :

Dénomination : GAUTHERON TRICOT

Nouvelles Mentions :

Dénomination : SARL DE LA CROIX SEGUIN

Gérance : désignation d'un cogérant : Monsieur Antoine TRICOT, demeurant Domaine Denis - MONTAMBERT - 58250 FOURS

Pour avis.

AL585032145

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE BP 10077 NEVERS CEDEX 58028

EDDY MARNIER

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros 1 Impasse des Vergers La Chaume 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE 828 651 539 RCS NEVERS

Décision du 02/11/2021: L'associé unique a décidé

1) une augmentation du capital social de48000 €par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 2 000 € ; Nouvelle mention :Capital social : 50 000 €

2) Transfert du siège social à SERMOISE SUR LOIRE (58000), 94 Route de Lyon à compter du 01/11/2021 et modification en conséquence de l'article 4 des statuts

Pour avis La Gérance

AL585032147

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DES LOGES PERRAUDIN

Les Loges- 58250 REMILLY RCS NEVERS - 801 495 391

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Suivant décision collective des associés en date du 15 Octobre 2021, il résulte que Madame Françoise PERRAUDIN, demeurant à LANTY (58250) Le Charnay, a démissionné de ses fonctions de Gérant à compter du 16 octobre 2021.

Monsieur Fabien PERRAUDIN, demeurant à REMILLY (58250) Les Loges, est maintenu dans ses fonctions de Gérant.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL585032046

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC 14 rue Georges Dufaud 58000 NEVERS

SCI D'IVRY

Société Civile Immobilière Au capital de 1.524,49 euros Siège social : 17 Forgeneuve 58660 COULANGES LES NEVERS 330 575 903 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP du 31 octobre 2021, les associés ont pris acte de la fin du mandat de M. Bernard ANDRIEUX cogérant décédé.

Pour avis, La Gérance

AL585032055

SCI DOMAINE DU CHÊNE

SCI au capital de 12 190.00€ € Siège so-cial : La Cave 58270 BEAUMONT-SARDOLLES RCS NEVERS 514421536

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 04/12/2021, il a été décidéde nommer Mme SCHEURER-ENZ Ruth demeu-rant 14, rue des Truches 88120 ROCHESSONen qualité de Gérant en remplacement deMme TRIPOD Danielle , à compter du01/01/2022 . Modification au RCS de NE-VERS.

AL585032138

POURSUITE D'ACTIVITÉ

SOCIETE COMMERCIALE ET FINANCIERE DES INDUSTRIES GRAPHIQUES SOCOFIG

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 274 561€ Siège Social Allée Louis Blériot, 58500 CLAMECY 378 800 726 RCS NEVERS

Aux termes de l'extrait du PV des décisions de l'actionnaire unique du 30 juin 2021, l'associé unique statuant en application de l'article L225-248 du Code de commerce, a décidé la poursuite de l'activité malgré la perte de moitié des capitaux propres et a rappelé qu'aucune décision de dissolution anticipée n'a été prise dans les quatre mois.

Mention au RCS de Nevers

AL585032049

NON DISSOLUTION

AFFIRMATION VIDÉO

SARL au capital de 7.622,45€. Siège social : 22 rue Nicolas Cornette 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN. RCS 345 019 459 NEVERS. L'AGE du 12/07/2021 statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Mention au RCS de NEVERS.

AL585032141

VINCENT BERNIGAUD TRAITEUR

SARL au capital de 100.000 € Siège social : 176 AVENUE DE VERDUN, 58300 Champvert 750 708 745 RCS de Nevers

En date du 30/11/2021, l'AGE a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.Modification au RCS de Nevers

AL585032149

SARL SALLIEGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 125 000 € Siège social : 21, Boulevard de la République 58000 NEVERS 509 663 423 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 29/10/2021, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL585032150

DISSOLUTION LIQUIDATION

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC 14 rue Georges Dufaud 58000 NEVERS

ACD IMMOBILIER

Société Civile en liquidation au capital de 1.200 euros Siège social : 276, Chemin du Vernay 58180 MARZY 482 119 856 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2021 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société.

Monsieur Denis MARILLER, dt 3, chemin de la Sarre – 58400 CHAULGNES, a été désigné liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur où la correspondance et les actes relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL585032040

EARL DES GODARDS

Avis de dissolution

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DES GODARDS EARL au capital de 155 000,00 euros. Siège social : 4 Route des Thus - 58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE. 422 719 617 RCS NEVERS. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2021, la dissolution de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant, et Mme Mireille PAUTRAT épouse CAVOY, demeurant à SAINT-AMAND-EN-PUISAYE (Nièvre), 4 Route des Thus, a été nommée aux fonctions de liquidateur. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 4 Route des Thus - 58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS (Nièvre). Pour avis, le liquidateur.

AL585032043

EARL CHAMOUX

Le Port – 58300 Champvert Au capital de 171 581,37 € R.C.S. Nevers – 340 050 913

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 1er novembre 2021, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 décembre 2020, déchargé Monsieur CHAMOUX Dominique de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL585032050

SARL DUPRILOT

SARL au capital de 7.622 € Siège : 76 RUE DE NIEVRE 58000 NEVERS 311274492 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGO du 04/10/2021, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. DUPRILOT Marc Paul 7 route des Amognes 58130 ST MARTIN D HEUILLE, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 04/10/2021. Radiation au RCS de NEVERS.

AL585032052

SAS CHABIN

Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 1 000 € Siège social : 50, Faubourg de la Baratte 58000 NEVERS 849 862 065 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 02/12/2021, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable.

M. Jean-Marc CHABIN dt à NEVERS (58) - 50, Faubourg de la Baratte a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL585032058

EN CAS 2 FAIM

Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 10 000 € Siège social : 6, Esplanade Walter Benjamin Espace Colbert 58000 NEVERS 811 452 879 RCS NEVERS

M. Olivier LAFORGE dt à VARENNES LES NARCY (58) – 13, rue des Boulaises, Associé Unique et liquidateur, a, par décisions du 02/12/2021, approuvé le compte définitif de liquidation et constaté la clôture de liquidation à compter du 11/05/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL585032064

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS Me Arnaud SARLAT Siège Social : BOURGES 4 rue Porte Jaune Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE DISSOLUTION

AU PAIN D'ANTAN SARL en liquidation amiable au capital de 76 000 euros Siège social : 1 Place Saint Louis 58800 CORBIGNY RCS NEVERS 512 914 912

Suivant AGE du 25 Octobre 2021, il a

été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
L'assemblée a nommé comme liquidateur M. Pierre LEGRUSLEY, dmt à CHAMPS SUR YONNE (89290), 36 Bis Route de Toussac, pour toute la durée de la liquidation,avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à poursuivre les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à CHAMPS SUR YONNE (89290), 36 Bis Route de Toussac.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis.

AL585032065

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL NIVOT en liquidation
Siège de liquidation : Le Lignou
58150 VIELMANAY
Au capital de 509 430 euros
R.C.S. NEVERS - N° 509 777 660

L'AGE réunie le 15 novembre 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 juillet 2021, déchargé M. Thierry NIVOT et Mme Christine NIVOT de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, les liquidateurs.

AL585032066

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES PLANCONS en liquidation
Société civile
au capital de 83 445 euros
Siège de liquidation:
216 rue des Frères Gambon
58200 COSNE SUR LOIRE
RCS NEVERS - N° 325 398 162

L'assemblée générale réunie le 1er décembre 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 octobre 2021, déchargé Mme Sylvie NOIR et M. Pascal NOIR de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, les liquidateurs.

AL585032067

S.C.I. DE L'ORME

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 1 Rue Saint-Jacques
58140 LORMES
334 078 698 R.C.S. NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur GRASSET Jean-Marc, demeurant 15 Rue d'Amont 58190 TEIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 15 Rue d'Amont 58190 TEIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le mandat du gérant, Monsieur GRASSET Jean-Marc, prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur.

AL585032131

ALPHA EXPERTS

ETABLISSEMENT JM RESSAT

SASU au capital de 77300 € Siège social : Champ Magnier, 58240 Chantenay-Saint-Imbert. 429 641 897 RCS de Nevers. En date du 30/11/2021, la société JUMAAR, SAS au capital de 1000 €, siège social : 58 rue Professeur Paul Sisley, 69008 Lyon, 883540635 RCS de Lyon, associé unique de la société ETABLISSEMENT JM RESSAT, a décidé la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de Nevers dans les 30 jours de la présente publication. Pour avis,

AL585032132

SCEA DU PLESSIS

Société civile d'exploitation agricole
Société civile au capital de 201 825,00 euros
Siège social Lieudit Le Plessis
58230 OUROUX-EN-MORVAN
RCS NEVERS 328 726 047

Le 09/12/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 09/12/2021. Mme Amélie MACHECOURT demeurant Le Plessis 58230 OUROUX EN MORVAN, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Le Plessis 58230 OUROUX EN MORVAN.
Pour avis.

AL585032146

AVIS DE DISSOLUTION

SCEA DETOURBE en liquidation
Société civile au capital de 93 700 euros
Les Badières - 58330 SAINT FRANCHY
RCS NEVERS - N° 480 625 730

Aux termes d'une AGE en date du 1er décembre 2021, la collectivité des associés de la SCEA DETOURBE a décidé la dissolution de la société. Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Béatrice DETOURBE et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à la SCEA DETOURBE en liquidation, Les Badières - 58330 SAINT FRANCHY, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis. Le liquidateur.

AL585032148

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp le 6 décembre 2021, il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION SOCIALE : CLINIQUE VETERINAIRE DES BERTRANGES CAPITAL : 1.000 euros ; SIEGE SOCIAL : Rue de Bourgogne 58400 La Charité-sur-Loire ; OBJET : L'exercice de la profession de vétérinaire. DUREE : 99 ans ; Admission aux Assemblées Générales, Exercice du droit de vote : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales. TRANSMISSION DES ACTIONS : Les transmissions d'actions ne peuvent être effectuées qu'après l'agrément préalable de la collectivité des associés. PRESIDENT : Mme Monique Arnould demeurant Les Rousseaux 18140 Argenvières ; La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL585032045

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me REROLLE, notaire à DECIZE, 8, rue Carnot, le 8 décembre 2021, enregistré à Nevers, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : CONFLUENCE.
FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.
SIEGE SOCIAL : DECIZE (58300), 9 rue du Marquis d'Ancre.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS Nevers.
ASSOCIES :
1) Mr Mathias, Jean, Abel MARDELE, demeurant à DECIZE (58300), 9, rue du Marquis d'Ancre, époux de Madame Marie-Christine DOS SANTOS,
Né à MONTLUCON (03100), le 11 novembre 1975.
2) Mme Marie-Christine DOS SANTOS, demeurant à DECIZE (58300), 9, rue du Marquis d'Ancre, épouse de Monsieur Mathias, Jean, Abel MARDELE,
Née à DIJON (21000), le 28 novembre 1974.
Gérance :. Mr Mathias MARDELE pour une durée illimitée
Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

AL585032051

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/11/2021 a été constitué la SAS «LA TACOSSERIE» au capital social de 1 000euros, pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation. Le siège est fixé 32 Rue Saint Agnan 58200 Cosne-Cours-sur-Loire et son objet est Restauration rapide sur place, à emporter et en livraison. Président : M Rudy, Joseph, Rodolphe HENRY, demeurant 16 rue des Vignes 45420 THOUTout associé en capital ou en industrie dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions et peut participer aux décisions collectives. La cession d'actions nécessite l'agrément des co-actionnaires statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires. Immatriculation au RCS de NEVERS. Pour avis et mention, le Président.

AL585032063

AVIS DE CONSTITUTION

DOCTEUR JAILLET

Aux termes d'un ASSP en date à LUCENAY LES AIX du 10/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DOCTEUR JAILLET
Siège social : 47 Rue Théodore de Banville, 58380 LUCENAY LES AIX
Objet social : l'exercice de la profession de médecins
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Philippe JAILLET, demeurant 10 Rue des Mouroux, 58380 LUCENAY LES AIX
Immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL585032135

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2021 à SAINT HILAIRE FONTAINE (58), il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS RENIER SOLAIRE
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 3 000 euros
Siège social : Les Bordes – 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE.
Objet : - l'exploitation d'unités de production d'électricité d'origine photovoltaïque utilisant l'énergie radiative du soleil, dont les générateurs sont fixés ou intégrés sur des bâtiments dont elle a la propriété ou la jouissance et plus généralement d'énergies renouvelables
- les investissements dans tous projets permettant la réalisation de cet objet
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Président : M. Alain RENIER, demeurant 6, Route de Tingeat – 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE
Directeurs généraux : M. Alexis RENIER, demeurant 24, rue de TINGEAT – 58300 CHARRIN et M. Léo RENIER, demeurant 5, Route de TINGEAT – 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE Immatriculation : RCS NEVERS
Admission aux assemblées et droits de vote : tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Agrément de cessions d'actions soumis à l'assemblée générale extraordinaire

AL585032140

AVIS DE CONSTITUTION

Le 02/11/2021 a été constituée SAS DBF LOCATION, au capital de 3 000 €, 1 Route de la Couture, L'Huis Rodot 58230 OUROUX EN MORVAN, d'une durée de 99 ans. Objet : L'achat, la vente et la location de matériels et outillages forestiers, agricoles, de bâtiments et travaux publics. L'ensemble des activités de travaux agricoles. Le négoce de bois et de ses dérivés. Ainsi que les activités connexes et complémentaires à celles exercées. Droit de vote : sur justification de l'identité et de l'inscription en compte des actions au jour de la décision collective. Une action, une voix. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Damien BERNARD, 1 Route de la Couture, L'huis Rodot 58230 OUROUX EN MORVAN. Directeur Général : M. Bertrand BRIERE, La Corvée 71400 MONTHELON La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Le Président.

AL585032142

Notaires

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 11 décembre 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : GFA DE FERRIERE
Forme : Groupement Foncier Agricole
Capital : CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (187 500,00 €)
Siège : ENTRAINS SUR NOHAIN (58410), Ferrière
Objet :
- la propriété et l'administration par dation à bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine ;
- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Les apports sont en nature pour 187 497,00 €, et en numéraire pour 3,00€.
Gérance : Monsieur Christian André Emile DENIZOT, Né à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 13 janvier 1962, et Madame Corinne Yvette LIEVRE, Née à CLAMECY (58500), le 6 juin 1967, demeurant ensemble à ENTRAINS-SUR-NOHAIN (58410), Ferrière, sont désignés gérants pour une durée illimitée.
Parts sociales – clause d'agrément : les parts sont librement cessibles entre associés, descendants et conjoints. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL585032151

YONNE

➜ SUCCESSION

Me ROUSSEL-TERRILLON Inès,
Notaire à POURRAIN (89240)
7 rue du 24 août 1944

AVIS DEPOT DE TESTAMENT DELAI D'OPPOSITION

Article 1700 du code civil
Article 1378.1 du Code de Procédure civil

Suivant testament olographe en date à Saint Thibault du 08/02/2009, déposé au rang des minutes de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN, aux termes du PV d'ouverture et de description de testament en date du 26/11/2021, Mme Muriel Andrée Berthe BEAUDART, née à SURESNES, le 05/07/1958, div. de M; Philippe FOSSIER, dt à POURRAIN (89240), a institué un légataire universel. Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire susnommé, en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la date de réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament.
Pour avis le notaire.

AL895032103

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 novembre 1986. Madame Roseline Georgette Jeanne GRAINDORGE, en son vivant retraitée, demeurant à JOIGNY (89300) 8 B rue Neuve.
Née à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013), le 19 août 1936.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE) le 18 avril 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 8 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me DROUET susnommé (CRPCEN 89040), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL895032108

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : KOCAK.
Forme : SCI.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 12 Avenue VICTOR HUGO, 89200 AVALLON.
818120578 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 10 décembre 2021, les associés ont décidé, à compter du 11 décembre 2021, de transférer le siège social à 2 Rue des Prés, 89200 Avallon.
L'article 4 des statuts a ainsi été modifié :
«Article 4 : Siège social
Le siège social est fixé au 2 Rue des Prés 89200 AVALLON»
Le reste de l'article restant inchangé.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL895032137

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

LEGA SPHÈRE AVOCATS

SAINTE LEA

Dénomination : SAINTE LEA. Forme : SNC. Siège social : 94 Avenue Jean Héméry, 89300 JOIGNY. 487799405 RCS de Sens Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 600000 euros à 425000 euros. Modification des articles 6, 7 et 8 des statuts. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL895032102

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 26/11/2021, le Tribunal de Commerce d'Auxerre a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce de DIJON en date du 03/12/2021 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS TRAVAUX RESEAUX ENVIRONNEMENT ELAGAGE T.R.E.E.** Route de Frangey 89160 Lézinnes (prise de participation) RCS DIJON 522.414.754. Date de cessation des paiements : 25/11/2021. Administrateur judiciaire avec mission d'assistance : SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12, Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895032092

Jugement du Tribunal de Commerce de DIJON en date du 03/12/2021 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS à associé unique ENTREPRISE AUGUSTE ROSSI**. Route de Frangey 89160 Lézinnes (aménagement d'espaces naturels) RCS AUXERRE 309.046.787. Date de cessation des paiements : 25/11/2021. Administrateur judiciaire avec mission d'assistance : SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12, Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895032093

Jugement du Tribunal de Commerce de DIJON en date du 03/12/2021 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS ARBÉO**. Route de Frangey 89160 Lézinnes (aménagement d'espaces naturels) RCS AUXERRE 438.067.381. Date de cessation des paiements : 25/11/2021. Administrateur judiciaire avec mission d'assistance : SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12, Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895032094

Jugement du Tribunal de Commerce de DIJON en date du 03/12/2021 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS T.R.E.E. ENERGIE** Route de Frangey 89160 Lézinnes (production, négoce de plaquettes forestières) RCS AUXERRE 820.555.738. Date de cessation des paiements : 25/11/2021. Administrateur judiciaire avec mission d'assistance : SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12, Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895032095

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

ROMAIN PETIT SIMON MENUISERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
porté à 200 000 euros
Siège social
41 rue du Pont 89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 493 271 795

Par décision du 8 décembre 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 120 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 80 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 200 000 euros
Pour avis La Gérance

AL895032109

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : VISIRIS. Forme : SARL. Siège social : 26 Avenue JOSEPHINE NORMAND, 89210 BRIENON-SUR-ARMANCON. 801204553 RCS de Sens Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2021, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 2000 euros à 250000 euros. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de Sens

AL895032144

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet du Cher

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations nucléaires de base
OBJET :Demande de modification des installations du CNPE de Belleville-sur-Loire et des prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site
DEMANDEUR : SA ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS :commune de Belleville-sur-Loire
DURÉE DE L'ENQUÊTE :47 jours, du lundi 13 décembre 2021 à partir de 9h00 au vendredi 28 janvier 2022 jusqu'à 17h30
LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE comprenant notamment l'étude d'impact associée à la demande de modifications, son résumé non technique, la décision prise après examen au cas par cas par l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que le formulaire de demande du maître d'ouvrage associé, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale est déposé dans les mairies de Belleville-sur-Loire (18), Sury-près-Léré (18), Beaulieu-sur-Loire (45) et Neuvy-sur-Loire (58) où le public pourra, pendant cette période, en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies pendant la durée de l'enquête et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet par les maires des communes précitées et paraphés par les commissaires enquêteurs ainsi qu'à l'adresse électronique suivante :pref-ep-cnpe-bellevillesurloire@cher.gouv.fr
Le dossier d'enquête publique et les observations du public transmises par voie électronique pourront être consultés sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr). Un poste informatique sera mis à la disposition du public dans la mairie de Belleville-sur-Loire (18), pour consultation du dossier et des observations reçues par voie électronique.
Conformément aux dispositions de l'article R. 593-57 du code de l'environnement, il est précisé que la mise à jour du rapport de sûreté dans le cadre de la demande ne fait pas partie du dossier d'enquête publique. Celui-ci peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête et pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public dans les préfectures du Cher, du Loiret, de la Nièvre et de l'Yonne.
Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du responsable du projet :
EDF - CNPE de Belleville-sur-Loire
BP11
18 240 Léré
02 48 54 50 50
belleville-communication@edf.fr
Le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique a été réalisé par :
EDF - DIPDE
Division de l'Ingénierie du Parc et de l'Environnement
Service Environnement
8 cours André Philip
69 100 VILLEURBANNE
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher - secrétariat général - service de la coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement - place Marcel Plaisant - CS 60 022 - 18 020 Bourges CEDEX - dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
Une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit a été désignée par le tribunal administratif d'Orléans:
* Président : M. Michel BADAIRE, technicien SICAP en retraite
* Membres titulaires :
- M. Eugène BONNAL, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite,
- M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite,
- M. Christian BRYGIER, gendarme en retraite,
- M. Gérard GUILLAUMIN, directeur du travail et de l'emploi en retraite
En cas d'empêchement de M. Michel BADAIRE, la présidence de la commission sera assurée par M. Eugène BONNAL, premier membre titulaire de la commission.
La commission d'enquête composée au minimum de 2 commissaires-enquêteurs se tiendra à la disposition du public :
* en mairie de Belleville-sur-Loire :
-le lundi 13 décembre 2021 de 9h00 à 12h00
-le vendredi 28 janvier 2022 de 14h30 à 17h30
* en mairie de Sury-près-Léré :
-le mardi 21 décembre 2021 de 9h00 à 12h00
-le vendredi 21 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
* en mairie de Beaulieu-sur-Loire :
-le mercredi 5 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
-le samedi 22 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
* en mairie de Neuvy-sur-Loire :
-le jeudi 13 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
-le mardi 25 janvier 2022 de 9h00 à 12h00
Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Belleville-sur-Loire, à la préfecture du Cher - secrétariat général - service de coordination des politiques publiques - section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire,l'Autorité de Sûreté Nucléaire prendra une décision de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions.

AL895031957

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BLACY - Terre et de Bois

2 ha 46 a 19 ca - Bois du fourneau dangereux: A-164 - Champ beauble: X-12 - Champs de la muraille: B-35 - Chaumes de fourneau danger: A-127-128 - Chaumes du buisson grele: B-13 - Come henry: Z-168 - Cote de pancy: D-216[148] - Desert d annoux: D-69 - Fontenille: C-167 - Le trot: W-102 - Les chagnies: Z-3 - Les chaumes des chagnies: A-71 - Sous defoy: B-94

Zonage : RNU

VEZELAY – Lande et Bois-Taillis

- 3 ha 45 a 41 ca - Les treilles: A-419-420

Zonage : zone N du PLUi

- 47 a 13 ca - Les brades: A-64-65

Zonage : zone N du PLUi

VILLENEUVE-LA-GUYARD - Terrain à bâtir

95 a 40 ca - Derriere l usine: X-95

Certificat d'urbanisme positif

Zonage : RNU

CARISEY - bois-taillis

10 a 88 ca - Les rogniots: ZD-81

zonage : RNU

DIGES – chemin et pré avec un abri à chevaux

- 2 ha 07 a 95 ca - Champs de la caille: ZP-174[157](J)-174[157](K)-174[157](L)-175[157]

- 3 ha 14 a 09 ca - Champs de la caille: ZP-172[156](J)-172[156](K)-172[156](L)

- 2 a 16 ca - Champs de la caille: ZP-158[73]-159[73]

zonage : zone A du PLUi

FONTAINES - terre et pré - fonds occupé

8 ha 93 a 92 ca - La roche: YC-66[63](J)-66[63](K) - Les coffres: YA-16(A)-16(B) - Les jurilles: YA-39[6]

zonage : zone A du PLUi

MEZILLES - terre - fonds occupé

- 3 ha 51 a 61 ca - La piece des sept arpents: ZR-4[3]

zonage : zone A du PLUi

MONTIGNY-LA-RESLE - terre et bois-taillis

71 a 20 ca - Bois de la giraude: ZA-182 - Les grandes chaumes: F-278 - Punaise: ZA-36-37

Zonage : zones A et N du PLU

SAINTS-EN-PUISAYE - bois-taillis

- 6 ha 54 a 48 ca - Bois de l enfer: A-314 - Chafselot: A-424 - Etang jean guyard: A-396 - Le grand bois: A-380-381-385-387 - Le ru profond: A-313 - Les chaumes guyard: A-390-393-394-395-668[389]

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 3 janvier 2022** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,

Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL895032149

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

PORTAL Annie Gilberte né(e) le 16/08/1960 à MONTARGIS dans le département 45 (FRANCE), demeurant 105 Rue Alfred Grévin 89700 EPINEUIL, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de De PORTAL

AL895032114

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Coralie GAFFINEL
217, rue du Faubourg
Saint Honoré- 75008 PARIS
Et
Maître Frédéric LEPRÊTRE
3, Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
Email : lepretrefrederic@yahoo.fr
Tel : 03 86 52 58 22

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Tribunal judiciaire d'AUXERRE
siégeant au Palais de Justice d'AUXERRE
5 Place du Palais de Justice

LE VENDREDI 21 JANVIER 2022 à 14 HEURES

COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR BAULCHE

Une maison d'habitation occupée située 1 rue de Picardie cadastrée section AP n° 372 pour 19 ares et 31 centiares.

Elle comprend :

Au sous-sol : garage (31.30m2), chaufferie (19.20 m2), couloir (6 m2), bureau (12.90 m2), chambre (13.90 m2), escalier, local, dégagement, wc, salle d'eau (5.50 m2)

Au rez de chaussée : cuisine ouverte et séjour (10.70 et 28 m2), couloir (7.40 m2), cellier (2.60 m2), chambre 1 (12.70 m2), chambre 2 (13.30 m2), chambre 3 (12.80 m2), salle d'eau (4.80 m2), wc (0.95 m2)

Présence d'une terrasse

La surface totale est de 217,45 m2.

Jardin et petite construction à l'arrière du pavillon (20 m2)

MISE A PRIX: 80 000€

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 8 000 Euros (par chèque de banque)

VISITE le MERCREDI 12 JANVIER 2022 de 14 à 15 heures

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Auxerre ou au cabinet de l'avocat du poursuivant

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE.

Signé : Frédéric LEPRÊTRE

AL895032052

MODIFICATION DE STATUTS

LAURE JACQUIN ARCHITECTE

SAS à associé unique
au capital de 1 000 €
Siège social
33 rue Etienne Marcel – 93500 PANTIN
880 985 262 RCS BOBIGNY

D'une Décision de l'Associée Unique du 15/10/2021, il résulte que le siège social a été transféré au 86 rue du Général Campenon – 89700 TONNERRE, à compter du 15/10/2021. Présidente : Mme JACQUIN Laure, demeurant 86 rue du Général Campenon – 89700 TONNERRE. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de BOBIGNY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AUXERRE. Modification des statuts en conséquence. Mention aux RCS de BOBIGNY et d'AUXERRE.

AL895031915

SERRES DE WINTER

Exploitation agricole à responsabilité limitée en cours de transformation en société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 euros Siège social : LE FOURNEAU 89250 MONT SAINT SULPICE 539 675 926 RCS AUXERRE Suivant délibération en date du 17/11/2021, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Son objet social a été étendu à l'activité de commercialisation de tous produits végétaux Le capital reste fixé à la somme de 10 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 100 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Dirigeants : Avant sa transformation en SARL, l'EARL était gérée par Monsieur Julien de WINTER, demeurant 40 rue de l'Église Bouilly 89600 VERGIGNY. La société sous sa forme de SARL restera gérée par Monsieur Julien de WINTER Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL895032010

OMNI SERVICE

Société à Responsabilité limitée
au capital de 100 000 €
Siège social : ZI des Vauguillettes
8 rue Saint-Sauveur des Vignes
89100 SENS
433 149 705 RCS SENS

Transformation en SAS

Le 08/12/2021, l'associé unique a décidé : statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 100 000 €. Président : Mr Boris VONTOBEL demeurant à ROSOY (89100), 67 Chemin de Dixmont. Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément. Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Dépôt légal au RCS de SENS

AL895032098

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NORBOTE

Société Civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Route de Villeneuve
89320 VAUMORT
820 894 442 RCS SENS

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Par assemblée générale en date du 8 Décembre 2021, il a été décidé : -de changer la dénomination sociale qui est désormais, à compter de ce jour, «SCI PROFESSIONNEL NORBOTE» -de modifier en conséquence l'article 3 des statuts

AL895032110

23H12

Société à responsabilité limitée
au capital de 522 150 euros
Siège social: 11 rue Robert Planquette
75018 PARIS
804 366 334 RCS PARIS

Le 18.11.2021, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérant M. Yves MALLECOURT, demeurant 3 impasse de la Fontaine, 89420 Bierry-les-Belles-Fontaines en remplacement de M. Thibaut MALLECOURT gérant démissionnaire. Le 18.11.2021, l'associé unique a également décidé de transférer le siège social du 11 rue Robert Planquette 75018 PARIS au, 3 impasse de la Fontaine 89420 Bierry-les-Belles-Fontaines, et ce à compter du 18.11.2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL895032111

LOUIS AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 24 004,65 euros
Siège social : Route Nationale 60
89190 MOLINONS
340 033 893 RCS SENS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 08/12/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 24 004,65 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. M. Alain LOUIS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Alain LOUIS, demeurant 12 rue Enfumée 89190 LAILLY - Pour avis - Le Président

AL895032132

MCH2L

société civile immobilière – Siège : 9 route de la Celle – Vaugenets – 89410 BEON – RCS SENS 750 902 728 : l'AGE du 10/12/2021 a constaté la cession de parts intervenue le 25/11/2021 par Madame Claire DUBRESSON, associée, au profit de Monsieur Laurent PORQUET, associé gérant, et de Mlle Manon PORQUET, nouvelle associée et a décidé le transfert de siège social de la société du 9 route de la Celle, Vaugenets, 89410 BEON au 7 bis rue de Champvallon 89710 SENAN et a modifié en conséquence les articles 4 et 6 des statuts.

POUR AVIS

AL895032138

PATE-MAROT

Société par actions simplifiée Au capital de 1 000,00 euros Siège social : 49 rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE 823 753 041 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 23 novembre 2021, la collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en société civile. Il n'a été apporté aucune modification à la durée de la société et à son capital. En conséquence, la société sous sa nouvelle forme présente les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : PATE-MAROT. Forme : Société Civile, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les décrets pris pour leur application. Capital : 1 000 euros, constitué de numéraire uniquement. Siège : 6 route de Montard, 89100 SOUCY. Objet : La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières. Durée : Jusqu'au 21/11/2115. Gérance : Monsieur Jacky MAROT et Madame Emmanuelle MAROT demeurant ensemble 6 route de Montard, 89100 SOUCY. Cession de parts : Les cessions de parts entre associés sont libres lorsque la société ne comporte que deux associés. Toute autre cession de parts ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés réunis en assemblée générale extraordinaire. Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, La gérance.

AL895032146

BRASSERIE POPIHN

Société à responsabilité limitée au capital de 90 000,00 euros Siège social : Domaine de Vaumorin – 89320 VAUMORT 814 977 641 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 25 novembre 2021, la collectivité des associés a décidé d'ajouter à l'objet social, à compter de ce même jour, les activités suivantes : - L'achat revente de moûts et raisins, la vinification, la mise en bouteille et le négoce de vins. Pour avis La Gérance

AL895032150

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Domaine Balacey et Fils, EARL au capital de 7 500 euros, siège social 8 Rue Haute 89700 VIVIERS, 822 897 005 RCS AUXERRE, AGE DU 26/11/2021 : nomination cogérants M. Baptiste BALACEY (3 Rue Ferrée 89700 TONNERRE) et M. Thibault BALACEY (9 Rue Victor Hugo 89800 CHABLIS). Pour avis

AL895032059

PERRIGNY

Société en Nom Collectif
au capital de 1.000 Euros
Siège social
RUE DE L'AUGE 89000 PERRIGNY
520665308 R.C.S. AUXERRE

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 23 septembre 2021 :
Madame GREGOIRE JENNYFER, demeurant à AUXERRE (89000) 22 B RUE RANTHEAUME et Madame NEYENS AURELIE. demeurant à CHEVANNES (89240) 3A PROMENADE DES PRAIRIES ont été nommées cogérantes de la société, à compter du 1er octobre 2021.
Pour avis,

AL895032085

SCEV PHIBOU

Capital social : 1.500 €
Siège social : 4 Grande rue
89700 BERU
RCS AUXERRE 453 399 362

CHANGEMENT DE GÉRANT
Par AGE du 17/11/2021, les associés ont modifié la gérance.
Ancienne mention :Gérance : Mme Monique BOUROTTE
Nouvelle mention :Gérance : M. Philippe BOUROTTE demeurant 30 Grande rue 10380 PLANCY L'ABBAYE
Pour avis, la gérance.

AL895032099

LES OPALINES AUXERRE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 40.000 €
Siège social :
27 Bis 29 Avenue Denfert Rochereau
89000 AUXERRE
387 952 740 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal des Décisions de l'Associé unique en date du 30.11.2021, il a été décidé de nommer Mme Christine JEANDEL, demeurant 39 rue des Tilleuls – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, en qualité de gérante, à compter du même jour, en remplacement de M. Stéphane CAVAILLON-PINOD, démissionnaire.
Mention en sera faite au R.C.S. d'Auxerre.
Pour avis
La gérance.

AL895032100

LOCATION-GERANCE

Suivant acte SSP en date du 22/11/2021, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds artisanal de peinture en bâtiment immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 533912119, exploité 7bis rue Landrecies 89600 Saint-Florentin consentie depuis le 02/04/2019 par MR Pereira Goncalves philippe 17 rue pierre corneille 89600 Saint-Florentin au profit de MR Clovin Gregory immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 849620679 au 7bis rue Landrecies 89600 Saint-Florentin.
La résiliation a pris effet à compter du 30/11/2021.

AL895032104

SCM LES DROLES DE DAMES

Aux termes des décisions du 03/11/2021, les associés de la société SCM LES DROLES DE DAMES, SCM au capital de 120€, ayant son siège social 6 rue de la Santé 89700 TONNERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°815352588, ont pris acte de la démission de Mme Stéphanie ANDRE de ses fonctions de cogérante à compter du 03/11/2021 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

AL895032106

EARL BARON

EARL au capital de 135 000 euros
Siège social
12 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY
332 061 985 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2021 a pris acte de la démission de M. Christian BARON de ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL895032107

S.J.B. Société d'Avocats

FROID SERVICE

Société à responsabilité limitée
au capital de 62 000 euros
Siège social
31 Rue du Puits Noblot - 89600 CHEU
415 119 221 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 9 décembre 2021, l'associée unique a nommé M. Clément MILLON, demeurant rue du Verger Caille 89600 CHEU et Mme Fanny MILLON, demeurant 61, rue Glacée La Tuilerie 89360 JAULGES, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 9 décembre 2021, en remplacement de M. Eric MILLON, démissionnaire.

AL895032113

CHANGEMENT DE GÉRANT

RAOUT BOIS USINES
Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 euros
Siège social : 4 rue de Vieux Poux
89110 ST MAURICE THIZOUAILLE
478 040 157 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2021, l'associée unique a nommé Monsieur Sébastien RAOUT, demeurant 10 route de Villiers, Volgré - 89710 MONTHOLON, en qualité de gérant pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre RAOUT, démissionnaire.
Pour avis. La Gérance

AL895032147

POURSUITE D'ACTIVITÉ

S.J.B. Société d'Avocats

GFA DE BELLEVUE

Groupement foncier agricole
au capital de 294 074,15 euros
Siège social
15 Rue de Valvan - 89800 CHABLIS
334 537 875 RCS AUXERRE

PROROGATION DUREE

En application des dispositions de l'article L 322-9 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2021 ont constaté la prorogation de la durée de plein droit du Groupement Foncier Agricole dénommé «GFA DE BELLEVUE» jusqu'au 31 octobre 2029, date d'expiration d'un bail en cours renouvelé tacitement. Lors de cette même Assemblée Générale Extraordinaire, les associés ont décidé de proroger la durée de la Société, prorogée de plein droit jusqu'au 31 octobre 2029, d'une durée de 50 ans, soit jusqu'au 31 octobre 2079, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL895032086

SAINT-GOBAIN PERFORMANCE PLASTICS FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 27.000.000 €
Siège social :
34 Rue du Moulin des Aulnaies
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
562 032 292 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions du 01/12/2021, l'associé unique décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 31/12/2121.

Modification des statuts en conséquence.

Mention au RCS de Sens.

AL895032116

DISSOLUTION LIQUIDATION

LE GITE DES 2 RIVIERES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
10 impasse du Château 89200 GIVRY
Siège de liquidation
10 impasse du Château 89200 GIVRY
822 256 046 AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur ERIC VOILLEREAU, demeurant 10 impasse du Château 89200 GIVRY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 10 impasse du Château 89200 GIVRY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

AL895032037

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
89000

EURL AMELIN-RIOTTE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 623 euros
Siège social : Rue Crété
89440 JOUX LA VILLE
Siège de liquidation
6 chemin du Grenetiot
89270 VERMENTON
RCS AUXERRE 418 540 886

Aux termes d'une décision en date du 6 décembre 2021 au 6 chemin du Grenetiot 89270 VERMENTON, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Claude AMELIN, demeurant 6 chemin du Grenetiot 89270 VERMENTON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur.

AL895032087

S.J.B. Société d'Avocats

CHRONOVERT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : Les Perraults des Bois
89130 MEZILLES
534 309 653 RCS AUXERRE

Avis de dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 octobre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric LEDRU, demeurant Les Perraults des Bois – 89130 MEZILLES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Les Perraults des Bois – 89130 MEZILLES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL895032091

EURL YTHIER CLAUDE

au capital de 500.00 euros
19 rue de l'Eglise
89250 Seignelay
533 545 422 RCS AUXERRE

Par décision en date du 31 octobre 2021 à 9 heures, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2021.

Nommé en qualité de liquidateur Monsieur Claude Ythier 19 rue de l'Eglise 89250 Seignelay.

Le siège de la dissolution est à l'adresse de correspondance du siège de la société.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL895032096

SCI DU CHARMOY

Clôture de liquidation

SCI DU CHARMOY Société civile immobilière Au capital de 182,94 euros Siège social et siège de la liquidation : 5 avenue Joséphine Normand, 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON 395 407 109 RCS SENS Liquidateur : M. Michel GRIGIS, demeurant 5 avenue Joséphine Normand, 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON Clôture de liquidation Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL895032101

S.J.B. Société d'Avocats

IMBERT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 38 500 euros
Siège
Route d'Ormoy, 89400 CHENY
485 293 211 RCS AUXERRE

Avis de dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Hubert IMBERT, demeurant Route d'Ormoy – 89400 CHENY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route d'Ormoy – 89400 CHENY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL895032105

SCEA LISERON MARIE

SCEA au capital de 750€
Siège social
rue des écoles 89450 VEZELAY
R.C.S. AUXERRE 401 518 733

L'AGE du 8/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021, et sa mise en liquidation amiable, désigné en qualité de liquidateur Mme Marianne Fouchet, demeurant 5 rue des écoles 89450 VEZELAY, fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS d'Auxerre. Pour avis.

AL895032112

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

EARL GENNERAT JEAN-LUC

EARL au capital de 115 000 €. Siège social : La Croix des Lancelins, 89330 PIFFONDS. 437 822 745 RCS SENS. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 13 décembre 2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée à compter de cette date, date à laquelle il est mis fin aux fonctions du gérant. M. Jean-Luc GENNERAT, demeurant à PIFFONDS (Yonne), la Croix des Lancelins, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante, siège de la liquidation : La Croix des Lancelins, 89330 PIFFONDS. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL895032117

SCI CLAUDE-ROGER

Au Capital de 800 euros
16 Route de Mortefontaine
89110 CHASSY
RCS -SENS : 443115688

Par décision de l'AGE en date du 10/12/2021 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/12/2021, nommé Mr KAOUA Roger 16 Route de Mortefontaine 89110 CHASSY et fixé l'adresse de correspondance chez le liquidateur Mr KAOUA Roger .Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL895032131

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VALOUR Société à responsabilité limitée à associé unique en cours de liquidation Au capital de 5 000,00 euros Siège social : 8 rue Auxerroise - 89800 CHABLIS Siège de liquidation : 7 rue du Pavé Saint-Siméon, 89000 AUXERRE 792 258 550 Rcs AUXERRE Liquidateur : Monsieur Arnaud VALOUR demeurant 7 rue du Pavé Saint-Siméon, 89000 AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2021, l'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

AL895032134

SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENT DÉPOLLUTION INTERNATIONAL SYSTÈME

SARL au capital de 100,00 euros
Siége social :
5 Chemin de Roger
89710 Volgré
RCS 494852 460 de Sens

L"AGE du 15/11/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation à compter du même jour. Nommé en sa qualité de liquidateur M MAX DEZIER demeurant 5 Chemin de Roger 89710 Volgré, et fixé le siège de la liquidation au siège .Modification au RCS de Sens .

AL895032135

SCEA MICHAUT FRÈRES

Société Civile en liquidation au capital de 94 485 €. Siège social : 35 rue du Ruisseau, 89800 BEINE. 324 145 259 RCS AUXERRE. Clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL895032140

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : LES BATISSEURS DE L'YONNE. Forme : SAS société en liquidation. Capital social : 5000 euros. Siège social : 1 Allée Olivier CRETTE, 89113 BRANCHES. 530750843 RCS Sens. Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2021. Madame Déborah DAGUET, demeurant 13 Allée de la colémine 89000 Auxerre a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.Le liquidateur.

AL895032141

SCI DES CHOLLETS

SCI au capital de 180.000 euros
Siège social : 26 rue de Bruneau - Les Chollets - 89100 NAILLY
515 086 858 R.C.S. SENS

L'AGE du 31/01/2021 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme Claire PEROT, demeurant 26 rue de Bruneau, Les Chollets, 89100 NAILLY, et fixé le siège de liquidation au siège social.Modification au RCS de Sens

AL895032142

SCI DES CHOLLETS

SCI au capital de 180.000 euros
Siège social : 26 rue de Bruneau - Les Chollets
89100 NAILLY
515 086 858 R.C.S. SENS

L'AGE du 31/01/2021 à 11h a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les compte de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.Radiation au RCS de Sens.

AL895032143

LES ROCHES

Société civile immobilière
au capital de 2.000,00 Euros
Siège social : 29 Chemin de la Goulotte
AVALLON (89)
R.C.S AUXERRE : 501292171

L'AGE du 28/11/2021, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/11/2021.

M. Jean-Philippe MARCHAND demeurant à ROSPORDEN (29140) 39 Kerriou-Kerhuilet, a été nommé liquidateur.

Le lieu où doit être adressé la correspondance est fixé au domicile du liquidateur.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

Pour avis et mention,

Le liquidateur.

AL895032148

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT-AGNAN (Yonne) en date du 26 octobre 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques

suivantes :

DENOMINATION : SCI SLK

SIEGE SOCIAL : 2 Chemin du Ponceau, 89340 SAINT-AGNAN

OBJET : Location immobilière

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 150 euros

GERANCE : M. Steve SELVA, demeurant au 3 rue de la Pointe Colette Romainville – 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE, M. Kévin GEORGE, demeurant au 10 rue Vaugrenier – 89190 SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES, et Mme Laurence SELVA demeurant au 2 chemin du Ponceau - 89340 SAINT AGNAN,

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL895031921

LA MAISON MAROC

Par acte ssp du 23/11/2021 a été constitué une SAS. Dénomination : LA MAISON MAROC. Siège social : Château Du Maroc, Les Bois Fendus 89520 Saints en Puisaye. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros. Objet : Conception et Réalisation d'évènements, location de salle et hébergement. Président : Madame Kanèle GENDRON, demeurant 28 rue des îles 94100 Saint-Maur. Cession d'actions : soumise à préemption. Immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL895032040

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), 4 rue de Lyon, le 26 novembre 2021.

Il a été constitué un groupement foncier dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Associés :

Monsieur Alain MOIRON demeurant à THAROISEAU (Yonne) 10 Route de Vézelay

Madame Denise BIGOT demeurant à THAROISEAU (Yonne) 10 Route de Vézelay

Dénomination : GFR DE LA PLANTE AU CLAIR

Forme : Groupement foncier rural

Capital social : 293.600,00 euros

Il est divisé en 1.700 parts réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : THAROISEAU (Yonne), 10 route de Vézelay

Objet social : Le groupement a pour objet :

- La propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.

- La constitution, l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers non soumis au « régime forestier », mais susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière et leurs accessoires et dépendances indissociables.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Immatriculation : La groupement sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour Avis,Le Notaire

AL895032088

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 10/11/2021, il a été constitué une SCI

Dénomination : SCI KADRI KA YIS

Siège social : 33 Rue Des Oublettes 89100 SENS

Capital : 2000 €

Activités principales : l'acquisition l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. KADRI Seyf Eddine 5 Ter Rue Du Château Gaillard 89100 SENS

Cession de parts sociales : libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS de SENS

AL895032089

BV SERVICES

Avis de constitution

Par ASSP en date du 6 décembre 2021 il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : BV SERVICES Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €. Siège social : ZI des Vauguillettes, 8 rue Saint-Sauveur des Vignes 89100 SENS Objet : Prise de participation, fourniture de toutes prestations, animation et direction de sociétés filiales. Durée : 99 ans. Gérant : Monsieur Boris VONTOBEL et Madame Virginie VONTOBEL demeurant 67 Chemin de Dixmont 89100 ROSOY La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL895032097

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 décembre 2021, à VERON. Dénomination : TBMO. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 11 Avenue De La Gare, 89510 VERON. Objet : Maîtrise d'oeuvre. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 500 euros divisé en 50 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Besoin de l'agrément des actionnaires à la majorité simple. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur BERTIN Thierry 11 Avenue De La Gare 89510 VERON. La société sera immatriculée au RCS SENS.

Pour avis. Le Président

AL895032115

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 10/12/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination :

PIZZA PARIS FOOD

Siège social : 16 Rue De Paris 89200 AVALLON

Capital : 1000 €

Activités principales : restauration rapide et traditionnelle

Durée : 99 ans

Président : M. NAJAH Wissam 148 Avenue Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL895032133

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06 décembre 2021, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SEÑORITA

Forme : SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)

Capital : 2 000 €uros

Siège social : 12 BD DU MAIL

89100 SENS

Objet social : Pizzeria, restauration rapide, vente sur place, en livraison et à emporter de tous les produits, sandwichs, salades, paninis, kebabs, brochettes de viande, hamburgers, boulangerie, boucherie grillades, traiteur, vente directe et indirecte de tous produits liés à l'activité de restauration.

Début d'activité : 15/01/2022

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Gérance : EL GACEUR Rachid, demeurant 115, rue Gabriel Péri à VITRY SUR SEINE 94400

Immatriculation : RCS de SENS.

Pour avis, Le gérant.

AL895032136

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/12/2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : RIGAUX

Forme : SNC

Capital social : 2.000 €

Siège social : Le Petit Crosley, 89190 LES SIÈGES

Objet social : Entreprise de travaux agricoles en céréales, oléagineux, protéagineux et élevages, stockage et triage du grain, épandage d'effluents, travaux publics, négoce de matériels et toutes opérations commerciales, financières, juridiques, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet indiqué ci-dessus.

Gérance : M. Hadrien RIGAUX demeurant 4 Bis Rue de la Forêt, Les Petits Essarts, 89190 FLACY

M. Pierre-Antoine RIGAUX demeurant Le Petit Crosley, 89190 LES SIÈGES

Associés : M. Hadrien RIGAUX demeurant 4 Bis Rue de la Forêt, Les Petits Essarts, 89190 LES SIÈGES

M. Pierre-Antoine RIGAUX demeurant Le Petit Crosley, 89190 LES SIÈGES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL895032139

RTP ENVIRONNEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 14 000 euros
Siège social : Moulin Calicot, 89130 LEUGNY-89130

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LEUGNY-89130 du 26/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : RTP ENVIRONNEMENT

Siège : Moulin Calicot, 89130 LEUGNY-89130

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 14 000 euros

Objet : Exploitation de carrières en tous genres, transformation et le stockage des matières exploitées, fabrication et commercialisation de matériaux de construction et exploitation et la commercialisation de tous produits de carrières

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Société RTP INVESTISSEMENT, SARL au capital social de 750 000 euros dont le siège social se situe au Moulin Calicot, 89130 LEUGNY et immatriculée au RCS AUXERRE sous le numéro 904 651 387 ; représentée par Monsieur Jonathan ROUSSELAT en qualité de Gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS

Le Président

AL895032145

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 27 octobre 2021 il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée ayant pour :

Dénomination : Marie Ducornet EURL

Capital : 100 euros

Siège Social : 2, Rue de l'Eglise 89130 MEZILLES

Durée : 99 ans

Objet :

« En France qu'à l'étranger: la prise de tous intérêts et participations, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit, de toutes sociétés, affaires ou entreprises notamment par voie d'acquisition, de création de sociétés nouvelles, de souscription, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique; l'administration, la gestion et le contrôle de ces intérêts et participations, y compris en qualité de mandataire social de celles-ci ».

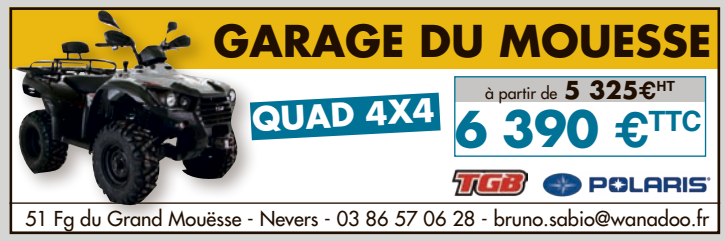
Gérance : Madame Marie Ducornet demeurant 247, Avenue Daumesnil 75012 PARIS

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE

AL895032151

▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Les Copines qui Tricotent

«Mettre en avant les artisans du Morvan»

C'est au premier confinement que Nathalie Cattoire décide de créer son e-Boutique en ligne *«Les Copines qui Tricotent»* regroupant les artisans du Morvan ; une décision pleine de sens pour elle.





Nathalie Cattoire, avec Pablo à droite qui ne la quitte jamais, souligne que *«c'est une chance de travailler avec des artisans si intéressants»*.

«Durant le premier confinement, alors attachée de presse free-lance, j'ai perdu tous mes clients. Une situation difficile qui m'a néanmoins permis de me recentrer sur ce qui importait réellement pour moi, c'est-à-dire vivre au quotidien autour du beau, du doux, du sensible, du créatif afin de contrer une situation anxiogène tout en mettant à profit ma connaissance de toutes les techniques de communication» détaille Nathalie Cattoire, 56 ans et fondatrice du site de vente en ligne *«Les Copines qui Tricotent»* qui regroupe les créations d'artisans du Morvan (laines et créations rurales, bijoux, stylos, tableaux, clichés d'art, coutellerie…). Pour comprendre la création de ce site, il faut se pencher sur son parcours.

Le fil de la vie

En entrant chez Nathalie, c'est dans un cocon de tendresse que le visiteur se rend. Entre les bougies, les plaids au crochet ou les œuvres d'art, la conversation débute simplement : *«J'ai un tempérament curieux, je ne me mets pas de limite et j'ai toujours eu envie de découvrir le monde qui m'entoure avant de rendre mon dernier souffle !»*

C'est grâce à cette envie que son passé hétéroclite se partage entre le Nord de la France, dont elle est originaire, Monaco, Paris, les États-Unis ou encore le Maroc : *«J'ai beaucoup voyagé, et il y a environ deux ans, j'ai décidé de me poser et de m'installer dans le Morvan que mes parents m'avaient fait découvrir, enfant, car c'était une évidence pour moi à ce moment-là de ma vie»*.

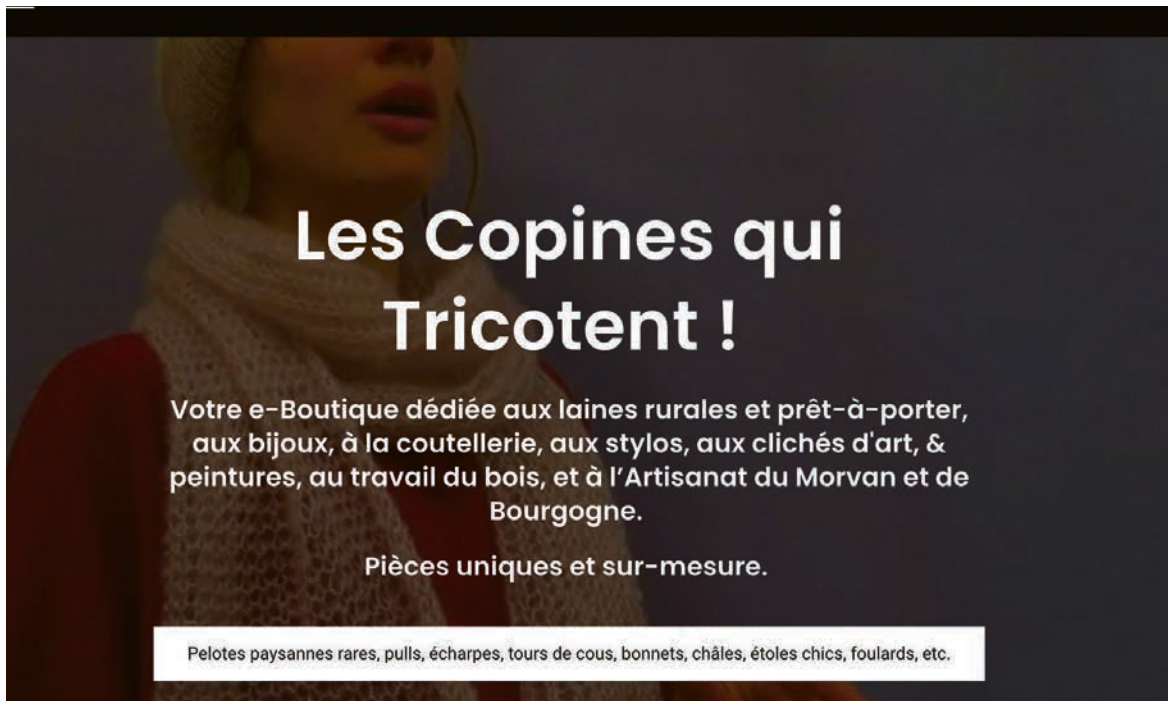
Le doux Morvan

Si cher à son cœur, le Morvan est synonyme de souvenirs de vacances, de lacs, de balades dans les forêts mystérieuses… Mais c'est à Armentières, dans le Nord, que Nathalie apprendra le tricot avec sa grand-mère Fernande : *«C'est sans nul doute, elle qui m'a transmis l'envie de créer. Je me rappelle que le crochet ou le tricot étaient des rituels entre nous. Des moments tendres où les discussions avaient une grande importance»*. Sa mère, Yvette, a aussi joué un rôle important : *«Quand j'étais enfant, c'est elle qui faisait mes habits et ceux de ma grande sœur. Puis les grands magasins sont arrivés et elle en faisait moins. Cela reste ancré en moi, car à cette période (les années soixante) les gens avaient conscience de la valeur des choses et les modes de consommation avaient encore un sens»*. Comme une douce pelote de mohair, ces instants sont probablement en partie à l'origine de la création du site *«Les Copines qui Tricotent»*.

Des artistes à connaître

Une fois installée dans le Morvan, et forte de ses expériences passées, Nathalie explique : *«J'ai passé énormément de temps avec des artistes durant toute ma vie : des doreurs de tableaux, des sculpteurs, des peintres, des céramistes de grand talent… Tous un peu fous, décalés, courageux, libres d'esprit et tellement attachants ! Cela fait partie de moi. Et en revenant ici, je me suis rendue compte qu'il y en avait d'excellents aussi sur notre territoire ! Et méconnus ! Ce fut une évidence que de vouloir les mettre en avant grâce à mon expérience dans les métiers de la communication d'entreprise»*. Elle ajoute : *«Il est difficile de vivre de son art, et j'espère que cette plateforme permet d'être la vitrine numérique de leurs talents»*. Même si elle prend une *«toute petite commission»*, elle ne fait pas cela pour l'argent : *«Comme pour les denrées alimentaires, je voudrais que les gens consomment local pour les vêtements, les objets du quotidien ou encore les bijoux. Il faut se reconcentrer sur les savoir-faire que nous avons aux portes de chez nous et qui sont fantastiques»*. Toujours humble, elle conclut : *«Je fais ce que je peux pour aider. Je suis persévérante et je pense que tous ces artistes méritent d'être mis en lumière. Et comme dirait Mark Twain : Pour réussir, il suffit de s'y mettre ! C'est devenu ma devise !»* Aujourd'hui, une dizaine d'entre eux vendent leurs créations artisanales via www.lescopinesquitricotent.fr qui ne cesse d'en attirer d'autres puisque deux nouveaux artisans ont rejoint le groupe récemment.

CHLOÉ MONGET



Informations pratiques

Retrouvez toutes les créations sur www.lescopinesquitricotent.fr
Pour toutes questions : lescopinestricotent@gmail.com